

Ministère des Affaires étrangères

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

BUREAU

JUIN 2012

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

SOMMAIRE

VENDREDI 22 JUIN 2012 – MATIN

Sous la Présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, Vice-présidente de l'AFE	5
Mouvements au sein de l'Assemblée	5

VENDREDI 22 JUIN 2012 – APRES-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-président de l'AFE	11
Présentation du bilan de l'organisation des élections 2012 par la DFAE	11
Questions-réponses	19
Intervention de Madame Hélène CONWAY, Ministre déléguée auprès du Ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger et de la Francophonie	26
Questions-réponses	28

SAMEDI 23 JUIN 2012 - MATIN

Sous la présidence de Madame Daphna POZNANSKI, Vice-présidente de l'AFE	40
Présentation du bilan de vote électronique	46
Questions-réponses	52
Séance des questions orales et d'actualité	58
Questions orales	58
Question orale n°1 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative à la demande de maintien de la veille consulaire au sein de l'Ambassade de France à Ottawa	58
Question orale n°2 de Monsieur Marc BILLON, membre élu de la circonscription électorale de Chicago, relative aux procurations établies en France à la demande de Français de l'Étranger	59
Question orale n°3 de Madame Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription électorale de Mexico, relative aux dispositifs mobiles permettant le recueil des données biométriques pour les passeports et CNI	59
Question orale n°4 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la composition de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution du label « FrancEducation »	59
Question orale n°5 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux conditions de renouvellement des permis de conduire perdus ou volés à l'étranger	59
Question orale n°6 de Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux difficultés de faire valoir des droits à la retraite	59
Question orale n°7 de Madame Claudine LEPAGE, Sénateur des Français établis hors de France, relative à l'accès depuis l'étranger au site de l'assurance retraite de la CNAV	60
Question orale n°8 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur des Français établis hors de France, relative aux bourses et au paiement des frais de scolarité	60
Questions d'actualité	60
Question d'actualité n°1 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative au versement des allocations des Français de Syrie	60
Question d'actualité n°2 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à l'avenir des lycées français de Damas et d'Alep	61
Question d'actualité n°3 de Monsieur Marcel LAUGEL, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative au lycée Charles de Gaulle de Damas	61

Question d'actualité n°4 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative au Choix du prestataire informatique pour le vote internet lors des élections législatives	61
Question d'actualité n°5 de Madame Hélène CONWAY-MOURET, ministre déléguée aux Français de l'étranger, relative aux réflexions sur les missions de l'AEFE	61
Question d'actualité n°6 de Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription électorale de Rabat, relative au site Internet SNCF	62
Question d'actualité n°7 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux conséquences de l'arrêt dit « Chauvet »	62
Question d'actualité n°8 de Madame Denise REVERS-HADDARD, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la situation des Français de Syrie	62
Projet d'ordre du jour de la 17ème session plénière de l'AFE du 3 au 8 septembre 2012	62

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
BUREAU DE JUIN 2012

VENDREDI 22 JUIN 2012 - MATIN

La séance est ouverte à 11 h 20 sous la présidence de Madame Denise REVERS-HADDAD, Vice-présidente de l'AFE.

Madame la Présidente

Je commence par les mouvements au sein du Bureau de l'Assemblée. Avant, je voudrais vous dire que l'intervention de la Ministre, ne se fera pas ce matin à douze heures. Nous attendons le nouvel horaire dans l'après-midi.

MOUVEMENTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE

Madame la Présidente

Ont été élus Députés par les Français établis hors de France,

Dans la 1^{ère} circonscription : Madame Corinne NARASSIGUIN,

Dans la 2^{ème} circonscription : Monsieur Sergio CORONADO,

Dans la 3^{ème} circonscription : Madame Axelle LEMAIRE,

Dans la 4^{ème} circonscription : Monsieur Philip CORDERY,

Dans la 5^{ème} circonscription : Monsieur Arnaud LEROY,

Dans la 6^{ème} circonscription : Madame Claudine SCHMID,

Dans la 7^{ème} circonscription : Monsieur Pierre-Yves LE BORGNE,

Dans la 8^{ème} circonscription : Madame Daphna BENHAMOU-POZNANSKI,

Dans la 9^{ème} circonscription : Monsieur Pouria AMIRSHAHY,

Dans la 10^{ème} circonscription : Monsieur Alain MARSAUD,

Dans la 11^{ème} circonscription : Monsieur Thierry MARIANI,

(Chaque nomination est suivie d'applaudissements).

Je continue par les mouvements :

Monsieur René-Yves JOSEPH remplace Monsieur Wladimir CHOSTAKOFF dans la circonscription consulaire de Rabat.

Vous savez que nous avons perdu Monsieur CHOSTAKOFF, je vous demanderai une minute de silence.

(Minute de silence).

Madame Hélène DEGRYSE remplacera à compter du 1^{er} juillet Monsieur Tanguy LE BRETON, élu de la circonscription d'Amsterdam, démissionnaire.

Madame Claudine SCHMID a démissionné de son mandat de conseiller de l'AFE, la procédure de remplacement est en cours.

Nous félicitons bien sûr les nouveaux députés élus. Qui voudrait prendre la parole, Messieurs, Mesdames les Députés ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Corine NARASSIGUIN, Députée des Français établis hors de France pour la 1^{ère} circonscription.

Madame Corinne NARASSIGUIN, Députée des Français établis hors de France

Bonjour à tous. Je suis très heureuse d'être ici parmi vous sous une nouvelle fonction. Je suis déjà membre de cette Assemblée depuis trois ans maintenant et je suis ravie de continuer à participer aux travaux de l'Assemblée pendant les cinq prochaines années, pour bien sûr amplifier le travail que vous faites au niveau législatif. Je reste bien entendu à votre disposition quand vous le voulez. Je n'ai pas encore de bureau, etc., mais je communiquerai à tout le monde toutes mes coordonnées dès que cela est fait, dès que je suis installée. Je serai bien entendu en contact permanent avec tous les conseillers AFE de la circonscription d'Amérique du Nord, mais je suis aussi tout à fait disponible pour tout le monde. Merci.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Madame Axelle LEMAIRE, Députée des Français établis hors de France pour la 3^{ème} circonscription.

Madame Axelle LEMAIRE, Députée des Français établis hors de France

Bonjour à tous.

Je suis très honorée de la confiance que m'ont portée les électeurs de la troisième circonscription d'Europe du Nord, comme je suis très honorée d'être avec vous ce matin. Je crois que notre présence est importante, parce qu'elle illustre la volonté des nouveaux députés de travailler en bonne collaboration avec les élus de l'Assemblée des Français de l'étranger. Au plan symbolique et non pas uniquement électoral ou politique, cette entrée des députés de l'étranger à l'Assemblée nationale est importante, parce que l'étranger entre à l'Assemblée nationale, l'ouverture à l'autre, l'altérité, ce que l'on connaît moins et c'est aussi cela que nous allons représenter. Alors bien sûr, nous allons nous battre à vos côtés, pour défendre les personnes que nous représentons à l'étranger, mais nous allons aussi nous battre pour défendre une certaine idée de la France que vous partagez tous ici, j'en suis convaincue. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

En l'absence de Monsieur Philip CORDERY, pour la 4^{ème} circonscription, et de Monsieur Arnaud LEROY pour la 5^{ème} circonscription, tous deux excusés, Madame la Présidente donne la parole à Madame Claudine SCHMID, pour la 6^{ème} circonscription.

Madame Claudine SCHMID, Députée des Français établis hors de France

Merci beaucoup pour cet accueil. Merci à tous. Comme vous l'a dit Madame la Présidente, j'ai démissionné de mes fonctions de conseillers et j'aimerais que vous accueilliez mon suppléant, en septembre, comme vous m'avez accueillie ici. C'est une personne très compétente.

Concernant mes nouvelles fonctions, je travaillerai également avec mes collègues Députés des Français de l'étranger de toutes tendances, car nous avons quand même des points communs à défendre. Je compte aussi sur eux pour qu'ils nous défendent sur beaucoup de choses, notamment sur la fiscalité, puisqu'il leur reviendra d'être notre intermédiaire et de vous défendre tous.

Sinon, il y a douze ans que nous travaillons ensemble. Vous me connaissez ; je me réjouis d'être toujours fidèle à vos réunions. Merci.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre-Yves LE BORGN', Député des Français établis hors de France pour la 7^{ème} circonscription.

Monsieur Pierre-Yves LE BORGN', Député des Français établis hors de France

Chers collègues,

Je suis d'abord content de vous retrouver tous. Trois ans sans l'Assemblée des Français de l'étranger, c'est long ! Ce moment ce matin est pour moi tout aussi important que le moment d'hier, quand je suis rentré à l'Assemblée nationale pour la

première fois, parce que l'Assemblée des Français de l'étranger a été pour moi, pendant dix ans, une famille, et je suis content de la retrouver.

Je serai un Député qui travaillera au contact des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, auxquels je veux rendre hommage, quel que soit leur bord politique, pour le travail de fond qu'ils mènent souvent en méconnaissance de nos compatriotes, en méconnaissance aussi de l'administration – mais cela va changer – depuis des années. Il faudra que nous travaillions aussi ensemble à améliorer la représentation politique à travers l'Assemblée des Français de l'étranger, tout à la fois dans les moyens et le statut qui est donné aux élus, comme également aux compétences qui devraient être dévolues à l'Assemblée des Français de l'étranger, pour qu'elle cesse d'être consultative et qu'elle devient enfin le Conseil général d'outre-frontières sur lequel nous avions travaillé il y a quelques années.

(Applaudissements).

J'imagine que notre nouvelle ministre, issue également de ces rangs, aura à cœur de confirmer ses ambitions dans les jours qui viennent, éventuellement quand elle viendra un peu plus tard. Mais, ce travail de volonté, nous le mènerons ensemble et je l'espère, nous le mènerons collectivement, au-delà de nos différences politiques, parce qu'il en va de la représentation de nos compatriotes, où qu'ils vivent dans le monde. Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Sergio CORONADO, Député des Français établis hors de France pour la 2^{ème} circonscription.

Monsieur Sergio CORONADO, Député des Français établis hors de France

Enchanté. Merci de m'accueillir parmi vous. Je suis élu de la 2^{ème} circonscription des Français de l'étranger d'Amérique latine et des Caraïbes. 33 pays, vous le savez, du Mexique jusqu'à l'Argentine. Que vous dire ? Que ce fut une campagne passionnante. Nous avons abordé énormément de thèmes que vous travaillez depuis fort longtemps et sur lesquels nous allons, je l'espère, avancer : la scolarité, la Sécurité sociale, les réseaux consulaires, les questions de nationalité également, qui ont été au cœur de cette campagne.

Je vois parmi les assistants, des conseillers que je connais, que je tiens à saluer. J'espère que nous allons pouvoir, sur ces dossiers-là, au-delà des clivages, parfois, qui se sont manifestés pendant la campagne, travailler ensemble. En tout cas, c'est mon état d'esprit. Je suis très content d'être là. Je pense que nous avons aussi une mission prioritaire qui est un peu de casser les images d'Épinal dont nous sommes parfois victimes. En tout cas pendant cette campagne, les Français de l'étranger n'ont pas été à la fête parfois et donc voilà, vous dire mon enthousiasme, l'honneur qui m'a été fait et l'envie de me mettre très vite au travail avec vous. Merci.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Madame Daphna BENHAMOU-POZNANSKI, Députée des Français établis hors de France pour la 8^{ème} circonscription.

Madame Daphna BENHAMOU-POZNANSKI, Députée des Français établis hors de France

Chers Collègues, on m'a dit que je devais me présenter. Donc, je vais me présenter.

Le 18 juin 1962, j'étais une petite fille, j'étais sur le port d'Oran en flamme, qui avait été incendié par l'OAS et j'ai perdu mon statut privilégié de « petite fille » à ce moment-là. Je me suis rendu compte, même enfant, que je ne voulais pas être un fœtus balayé par l'histoire, que je voulais être un acteur de cette histoire et à partir de là, c'est un acte fondateur, ma vie a changé. Le 17 juin 2012, un cercle s'est fermé, puisque je suis devenue députée.

Dès l'âge de 13 ans, j'ai tenu à m'inscrire dans la société civile. Boursière de la République, je voulais absolument rendre à la société ce qu'elle me donnait. Donc, j'ai fait du soutien scolaire dans les quartiers défavorisés de Marseille. Même moi qui ne mangeais pas à ma faim à l'époque. Ensuite, j'ai suivi le cursus, juriste de droit public, lorsque je suis devenue une Française de l'étranger. Finalement, vous avez compris, j'ai toujours voulu être la voix de ceux qui n'avaient pas de voie. Alors, lorsque je suis arrivée en Israël, je me suis rendu compte que les Français de l'étranger, nous ne compptions pas, nous étions invisibles et je me suis dit : « nous avons des droits, je les connais, je vais les défendre, je vais les mettre sur la table ». J'ai donc créé l'ADFE et vous connaissez la suite : cela fait douze ans que je vous ai rejoints, avec beaucoup d'humilité et d'espérance. Et puis, en 2009, vous m'avez fait l'honneur en tant que vice-présidente de la commission des Lois et en tant que vice-présidente suppléante de cette Assemblée. Ce fut pour moi un très grand bonheur. J'ai toujours essayé d'être à l'écoute de tous et notamment en tant que vice-présidente, à partir de 2011, véritablement dans la recherche du consensus. Le consensus, pour

moi, c'est une sorte de manière de vivre. Donc voilà, si vous m'en jugez digne, j'essaierai d'apporter ma pierre dans mon expérience, dans la recherche du consensus, dans la nécessaire réforme que nous devons faire de cette Assemblée.

Comme mon collègue l'a dit, oui, une collectivité d'outre-frontières. Il faut absolument que nous soyons vraiment visibles.

Je vais vous raconter ce qui m'est arrivé lorsque je suis entrée à l'Assemblée nationale. On fait remplir une fiche. On m'a demandé quel était mon mandat local. J'ai dit « Conseiller des Français à l'Assemblée des Français de l'étranger » et là, le fonctionnaire a fait dérouler une très longue nomenclature : il n'y avait pas l'Assemblée des Français de l'étranger, mes chers collègues. J'étais choquée pour nous tous. Vous me connaissez, je l'ai réprimandé et je me suis dit que l'une de nos tâches à nous, les onze députés des Français de l'étranger, sera de mieux faire connaître notre Assemblée.

Députée, je ne changerai pas, je resterai une militante de l'Assemblée des Français de l'étranger. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pouria AMIRSHAH, Député des Français établis hors de France pour la 9^{ème} circonscription.

Monsieur Pouria AMIRSHAH, Député des Français établis hors de France

Merci. Mesdames, Messieurs, bonjour.

Je serai moins long que Daphna, d'autant que cela a commencé il y a moins longtemps, en 1972. Je gagne donc quelques années dans mon propos. Évidemment, je vous salue toutes et tous, parce que tous les débats que nous allons avoir dans la législature concernent évidemment directement les sujets dont vous débattez depuis plusieurs années et vont être en quelque sorte leur prolongement législatif, pour faire en sorte que les Français résidant à l'étranger soient enfin pris en compte dans les politiques publiques, ce qui sera, je crois, intelligemment fait dès lors qu'on a un travail intelligent entre cette Assemblée, les deux chambres nationales et notre nouvelle Ministre, Madame CONWAY, que je salue au passage, même si je crois qu'elle n'est pas encore là, elle nous rejoindra tout à l'heure.

Vous dire aussi qu'au-delà des problématiques quotidiennes ou des aspects liés au statut des Français de l'étranger, nous avons une chance extraordinaire, et c'était sans doute tout le bénéfice de cette élection, au-delà du résultat, de faire comprendre en France combien 2,5 millions de compatriotes résidant hors de France, dans une période de mondialisation incertaine, y compris pour la France, était une force extraordinaire de représentation, de rayonnement et d'affirmation de notre culture et de notre voix dans le monde.

Et si dans les années qui viennent, nous réussissons à faire en sorte que l'ensemble de nos compatriotes acteurs des sociétés civiles dans les entreprises, dans les collectivités, dans les universités, dans les ONG, sont pris en compte et associés à la définition de politiques publiques, on aura, je crois, franchi un grand pas en avant et fait en sorte que désormais, notre politique extérieure ne repose pas simplement sur les relations d'État à État, mais aussi sur ces relations de société civile à société civile, dont nous sommes tous les représentants.

Voilà, je suis très honoré d'être parmi vous aujourd'hui. Je suis pour ma part – je vais faire une petite parenthèse très personnelle, puisque Daphna s'est permis de se présenter, que je connais certains d'entre vous, mais pas tout le monde – je ne suis pas né en France. J'ai passé beaucoup de temps de mon adolescence, de ma vie, à être Français comme les autres. Maintenant, je le suis un peu au nom des autres, j'en suis très fier et j'espère que de cette fierté-là, je vous en rendrai beaucoup, par les combats que nous avons menés avec mes collègues députés et sénateurs ici présents.

Merci beaucoup et bons travaux.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Alain MARSAUD, Député des Français établis hors de France pour la 10^{ème} circonscription.

Monsieur Alain MARSAUD, Député des Français établis hors de France

Merci beaucoup, Madame.

Très rapidement, je vous remercie d'abord de m'accueillir parmi vous, c'est pour moi un honneur de me retrouver ici. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les membres élus de cette AFE, pour ceux qui m'ont soutenu. Pour ceux qui ne m'ont pas soutenu, je ne leur en veux pas, nous aurons l'occasion de travailler ensemble, dans la détermination et l'imagination. Nous ferons en sorte de faire réussir cette Assemblée, car elle le mérite.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Thierry MARIANI, Député des Français établis hors de France pour la 11^{ème} circonscription.

Monsieur Thierry MARIANI, Député des Français établis hors de France

Pour une fois, je vais me positionner au centre... je voulais dire que j'ai beaucoup de plaisir à être aujourd'hui ici. Pendant douze ans, je me suis occupé d'une des importantes formations politiques françaises des Français de l'étranger, ce qui m'a permis de rencontrer un certain nombre d'entre vous ou de côtoyer même ceux qui des fois, partageaient le même centre d'intérêt. Je voudrais simplement dire que je me réjouis de cette élection, parce que j'ai le souvenir des débats à l'Assemblée nationale, où la création des députés des Français de l'étranger voulue par Nicolas SARKOZY était moins consensuelle. Le sort des urnes a fait que finalement, maintenant, elle est très consensuelle. J'espère que ce consensus restera. Je me réjouis aussi de voir que le poste de Ministre des Français de l'étranger est conservé dans le gouvernement, puisqu'à une époque, là aussi, je me souviens qu'il avait été assez critiqué, on avait dit que c'était un gadget. Finalement, le temps fait son œuvre, le consensus avance. Sachez que vous me trouverez à vos côtés et parmi vous pour faire avancer les dossiers concernant les Français de l'étranger et surtout, la prise de conscience de ce qu'est l'expatriation parmi nos collègues de l'Assemblée nationale.

D'autres l'ont dit avant moi, mais je crois que pendant cette campagne, à gauche et à droite, les expatriés ont été par moments un peu maltraités. Je voudrais aussi saluer tous ceux qui ont participé à cette campagne électorale dans la onzième circonscription, qui ont été candidats et particulièrement mon challenger Marc VILLARD. En tout cas, cela a été une campagne très correcte ; il s'en est fallu de peu ; cela a été une campagne où chacun a pu s'exprimer et j'ai été très heureux d'y participer. Merci.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Messieurs, Mesdames les Députés, nous vous remercions, nous vous souhaitons bonne chance. Vous savez que vous êtes chez vous à l'Assemblée des Français de l'étranger. Nous comptons beaucoup sur vous. Je vous remercie.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, membre élu de la circonscription de Munich

Merci.

J'ai demandé à intervenir cinq minutes pour vous faire une communication, dans le cadre de mon mandat. Je représente l'AFE au Conseil départemental d'accès au droit de Paris. J'ai déjà averti la commission des Lois à ce sujet. Les CDAD sont représentés par départements, ils peuvent être un ou plusieurs selon le cas. Ce sont des points d'accès au droit, des points d'accueil destinés à apporter une information juridique et aide de proximité aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. On peut tous être concernés par cette problématique. Nous sommes rattachés à Paris, tout simplement parce qu'au niveau des élections, nous dépendons du tribunal de première instance. C'est ce qui explique pourquoi la Ville de Paris. J'assiste régulièrement à ces réunions. Très récemment, nous avons eu une demande des étudiants de Sciences Po qui voulaient apporter une aide aux CDAD.

Cet accès au droit a quatre composantes. C'est une information générale sur les droits et obligations des justiciables, une aide dans l'accomplissement des démarches juridiques et assistance au cours de procédures non-juridictionnelles. Il y a également des consultations juridiques et une assistance pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques.

Ces étudiants ont adressé au CDAD de Paris, une demande pour pouvoir collaborer avec les différents acteurs du CDAD. Dans un premier temps, le représentant du Barreau des avocats était assez opposé à ce que des étudiants se mêlent d'assister des justiciables et de leur donner des renseignements, c'était prêt à être repoussé quand j'ai dit qu'en tant que Français de l'étranger, cela nous intéressait. Car jamais il n'est question, dans nos réunions, des Français de l'étranger. Cela a duré un an et demi, et lors de la dernière Assemblée générale, le procureur président du groupe a mis cela à l'ordre du jour. Cela a été voté. Nous allons pouvoir mettre quelque chose en place avec cette clinique du droit de Sciences Po. Je les ai contactés, nous n'en sommes qu'au début. Nous voudrions essayer de mettre une sorte de Clinique du droit des Français de l'étranger. Pour l'instant, je ne peux pas trop vous donner de renseignements, puisque c'est à eux de proposer une manière de fonctionner. Mais, je pense que je vais avoir besoin, pour en relayer auprès d'eux, de toutes les contributions que vous pourrez faire, s'agissant des problèmes auxquels vous êtes exposés dans vos circonscriptions, etc. Nous voudrions arriver à mettre un service vraiment

efficace, notamment en collaboration avec le portail e-justice. Tout un tas de choses sont déjà en place, mais chacun dans votre coin, essayez de faire quelque chose d'efficace pour les Français de l'étranger. Cela sera un des thèmes principaux de la commission des Lois en septembre. Donc, si pendant vos vacances, vous aviez cinq minutes pour m'envoyer des suggestions, afin que nous puissions travailler dessus... je vous en remercie.

Madame la Présidente la remercie et donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, membre élu de la circonscription de Madrid

Merci.

J'aurai deux questions : l'aide juridictionnelle suppose-t-elle des conditions de ressources de la part des gens qui y accèdent ? Quelles sont-elles ? Va-t-elle au-delà des frontières ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Bien sûr, l'aide juridictionnelle peut bénéficier aux Français de l'étranger. Elle est liée à des ressources. Je ne les ai pas ici. Au CDAD, évidemment, nous en parlons, mais là, il s'agit d'aide juridique, une aide pratique, des conseils aux personnes. À titre d'exemple, une question comment : « est-il préférable que je fasse ma procédure de divorce dans mon pays d'accueil ou en France ? ». Cela ne concerne pas seulement le droit de la famille. Cela peut être le droit du travail. Il y a mille choses. Il est vrai que nous sommes très souvent démunis et même les avocats que l'on consulte en France ne sont pas tous des spécialistes du droit de la famille en Chine ou en Allemagne. Pour moi, l'avantage d'avoir ces étudiants, qui sont déjà en troisième année de droit et qui ont tous fait des stages à l'étranger dans des structures qui touchent au droit. Ils connaissent très bien les systèmes juridiques à l'étranger, donc cela peut être un plus pour nous. Car, même les conseillers, parmi nous, qui s'intéressent au droit, à la justice, etc., nous ne savons pas tout. Nous ne pouvons pas tout connaître des différents pays, donc cela peut être un apport intéressant. Un peu comme nous avions commencé avec la commission des Lois, il me semble que c'était sur l'idée de Christian COINTAT, d'inviter les notaires. Au début, il n'y avait absolument pas de relation et puis maintenant, nous travaillons très bien avec eux, à l'échelle mondiale, mais également à l'échelle européenne. Ils ont des documents qui sont très complets ; il y a le petit livret des Français de l'étranger du notariat, qui est fabuleux. Je vous engage tous à le lire et à l'avoir sur votre bureau. Donc, si nous pouvions faire quelque chose d'analogique pour les grands problèmes au niveau de la justice. Évidemment, on ne peut pas intervenir dans un procès. Il ne faut pas demander que ces personnes le fassent. Mais, avant le procès, si vous avez toutes les données en main, cela permet souvent d'être dans de bien meilleures conditions et d'avoir aussi quelqu'un qui parle la langue du pays, d'autant que dans certains, les lois sont différentes, mais également le vocabulaire juridique. Donc, avoir quelqu'un qui peut traduire les notions juridiques, qui ne couvrent pas toujours la même chose d'un pays à l'autre, cela peut être une aide efficace.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU

Merci, Madame la Présidente.

Philippe LOISEAU, élu des Français d'Allemagne du Nord.

Merci, Martine, pour cet exposé par rapport au droit notarial. Effectivement, c'est très important. Je sais que les notaires se déplacent à l'étranger pour des conférences et de la formation, et de la communication pour le grand public. C'est extrêmement important et cela marche. En tout cas, à Berlin, cela a marché il y a deux ans. Pourriez-vous, au nom de la commission des Lois, demander au CSN d'envoyer ce guide à tous les élus ? Cela serait une bonne solution.

Madame Martine SCHOEPPNER

Il est sur le site, il n'y a aucun problème pour l'avoir. Ils envoient régulièrement leur publication, qui est en anglais et en français.

Madame la Présidente

Merci, je pense que je dois lever la séance, puisque nous n'avons plus d'autre intervention pour le moment. Je vous demande simplement d'être bien ici à 15 heures pour la reprise des travaux.

La séance est levée à 11 h 55.

VENDREDI 22 JUIN 2012 – APRES-MIDI

La séance est ouverte à 15 h 10 sous la présidence de Monsieur Francis HUSS, Vice-président de l'AFE.

Monsieur le Président

Nous entamons la séance de l'après-midi. Avant de commencer avec le thème qui nous réunit, je voudrais faire part d'une annonce : il faut signer les feuilles de présence si vous voulez percevoir vos indemnités, soit cet après-midi, soit demain matin. Après, il sera trop tard.

Autre information, à la suite du Conseil des ministres qui a eu lieu ce matin, la présence de Madame Le ou La Ministre des Français de l'étranger n'a pas pu avoir lieu ce matin. Elle aura lieu à 17 heures. Soyez présents, les plus nombreux possible, pour que Madame le Ministre fasse votre connaissance.

(Rires).

Une intervenante

Nous la connaissons un peu...

Monsieur le Président

Nous allons passer à l'ordre du jour proprement dit, la présentation du bilan de l'organisation des élections 2012. Nous suivrons l'ordre suivant : la commission des Lois représentée par son Président et son Rapporteur feront un exposé sur le bilan qu'ils en ont tiré. Ensuite, la parole sera aux représentants de l'administration qui sont présents nombreux à cette tribune. Vous pourrez ensuite poser des questions.

Si vous êtes nombreux à poser des questions, je me permettrai de donner un temps limite pour... Plus il y aura de demandes, plus le temps sera court pour intervenir puisqu'il faudrait avoir terminé vers 17h pour recevoir Mme CONWAY.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements.

PRESENTATION DU BILAN DE L'ORGANISATION DES ELECTIONS 2012 PAR LA DFAE

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements

Merci, Monsieur le Président.

Quand je songe à ces élections que nous venons de vivre, je me rappelle de la parabole du verre à moitié vide ou à moitié plein. Vous me direz qu'il est toujours facile de critiquer, c'est pourquoi je voudrais commencer par saluer le tour de force qu'a constitué cette première élection législative dans les circonscriptions des Français de l'étranger, car elle avait affaire à de nombreuses contraintes. D'abord, c'était une nouveauté, donc il y avait de la part des différents acteurs une certaine inexpérience. Il y avait aussi l'éloignement, nous n'étions pas comme dans une circonscription en France et la taille du territoire couvert, c'est-à-dire tout ce qui était en dehors de la France, étaient des phénomènes qui, effectivement, méritent de saluer le tour de force qu'ont constitué ces premières élections.

Je voudrais également saluer la bonne volonté du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères et encore plus particulièrement les services consulaires, devant la masse des opérations qu'ils ont eu à réaliser en plus de leur travail habituel ; eux aussi étaient face à cette nouveauté et à toutes les contraintes qu'elles comportaient.

Cela pour le verre à moitié plein. Mais, il y a aussi le verre à moitié vide.

Je laisserai tout à l'heure notre Rapporteur vous parler d'un certain nombre de problèmes que vous avez rencontrés, qu'elle va vous lister, tout particulièrement le vote par correspondance, qui est un réel problème et je voudrais plus particulièrement, puisque je m'en suis occupé dans le passé, à savoir le vote Internet, m'arrêter sur deux ou trois points le concernant. Je pense qu'il a régné une certaine confusion, tant à Paris qu'en circonscription. Nous avons tous les problèmes liés au vote par Internet qui se sont posés : Java, la non-réception des identifiants, des mots de passe, etc. Cela dit, pour être tout à fait honnête, lorsque cela fonctionnait, cela fonctionnait très bien et cela se faisait même dans le cadre d'une certaine convivialité. Malheureusement, c'était dans l'hypothèse où votre machine, votre programme étaient compatibles, donc cela se déroulait parfaitement et en deux clics, vous pouviez avec beaucoup de facilité et de convivialité, prendre part au vote. En réalité, pour les autres cas, il y a encore eu, à mon sens en tout cas, trop de contraintes techniques et à cet égard, je me permets de rappeler qu'ici même, j'avais déploré avec d'autres que le test grandeur nature soit intervenu aussi tard, ce qui aurait permis de corriger, s'il était intervenu avec quelques mois d'avance, quelques problèmes que nous avons rencontrés lors de ces élections. Et puis, c'est assez récurrent, il y a encore malgré tout une certaine rigidité du système de vote. Cela du côté des électeurs.

Juste un mot du côté des candidats, dont j'ai fait partie. Tout n'a pas été rose de ce côté-là. D'abord, nous avons eu un calendrier avec des dates qui se chevauchaient quasiment. Par exemple, entre le moment où la commission électorale se prononçait et le moment où il fallait livrer les circulaires et les affiches, donner comme cela a été le cas, un jour de livraison qui tombe un jour férié et ne pas avoir de réponse pour savoir si c'est la veille ou le premier jour ouvrable suivant ce jour férié qu'il fallait livrer les documents, enfin, autant de problèmes qui n'ont pas eu toujours de réponse, du moins dans mon cas, et je le regrette. Parmi d'autres problèmes également du point de vue du candidat, il y a eu aussi le problème de l'affichage dans les locaux diplomatiques et consulaires, qui était pourtant prévu par les textes, mais qui n'a pas pu se réaliser.

En conclusion de ce que je voulais vous dire, mes chers collègues, il faut songer à 2013 et aux élections à l'AFE. Je crois qu'il serait intéressant de remettre en vigueur le comité de suivi tel que nous l'avons connu en 2008/2009, c'est-à-dire un véritable lieu de concertation entre l'AFE et l'administration et non une simple chambre d'entérinement, comme cela a été le cas en 2010/2011. La réussite des élections de 2013, mes chers collègues, après une série de mauvaises expériences, il faut bien le dire, en 2006, 2009 et 2012, passe nécessairement par le dialogue avec les élus.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements.

Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois et Règlements

Merci.

Je vais vous faire plus un listing qu'autre chose, pour laisser un peu plus de place au débat, à ce que nous avons voulu souligner. Il ne s'agit pas là d'entrer dans le détail des bureaux de vote ou des circonscriptions et de tout ce qui est anecdotique. Nous avons tous des exemples divers et variés. Mais, il s'agit de signaler les points importants, voire des points cruciaux qui ne peuvent être laissés en l'état, pour pouvoir en débattre et donc, préparer le terrain au travail de la commission en septembre, pour prendre les mesures nécessaires très rapidement, en particulier dans la perspective des élections à l'AFE.

Tout d'abord, les dysfonctionnements notoires, vraiment ce qui touche principalement le vote par correspondance postale et dans une moindre mesure, mais cela reste un dysfonctionnement, le vote électronique. J'ai reçu pas mal d'avis d'un certain nombre d'entre vous, que j'ai présentés ce matin à la commission des Lois. Nous avons essayé de classer cela par ordre d'importance : ce qu'il faut changer et qui nécessite des textes pour ce faire, ou une modification des textes existants ; ensuite, les choses qui sont plus d'ordre administratif ou qui appellent à des circulaires, etc.

Le vote par correspondance postale : alors que nos compatriotes à l'étranger pratiquent depuis longtemps et à grande échelle parmi les votants ce mode de scrutin, son utilisation cette fois aux législatives a été catastrophique, au point que l'on se demande si cela ne relève pas d'une véritable volonté ! Non seulement, les avis de l'AFE n'ont pas été pris en considération lors de la rédaction du décret, mais d'autres barrières ont été mises en place. Si l'on peut comprendre l'obligation de s'inscrire au vote par correspondance, afin de sensibiliser l'électeur sur la difficulté des conditions de ce vote dans certains endroits, étant donné les délais impartis, l'information aurait, elle, pu être faite beaucoup plus tôt, ce qui aurait permis à nos compatriotes de s'inscrire en plus grand nombre. Il est tout de même anormal que les électeurs qui s'étaient inscrits n'aient rien reçu. C'est aussi un problème que j'avais soulevé et il n'y a pas de moyen de recours, sauf pour quelques-uns qui avaient photocopié la fameuse fiche verte qu'il fallait renvoyer quand on s'inscrivait. Beaucoup n'ont rien reçu et quand je parle du vote postal, j'ai pris tous mes exemples, non pas en Chine ou au Brésil ou dans des pays très éloignés où La Poste pose naturellement problème, mais

dans des pays limitrophes de la France, en faisant remarquer que Karlsruhe est plus près de Paris que Marseille, donc ce qui est faisable pour Marseille devrait l'être au niveau postal pour ce genre de ville.

Nous avons eu les problèmes des codes postaux, également dans ces pays-là. Ce qui est beaucoup remonté, c'est le problème du Mexique, mais ce problème de code postal s'est posé dans d'autres pays, d'adresses fausses et là, on ne peut pas forcément imputer la responsabilité à l'administration. Cela peut être aussi l'électeur qui a fait une faute dans son adresse. On ne doit pas toujours mettre les mêmes en accusation. Dans ces pays limitrophes, il est tout de même anormal qu'il faille plus d'une semaine pour acheminer le matériel. Je prends l'exemple des deux tours entre les législatives : les candidats ayant déposé leur matériel de vote le mercredi soir, nous avons reçu le matériel électoral le jeudi soir, toujours dans les pays très proches – je ne parle pas des autres où c'était encore pire ! Là, il y a quelque chose à faire.

Également, la clôture du vote par correspondance postale. La commission était intervenue pour demander que l'on repousse l'heure de la clôture. On nous avait dit qu'il n'était pas possible de le faire en fin d'après-midi, parce qu'il faut ensuite tirer les listes d'émarginement – nous pouvons le comprendre – ; par contre, on aurait pu repousser de deux heures et mettre la clôture à 14 heures. C'aurait été encore largement suffisant pour envoyer les listes d'émarginement. Résultat, dans certains postes, les lettres arrivées le vendredi n'ont pas pu être prises en considération puisque la distribution se fait à une heure ou deux heures de l'après-midi, donc énormément de votes non-comptabilisés.

Et, pour augmenter l'incompréhension des électeurs, j'ai deux exemples ici : au premier tour, ils devaient renvoyer leur lettre dans un poste – pour nous, Munich – et au deuxième tour, dans un autre poste – pour nous Stuttgart – et de ce fait, certains ont pris l'initiative d'aller les porter eux-mêmes au bureau de vote décentralisé, ce qui fait que cela n'a pas non plus été comptabilisé. Là, on se dit vraiment que tout a été fait pour empêcher la participation. Donc, énormément de votes écartés. L'autre raison de tous ces votes écartés, enfin la raison principale, réside donc dans l'obligation de joindre la photocopie d'un document d'identité, donc problème d'identification de l'électeur, mais c'était souvent justement une question de temps, puisque tout le monde n'a pas une photocopieuse ou une imprimante à la maison pour faire la photocopie.

En moyenne, ce sont donc plus de 50 % des votes arrivés, parvenus dans les postes, qui n'ont pas été comptabilisés. Et là où la commission s'est un petit peu étonnée, c'est que rien n'était prévu pour que l'on puisse faire état de ces choses-là, puisqu'on ne peut pas le mettre au procès-verbal du bureau de vote dans la mesure où les votes ne sont pas comptabilisés. Rien n'était prévu pour que l'on fasse remonter l'information. J'en ai parlé un peu plus longtemps, ici, parce que je pense qu'il faut quand même signaler ce dysfonctionnement, puisqu'aux élections AFE, nous sommes très tributaires du vote par correspondance.

De plus, contrairement aux électeurs qui votaient par Internet, dont le vote n'avait pas été enregistré et qui l'ont su tout de suite, ceux dont le vote par correspondance a été écarté n'ont pas été prévenus. Ils ne se sont donc pas déplacés ensuite pour voter à l'urne, d'où l'appréciation de la commission de dire que l'on a quasiment empêché les électeurs de voter, par cette accumulation de mesures.

C'est un petit peu l'illustration de comment rendre impossible une pratique qui marchait bien jusque-là, puisque depuis toujours, à l'AFE, nous votons de cette façon. Les recours qui ont eu lieu aux dernières élections, je rappelle que ce n'était pas du fait de la pratique, mais tout simplement du manque de signature dans les consulats, donc un problème administratif, ni plus ni moins.

Je ne vais pas rentrer dans tous les autres détails du vote par correspondance postale, je pense que vous prendrez la parole. Je dirai simplement que plus de 50 % des votes par correspondance n'ont pas été comptabilisés. Ils n'ont même pas été pris en considération.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Ce qui diminue le taux de participation.

Madame Martine SCHOEPPNER

Nous ne pouvons pas le calculer, parce que c'est une accumulation de difficultés. Si nous étions au courant depuis un peu plus longtemps de l'obligation d'inscription, nos électeurs ne l'étaient pas forcément. Cela a été dit très tard, après le test grandeur nature. Ils l'ont su pratiquement mi-février, pour une inscription avant le 1^{er} mars. Ensuite, le courrier arrivait trop tard, en dehors des contraintes auxquelles est soumise l'administration. Cette dernière ne peut pas envoyer les courriers avant d'avoir reçu les professions de foi. Il faut quand même aussi rester dans un certain cadre et ne pas critiquer pour le plaisir de critiquer.

Sur le vote électronique, je ne reprends pas ce que le Président de la commission vient de vous dire. Je pense que Monsieur SAINT-PAUL nous en reparlera.

Malgré divers problèmes, ce sont quand même plus de 50 % des personnes qui ont voté qui ont utilisé ce mode de vote. Cela s'est globalement bien passé, quand on pense à tout ce que l'on a pu lire dans les journaux, sur Internet, sur les réseaux sociaux, contre le vote Internet. Certains électeurs étaient horrifiés et déjà décidés à ne pas y participer, au vu de tout ce qu'ils lisait dans la presse. Nous pouvons donc dire que cela s'est quand même relativement bien passé, puisque nous n'avons pas eu à utiliser la démarche de désautorisation qui avait été prévue en cas de problème notoire. Personne n'est rentré dans le système, alors que l'on nous avait dit qu'il y aurait des problèmes.

Tout de même, évidemment et cela relève des délais postaux, la réception des identifiants a posé problème. Comme cela n'est pas lié au matériel électoral, on peut imaginer de les envoyer encore plus tôt, du moins dans certains pays. Quant à la version Java, nous allons en parler ; il y a eu une actualisation ensuite, qui a rendu l'accès plus difficile et qui a conduit à de nombreux problèmes. Cela n'est pas directement imputable à l'administration. Pourtant, le prestataire aurait dû s'informer sur ce point, pour prévoir les modalités qui en découlaient, notamment au niveau de la sécurité. Là, la commission souligne plutôt la responsabilité du prestataire.

D'autres choses sont également à signaler, mais cela n'implique pas des changements de textes ou de la loi. Je les ai donc mises dans l'autre partie.

Malgré toutes les critiques, à l'étranger, nous avons absolument besoin de ces deux modes de vote et nous devons absolument tout mettre en œuvre pour les améliorer et en aucun cas, les supprimer.

Je vais donc passer maintenant aux autres choses qui pourraient être améliorées et que la commission a notées. Tout d'abord, je commence par la LEC. Nous en avons déjà parlé, beaucoup trop de personnes sortent de la LEC sans que l'on ne sache pourquoi. Nous avons eu le problème des nouveaux arrivants : souvent, les consulats n'étaient pas suffisamment informés pour conseiller les personnes d'un possible recours en cas d'arrivée récente. Les dates de l'élection ont posé problème un peu partout ; on a vu des personnes arriver le 10 pour voter. Même TV5 a donné des dates fausses ! Donc, encore un problème qui a diminué la participation. Nous avons fait inscrire sur la porte des bureaux de vote que le deuxième tour avait bien lieu le 17, pour que ceux qui voient un bureau de vote fermé ne pensent pas qu'il n'y aurait plus de bureau de vote, pour qu'ils viennent au moins au second tour. Cela a été fait dans un certain nombre de pays.

Sur le vote à l'urne (élections présidentielles comprises), la notification des bureaux de vote a été faite trop tardivement. Je ne sais pas pourquoi celle-ci a été envoyée avec le matériel électoral, alors que les consulats nous avaient envoyé énormément de renseignements auparavant. Je pense qu'on aurait pu nous avertir un peu plus à l'avance du nom du bureau de vote dont on dépendait. Pour toutes les personnes qui étaient placées entre deux, elles n'ont pas su jusqu'au dernier moment, ce qui a déclenché des centaines d'appels téléphoniques. Donc, là aussi, à améliorer.

La formation des présidents des bureaux de vote. Quelque chose de très bien fait avait été mis au point, mais cela n'a pas été toujours très efficace et nous avons eu certains présidents de vote qui naviguaient à vue. Or, le code électoral nous donne la possibilité de mettre comme président de vote un électeur. Donc, pourquoi ne pas prendre quelqu'un qui a l'habitude des élections, au lieu d'absolument un fonctionnaire, un agent ou un directeur d'institut, selon les cas de figure, qui doit apprendre à toute vitesse, qui n'est pas sûr de lui ? Dans certains bureaux de vote, on a assisté à du grand n'importe quoi à certains moments, renforcé par un nombre important de bénévoles qui, là aussi, se baladaient dans les différents bureaux de vote, touchaient à tout en croyant rendre service. Cela partait d'une bonne volonté, mais cela peut poser problème, à un certain moment.

Là aussi, pour les bureaux de vote, problème des découpages géographiques. En principe, les commissions électorales ont été consultées pour l'ouverture des différents bureaux décentralisés. Les élus un peu plus rarement, ils l'ont été à certains endroits. Quand on connaît mieux sa circonscription, peut-être mieux souvent que les agents qui y sont juste en poste, on sait que certes, sur la carte, cela paraît plus près de telle ville, mais d'un point A à B, d'un côté, il y a l'autoroute et on y va directement, donc il faut une heure, quand de l'autre côté, il faut passer par la montagne et cela nécessite trois heures. Donc là, peut-être qu'une consultation aurait pu améliorer les choses.

Sur le contrôle d'identité, là aussi, beaucoup de personnes ont été, parmi les doubles nationaux, un petit peu déstabilisées du fait de l'application de cette nouvelle directive. Il paraît effectivement sensé que pour un vote à une élection française, on vote avec des papiers français, personne ne peut aller contre et c'est de la logique, mais nos électeurs avaient l'habitude de voter en particulier dans l'Union européenne, avec leur carte d'identité allemande, autrichienne, etc. Là, on a renvoyé pas mal de monde dans le bureau où j'étais, mais j'ai quand même vu que des petits malins avaient réussi à voter. Donc, deux poids, deux mesures, selon la personne qui contrôlait (bénévoles).

Dans l'Union européenne, on peut se poser la question, dans tous les pays, puisqu'on autorisait le passeport biométrique, allemand ou autrichien, etc, pourquoi n'autoriseraient-on pas la carte d'identité, à partir du moment où dans beaucoup de pays, elles sont déjà biométriques. C'est toujours le problème, on a une élection française, nous devons appliquer le code électoral, il est logique que l'on ait des papiers français pour voter. C'est quand même la base. Surtout que l'on a une citoyenneté

européenne. Avec les autres pays, il est toujours un petit peu plus compliqué de vérifier des documents. Nous connaissons tous la problématique des fraudes, je pense que vous aurez des choses à dire là-dessus et dans ce cas-là, pour tous ceux qui n'ont pas de papiers français, la carte d'identité consulaire était valable. Sauf que les consulats ne les délivrent pas à un rythme très rapide, surtout avant les élections, ils étaient complètement débordés et pendant pratiquement trois mois, ils n'ont pas pu faire ce travail, étant occupés à l'organisation des élections. De fait, les gens ne pouvaient pas voter avec la carte consulaire, puisqu'ils ne l'avaient pas reçue du consulat. Donc, peut-être ici aussi quelque chose à améliorer.

Sur le problème des procurations, nous nous sommes aperçus, à certains endroits, que les stocks des consuls honoraires se sont épuisés très rapidement. Ils n'avaient plus de procuration à faire remplir. Nous avons eu différents traitements selon les lieux. Certes, le moment d'une élection n'est pas l'endroit où l'on fait faire une procuration, mais nous avons tout de même eu, dans de très nombreux bureaux de vote, des personnes qui, entre le premier et le deuxième tour de la présidentielle, par exemple, ont demandé à faire leur procuration. À certains endroits, cela a été fait ; à d'autres, cela a été refusé ; à d'autres, cela a été fait pendant une heure ou deux, puis plus du tout ! C'est quelque chose que nous avons signalé. Il faudrait étendre l'usage de la procuration dématérialisée, puisque cela existe. Quelques personnes l'ont utilisé, mais c'est un peu compliqué pour l'instant et surtout, mettre en place une réelle connectivité entre le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères, ne serait-ce que pour le transfert des procurations, parce que là, c'est vraiment un énorme problème ; il y a vraiment une interface à développer.

Pour les délais postaux, nous en avons déjà parlé, peut-être des choses à revoir avec les prestataires, je ne sais pas. Sur le vote électronique, les autres points qu'on nous a signalés, c'était des difficultés à récupérer le mot de passe. C'était dans certains cas difficile. Des problèmes aussi au niveau de la plateforme. Si tout se passait bien au niveau des appels téléphoniques, beaucoup de gens se sont plaints de ne pas avoir de réponse – peut-être l'ont-ils eue plus tardivement – à leurs mails. Enfin, nous avons eu un problème d'actualisation des bulletins de vote pour le vote électronique au 2^{ème} tour.

C'est pratiquement terminé, j'ai dû oublier un ou deux points... je vous demande, dans vos interventions, de bien voir ce qui est écrit dans la loi et de ne pas vous plaindre de choses qui ne correspondent pas à la loi. Nous avons eu beaucoup de personnes qui se sont rendu compte qu'elles n'avaient pas reçu de mot de passe, faute d'avoir donné une adresse électronique. De tels problèmes ne sont pas imputables à l'administration.

Avec une toute petite note positive, du moins une appréciation, on nous a beaucoup critiqué puisque nous n'avions qu'une participation relativement faible, mais quand on voit la participation des Français de France qui, eux, n'avaient qu'à traverser deux ou trois rues, on peut se demander s'ils auraient fait beaucoup mieux que nous s'ils avaient vécu à l'étranger, avec tous les problèmes et les nouveautés que cela a posés. Maintenant, il est surtout urgent de travailler sur les textes et de faire passer la jurisprudence des législatives pour nos élections à l'AFE. Ce sera le travail de la commission au mois de septembre. Nous allons voir ce que vous allez nous raconter.

Monsieur le Président

Merci, Madame le Rapporteur. J'ai douze demandes de prises de parole, après l'intervention de Monsieur le Directeur des Français de l'étranger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Monsieur François SAINT-PAUL, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci, Monsieur le Président.

Vous avez déjà douze prises de parole et je pense qu'il y en aura d'autres. Je suis un peu partagé sur la méthode, parce que nous envisagions de faire d'abord un exposé de Madame SOUPISON sur le cadre général sur les élections et ensuite, un exposé très détaillé sur le vote Internet. Il y a donc deux solutions : soit ces personnes posent rapidement leurs questions, avant qu'on ne rentre... je pense que l'on devrait répondre à un certain nombre de choses, notamment sur le vote Internet, mais peut-être pourriez-vous... je vous demanderai simplement que nous ayons le temps de nous exprimer. Car en dix minutes, je ne fais pas d'exposé.

Monsieur le Président

D'accord. S'il vous plaît, limitez vos questions à deux minutes. Madame SOUPISON peut répondre à quelques questions. Ceux qui n'auront pas été satisfaits par ces réponses poseront leurs questions.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Madame Odile SOUPISON, Directrice adjointe des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Merci, Monsieur le Président.

Juste quelques mots avant de répondre plus précisément aux questions qui viennent d'être soulevées par la commission des Lois, je souhaitais tout d'abord signaler, à l'issue des deux mois qui viennent de se passer, avec quatre tours de scrutin qui sont quand même sans précédent pour le réseau diplomatique et consulaire, l'énorme travail qui a été fait en amont sur une période de deux années, tant sur l'aspect juridique, la construction et l'adaptation des textes pour l'élection présidentielle et la construction avec le ministère de l'Intérieur et les services du Premier ministre pour la partie élections législatives. Donc, travail juridique, travail de communication, puisque nous avons quand même fait trois campagnes de communication successives entre le mois d'octobre 2011 et le mois de février, sans compter après le travail qui a été fait pour la partie du vote électronique. Autre travail de fond qui a été fait, toute la préparation du réseau consulaire, qui a recouvert plusieurs volets, la mise à jour des listes électorales, qui avait été présenté à l'AFE au mois de mars ; un travail sur les bureaux de vote, puisque pour la première fois, par rapport à 2007 où nous avions 537 bureaux de vote, nous avons monté un système de 783 bureaux de vote pour le 1^{er} tour des élections présidentielles et 787 pour le deuxième, puis à nouveau 783 pour chacun des deux tours des législatives. Ce travail sur les bureaux de vote a été mené depuis plus d'un an et en totale transparence et harmonie avec les postes et avec les élus conseillers, puisque nous avions demandé aux postes de soumettre des propositions de bureaux de vote aux commissions administratives, après avoir recueilli l'avis de tous les élus. Nous nous sommes assuré, chaque fois que nous avions des propositions, qu'il y avait bien eu cette démarche.

Autre travail qui a été mené sur le long terme, pour pouvoir tenir ces quatre tours de scrutin, c'est l'identification des acteurs. Au-delà de la mobilisation générale du réseau, nous avons identifié 500 correspondants élection sur l'ensemble du réseau, avec lesquels nous avons été en permanence en contact, quasiment quotidiennement pour que le dispositif puisse fonctionner. Travail qui a été complété par de la formation, comme cela a été signalé. Formation qui a mobilisé un agent sur une période quasiment d'une année, qui a formé plus de 2 000 personnes et qui a fait le tour de quasiment 200 postes diplomatiques et consulaires. Certes, cette formation est peut-être encore insuffisante, mais c'est déjà beaucoup de l'avoir fait, puisqu'il n'y avait pas eu de formation sur les précédentes échéances électorales. C'est une nouveauté que nous avons mise en place pour cette échéance. De ce que je comprends, c'est peut-être insuffisant, mais c'est déjà un énorme effort. Un travail de préparation informatique que l'on retrouvera après, à la fois pour la gestion des listes électorales et surtout pour le vote électronique.

Autre travail de fond, tout le dispositif qui a été mis en place pour l'envoi du matériel électoral et pour assurer des permanences pour les postes consulaires. Pour l'envoi du matériel électoral, les textes législatifs confiant à la commission électorale l'envoi du matériel électoral, c'est donc à la DFAE, qui assure le secrétariat de cette commission, qu'il est revenu d'envoyer l'ensemble du matériel électoral, sur quatre tours de scrutin, avec différentes modalités de vote, ce qui fait sept envois au total, faits à partir de l'administration centrale, dans les conditions de délai que l'on connaît. C'est donc un effort extrêmement important. Je peux effectivement revenir aux détails sur les modalités d'envoi, mais tout à l'heure, quand effectivement il nous était dit que le matériel électoral n'est arrivé que cinq, six ou sept jours après l'envoi, il faut compter sur le fait que dès lors que le matériel est déposé, par exemple pour les élections législatives, le jeudi à 12 heures chez le prestataire, il faut procéder, pour 11 circonscriptions, 178 candidats, à la mise sous pli de l'ensemble du matériel, avec les convocations, le matériel de vote par correspondance, tout cela devant arriver pour un tour de scrutin qui intervient le samedi ou le dimanche qui suit et qui commence plus tôt quand on veut voter par correspondance ou par voie électronique. Il y a peut-être eu des difficultés, on peut peut-être à certains endroits reconnaître qu'il y a eu une période d'envoi qui peut paraître un peu longue, mais elle est liée au fait qu'on est obligés de faire la mise sous pli, de procéder aux envois et on compte ensuite sur la poste locale et on ne maîtrise plus les postes localement. Je voulais quand même signaler ce point.

Sur les permanences, autre investissement qui a été fait, en termes de permanence pour les jours de scrutin, pour permettre aux bureaux de vote, à nos consulats, d'avoir des interlocuteurs à l'administration centrale et de les aider, le cas échéant, ce travail de permanence qui a permis également au secrétariat de la commission électorale de faire son travail de recensement pour les commissions électorales qui se sont réunies respectivement pour l'élection présidentielle, le dimanche soir à 18 heures, ensuite le lundi matin à 7 heures et pour les deux tours de législatives, le lundi à 9 heures. Ce sont 120 à 130 personnes qui ont été mobilisées, du samedi midi au lundi matin. Donc, je souhaite quand même souligner cet investissement, donc un travail de fond mené depuis plusieurs mois, voire près de deux ans sur certains aspects, une très grande implication de tous les acteurs, qu'il s'agisse du réseau diplomatique, des volontaires, bien entendu de l'ensemble des élus, puisque sans les conseillers, sans les volontaires, nous ne pouvions pas arriver à faire fonctionner ces deux élections avec ce dispositif de bureau de vote sans précédent.

Ce que je souhaite quand même noter, c'est qu'à ma connaissance, aucun des 783 bureaux de vote – même si quelques présidents ou quelques secrétaires n'étaient peut-être pas tout à fait formés – n'a connu un problème d'ouverture, manqué d'accesseurs. On ne nous a signalé aucune difficulté. Pour l'élection présidentielle, le Conseil constitutionnel a validé les résultats et n'a procédé à aucune annulation, ce qui n'a pas été le cas sur l'hexagone. Après, effectivement, le dispositif extrêmement lourd n'est pas exempt de critiques, tout simplement parce que c'est une élection qui se passe sur une très courte durée et avec une très grosse surcharge sur cette durée. Nous avons un travail à faire collectivement, avec nos postes, avec vous, pour faire remonter le retour d'expérience et essayer de voir ce qui peut être amélioré, sachant qu'un certain nombre de difficultés qui ont été signalées et sur lesquelles je vais essayer de revenir très rapidement, sont des difficultés qui sont liées à la nature même de l'élection et des délais dans lesquels nous sommes enfermés si j'ose m'exprimer ainsi. Pourquoi ? Pour reprendre certains des points qui ont été évoqués, sur le calendrier des livraisons du matériel électoral, je m'en suis expliquée. Nous avons des délais très courts, parce que nous sommes encadrés par un délai législatif. Nous ne pouvons pas envoyer le matériel électoral, ni le mettre sous pli, avant que les candidats n'aient livré. Sinon, je crains que nous n'ayons une difficulté. Sur l'affichage, les postes consulaires n'étaient pas obligés de procéder à l'affichage. L'envoi des affiches par la valise diplomatique et l'affichage par les postes a été fait sur la base de la bonne volonté de l'administration. Il n'y a pas d'obligation en la matière, l'affichage étant de la responsabilité des candidats.

Sur le vote par correspondance, c'est la question du délai entre les deux tours, puisque le maximum de délai qu'il y a pour l'envoi du matériel électoral, y compris vote par correspondance, est 9 jours. À partir de là, nous avons des délais postaux et c'est la problématique des dates de scrutin, de premier et deuxième tours. Sur les bureaux de vote, j'en ai dit deux mots. Le fait que les électeurs n'aient pas eu connaissance de leur bureau de vote, je pense que le travail qui avait été fait en amont avait conduit quand même beaucoup de postes à mettre sur leur site des informations sur les bureaux de vote. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'y a pas, à l'étranger, de carte électorale comme en France métropolitaine. Et même en France métropolitaine, je ne suis pas certaine que tout le monde ait reçu la sienne. Quand on la reçoit, on ne la reçoit pas forcément deux mois avant, mais parfois très tardivement. Nous avions fait le choix d'informer en plus l'électeur par une lettre de convocation avec le matériel de vote, pour lui permettre d'avoir la totalité de l'information sur le bureau de vote et sur les pièces nécessaires pour justifier de l'identité. Nous avons fait le maximum pour que l'électeur dispose de l'information, sachant que les postes ont relayé cette information.

Sur les procurations, il est vrai qu'il faudrait aller vers plus de dématérialisation, mais ce n'est pas simple, ce n'est pas uniquement avec le ministère de l'Intérieur, mais aussi avec l'ensemble des mairies, des tribunaux d'instance, des commissariats. C'est tout le maillage métropolitain qui est en mesure de recevoir des procurations, qui devrait rentrer dans un schéma de dématérialisation.

Pour l'information de l'Assemblée, de notre propre initiative, à partir du moment où certaines des procurations arrivaient à la valise diplomatique pour partir dans d'autres postes très tardivement par rapport à la date de scrutin, nous avons pris l'initiative de tout transférer par courriel, de façon à faire en sorte que les bureaux de vote soient en possession des procurations.

Je pense très rapidement avoir répondu aux différentes questions. Encore une fois, même si comme le disait Monsieur SEINGRY, il y a le verre à moitié plein et le verre à moitié vide, on a plutôt tendance à voire le verre à moitié vide, mais je souhaite quand même insister sur l'implication de tous les acteurs, sans lesquels nous n'aurions pas pu réussir ces échéances.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Sur le volet général, je vois trois problèmes : le nettoyage des LEC, le vote par correspondance et les envois.

Sur le nettoyage des LEC, nous avons réalisé ce nettoyage en particulier en 2011, pour arriver à peu près à 1,1 million et nous avons radié 100 000 personnes. Avons-nous radié suffisamment ? Aurions-nous dû faire autrement ? Le problème qui s'est posé, c'est le problème des Français à l'étranger revenus en France qui voulaient voter et cette procédure que nous avons dû mettre en œuvre en urgence, qui a permis de traiter, d'après nos statistiques, 12 000 personnes. Quand je dis « traiter », cela veut dire « traiter » et ensuite, renvoyer dans les postes, pour les ôter des listes d'émargements, etc. Cette situation est liée à une chose : l'électeur revenu en France, ayant été à l'étranger, a perdu de vue sa véritable situation électorale. Pourquoi ? Parce que vous avez d'un côté la combinaison de régimes de présomption d'inscription sur la LEC, qui sont beaucoup trop larges et qui aboutissent à ce que quelqu'un reste sur la LEC alors qu'il n'en est plus conscient et d'autre part, le travail miroir qui aurait dû être fait au travail que nous avons fait, n'a pas été fait du côté du ministère de l'Intérieur. C'est donc uniquement par une

combinaison du traitement de ces deux questions, que nous aboutirons à résoudre ce problème qui s'est posé en 2012 et qui s'était déjà posé en 2007. Simplement, il a changé d'ampleur depuis, puisque +4, 5, 6 % par an depuis.

Nous avons radié quand nous avions un faisceau de présomptions. Mais, Monsieur DUPONT qui est parti de Croatie et qui est revenu en France, il va dans sa commune, il s'inscrit, puis il n'a pas dit qu'il continuait à voter pour certaines élections de l'autre côté. Alors ensuite, par le jeu de l'INSEE, la commune reçoit les indications selon lesquelles « vote à l'étranger », mais elle ne trouve rien de mal à redire. En plus, cette personne, juste avant le scrutin, reçoit une jolie carte électorale dans laquelle rien n'est marqué... Certaines communes ont fait le travail, mais pas forcément. Le travail miroir aurait dû être fait. Ce qui veut dire que quand je dis que nous avons traité 11 000 personnes, ce sont 11 000 personnes qui ont voulu voter. Donc, comme nous étions aux présidentielles à un taux de 40 % de participation, il faut compter 20 000 ou 30 000 personnes qui sont encore en trop dans nos LEC et qui, en fait... Il faut y penser quand on pense à nos taux de participation. Nous valons mieux que ces taux de participation.

Mais, c'est un point très important, cela veut dire qu'il faudra traiter ce point qui nécessitera une approche avec le ministère de l'Intérieur, mais qu'il faudra revoir, si nous voulons résoudre ce problème, nos règles sur l'inscription à la LEC, parce que c'est trop flou, il y a trop de présomptions et à la fin, quelqu'un est sur la LEC sans avoir vraiment pris conscience de sa situation.

Deuxième chose, le vote par correspondance et le fait que beaucoup de gens n'ont pas pu voter par correspondance ou qu'il y ait eu beaucoup de déchets. Je veux dire par là que les gens n'avaient pas compris le souci de la photocopie, etc. Je n'ai aucune surprise, aucune ! Je me rappelle de nos débats du mois de mars, chronique d'un échec totalement annoncé ! Il n'y a rien de neuf, il ne s'est rien passé, pour moi. Nous avions demandé trois semaines entre le 1^{er} et le 2^{ème} tour pour les législatives, on nous en a donné deux. Je me souviens encore vous avoir expliqué, quand nous nous posions la question du report de la date du 1^{er} mars au 1^{er} mai... où je disais : « J'ai envoyé ma LEC le 1^{er} février ou le 7 février, s'ils ne l'ont pas reçue, s'ils n'ont pas été capables de répondre pour le 1^{er} mars, c'est que de toute façon, ils ne pourront pas voter » ; c'est ce qu'il s'est passé ! 72 000 se sont inscrits et très peu ont pu voter. Parce que le délai utile pour le vote par correspondance à l'AFE, vous vous en souvenez, c'est 55 jours et le délai utile entre les deux tours, c'est combien, cette fois-ci ? Ce sont 9 jours. Or, 9 jours pour envoyer une lettre dans le monde entier, pour permettre aux gens de répondre, c'est impossible !

Nous ne sommes pas responsables de cela, dans la mesure où nous ne sommes pas responsables des délais qui ont été fixés, qui sont des délais légaux. Là, Madame SCHOEPPNER, vous avez aussi bien raison de soutenir la question des délais trop serrés. En réalité, cela veut dire que la combinaison entre les dispositions légales de droit commun et les dispositions spécifiques pour tenir des comptes des délais n'était pas suffisante pour un certain nombre de cas, dont le vote par correspondance. Le vote par correspondance peut fonctionner, si on souhaite le maintenir, pour un vote à un tour avec un délai utile à 55 jours ; le vote par correspondance ne peut jamais fonctionner dans la situation où nous sommes. Donc, de ce point de vue et sur cette question particulière, je voudrais plaider en faveur de la juste distribution des responsabilités. Dans ces dernières, c'est très simple, je revendique la part 0. J'ai des textes, je les applique !

Troisième chose, sur les envois, je voudrais quand même dire une chose : combien d'envois faisions-nous dans le passé pour les présidentielles ? Un seul, pour le premier tour. De toute façon, on savait plus ou moins qui allait être au deuxième tour et on se disait que ce n'était pas la peine de recommencer. Maintenant, combien d'envois faisons-nous ? Sept : l'envoi pour la mise à jour des LEC en 2011 (il manque là la lettre pour les communes qui, elles, connaissent les adresses des Français de l'étranger qui sont revenus en France, ce que j'appelle le travail miroir, qui n'a pas été fait, parce que nous l'avons prévu, mais qu'il demande de l'argent) ; ensuite début 2012, une lettre « voulez-vous voter par correspondance ? » ; un premier envoi « profession de foi » premier tour pour les présidentielles ; deuxième envoi « profession de foi » deuxième tour des présidentielles ; ensuite, une fois qu'on a fait cela, on pense que c'est terminé, mais non, on recommence, envoi premier tour des législatives, envoi des législatives deuxième tour et puis, envoi sécurité identifiants. Sept ! À mon avis, probablement que dans le passé, il y avait évidemment des problèmes d'adressage, simplement, on ne les voyait pas, parce que les courriers partaient de Paris, allaient dans les postes, qui les distribuaient. Ces derniers distribuaient autant que possible en passant par des prestataires et de toute façon, il n'y avait pas de retour sur des problèmes, puisqu'il n'y avait pas de nouvelles échéances. Tandis que là, on s'est dit : les postes sont surchargés... Je veux quand même dire que l'organisation des élections est devenue la première charge du réseau consulaire et je pense qu'il y a une réflexion à faire assez vite, il faut aller vers la simplification, sinon, nous allons avoir un autre problème. Nous avons dit que nous allions aider les postes. Donc, nous avons fait tous les envois à partir des recueils des adresses depuis Paris, pour alléger. Parce que ce que vous pouvez demander une fois à un poste, vous ne pouvez pas le redemander sept fois en deux mois. Ce n'est pas possible. Dans ce cas, il y a des lettres qui arrivent, d'autres qui n'arrivent pas. Il peut y avoir deux raisons : la première, ce sont les délais postaux, je n'en suis pas responsable ; la deuxième, c'est l'adresse postale qui n'est pas bonne, et là, oui, il faut réfléchir à la question de l'amélioration de nos données de base sur les adresses postales. C'est pour cela que nous avons monconsulat.fr et que monconsulat.fr faisait 0 en novembre et fait aujourd'hui 215 000 personnes. Mais, je voudrais que l'on sépare bien les choses.

Dernière chose, d'ailleurs, sur la question des envois postaux, derrière cela, ce n'est pas simplement l'efficacité, c'est quand même le coût de tout cela. Je ne suis pas prêt à envoyer encore une lettre de plus. Chaque fois, pour 1,1 million de personnes, c'est 1 million d'euros. Tout cela sur les deux tours, les législatives, plus les présidentielles, nous en sommes à 25 millions d'euros. Il faut quand même réfléchir, compte tenu de ce qu'il se prépare.

Je voudrais simplement signaler, je ne sais pas si le document est public – ce n'est pas paru – la commission nationale de contrôle de l'élection présidentielle, qui est cet organisme qui s'est inquiété notamment des horaires de fermeture, présidé par le vice-président du Conseil d'État, Monsieur SAUVÉ, puis dedans, il y a le Président de la Cour des comptes, un président de la Cour de cassation, etc., il vient de rendre son rapport. Pour les Français à l'étranger, il dit qu'en général, cela s'est bien passé, mais sur les envois postaux, il dit : « un nombre significatif d'envois est parvenu ». Nous pensons qu'en général, les choses se sont bien passées, mais il pose la question de la dématérialisation pour l'avenir. Parce qu'en réalité, nous ne pouvons pas continuer ainsi. Il y a peut-être des choses – et là, nous vous en parlerons tout à l'heure avec David -, le vote électronique, ce n'est pas que le vote électronique, c'est dans un autre schéma, la dématérialisation, et pas la dématérialisation pour fermer, mais pour améliorer le service. Imaginez que tout le monde s'inscrive sur monconsulat.fr ! Tout cela est pensé. Avant que je n'arrive, jamais l'administration française n'avait adressé un mail à sa communauté française à l'étranger. Une lettre, combien cela me coûte pour 1,1 million d'électeurs ? Cela me coûte 1 million. Aujourd'hui, je peux considérer que dans les 600 000 adresses mails, celles dont je suis sûr, ce sont les 215 000 qui se sont inscrits dans monconsulat.fr. Les mails, cela ne me coûte rien ! Donc, je signale cela dans les pistes de réflexion sur l'avenir. Nous pouvons améliorer. Nous revendiquons notre part de responsabilité. Mais il y a des choses, sur les envois postaux, etc., *non possumus*, et à ce moment-là, faut-il continuer les envois postaux ?

Je suis désolé d'avoir été un petit peu long et d'avoir taillé un peu à la serpe, mais j'ai essayé de répondre à certaines questions.

Monsieur le Président, peut-être y a-t-il un certain nombre de questions, mais sinon, nous avons un exposé bien construit sur le vote Internet, qui est je crois, la chose qui vous intéresse le plus.

Monsieur le Président

Je pense qu'il vaut mieux passer à l'exposé, puisque nous aurons ensuite, après le passage de la Ministre, la possibilité de continuer entre nous.

De la salle

(Réponse collégiale). Les questions, maintenant.

Monsieur le Président

Alors, les questions maintenant ! Je vous rappelle qu'il y a 15 prises de parole alors au bout d'une minute, je vous ferai signe et je vous demande d'aller directement à la question. Les préambules, on peut considérer qu'ils ont été faits par ailleurs.

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription de Tokyo

Monsieur le Président, merci.

J'aimerais apporter mon témoignage en tant qu'électeur dans la onzième circonscription, mais également en tant que candidat. Mon propos n'est absolument pas de m'attaquer à l'administration qui, comme on le sait, n'a pas que la fonction d'élection à gérer dans les consulats où les ETP sont rares et fait de son mieux.

En tant que candidat, j'ai connu quand même quelques difficultés et je ne suis pas le seul à les avoir connues : l'accès aux listes électorales, je ne vous cache pas que j'ai voulu poser une question de constitutionnalité. Il n'est pas normal que des candidats libres, qui ne sont pas investis par les partis, subissent une telle inégalité de traitement, puisque justement les circonscriptions étaient extrêmement vastes. Il est bien évident que celui qui avait la possibilité et la chance d'être investi par un parti avait la possibilité depuis très longtemps, avant que l'élection ne soit officiellement lancée, de communiquer avec ses électeurs. Là, il me semble qu'un recours en Conseil d'État, puis une question de constitutionnalité aurait été justifiée. Donc, je ne comprends pas que le législateur, puisque c'est lui qui fait la loi, n'ait pas pensé à ce qui me semble être un biais en ce qui

concerne l'inégalité de traitement entre les différents candidats. Et puis, je crois qu'il y a une transposition des conditions électorales métropolitaines qui ont été mal gérées. Je ne sais pas si c'est l'Intérieur, la DFAE ou autres, mais il est bien clair, par exemple, que gérer un compte de campagne avec déjà, la difficulté d'ouvrir un compte, la difficulté à disposer d'un chéquier ou d'une carte Visa, quand on est à Pékin et que l'on va en Indonésie, régler ses dépenses de campagne sur place, là aussi, le législateur a mal transposé ce qui se fait naturellement en France métropolitaine. Et puis, il y a aussi un problème de logistique, mais là, encore une fois, ce n'est pas du tout pour attaquer l'administration, j'ai eu par exemple des problèmes pour la validation des documents électoraux : profession de foi, affiches et bulletins qui ont été validés quasiment au même moment où il fallait remettre l'impression. Donc, d'énormes difficultés pour les candidats d'une façon générale et surtout, pour les petits candidats qui n'avaient pas le support logistique des grands partis.

En ce qui concerne maintenant le point de vue de l'électeur, je suis désolé, une fois encore, c'est une divagation d'ordre général, force est de reconnaître que c'est un « bide », du point de vue de la visibilité de l'élection de ces députés. 20 % ou un petit peu plus dans ma circonscription, le candidat qui a été élu, Thierry MARIANI, qu'évidemment je félicite, mais tous les autres dans les circonscriptions, cela signifie qu'un électeur sur dix environ a véritablement placé dans l'urne le nom du candidat qui est maintenant élu. Donc, c'est quand même une participation qui, dans ma circonscription, me semble proche de la participation à l'AFE. J'ai été très étonné que les médias locaux et nationaux n'aient pas fait plus affaire de ces élections. Il y aurait dû y avoir un devoir de l'administration vis-à-vis des médias. Tout cela a été assez peu reporté et le retour des médias n'a pas été suffisant.

Enfin, le vote par Internet, c'est absolument louable. Utile parce qu'en général, les gens sont assez loin des urnes. Force est de reconnaître qu'il ne faut plus désormais se poser la question de son principe, mais techniquement, cela n'est pas acceptable. On m'a expliqué qu'il y avait des contraintes techniques qui n'étaient pas celles de la simple transaction bancaire sur Internet, contrairement à ce que je croyais, mais le Java 7, Java 8 ou Java 9, c'est quelque chose qui a été extrêmement rédhibitoire pour les électeurs. Merci.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Christian COINTAT, Séateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur Christian COINTAT, Séateur représentant les Français établis hors de France

Mon intervention ne sera pas une critique, mais un constat pour que l'on puisse en tirer les leçons pour la suite.

Très rapidement, en ce qui concerne le vote par correspondance, je comprends très bien les propos de Monsieur le Directeur et de Madame SOUPISON et je ferais pareil à votre place. Mais, vous le savez bien, seul le résultat compte. Or, nous ne pouvons pas continuer ainsi, avec toutes les raisons du monde, qui aboutit à priver de leur vote un nombre non négligeable de citoyens.

Il y a une altération du vote de certains citoyens. Une partie de leur faute, parce qu'ils n'ont pas su remplir les papiers, l'enveloppe, etc. Mais donc, à l'avenir, il nous faudra être peut-être plus simple, voire plus simpliste, en disant, premièrement, deuxièmement, troisièmement, pour que les gens comprennent bien. Je suis un peu étonné, moi aussi, que nos compatriotes aient eu du mal parfois à comprendre les papiers de l'administration. Mais c'est le résultat, c'est ainsi.

Les délais postaux, effectivement, vous ne les maîtrisez pas, mais là, il faut revoir si l'on ne peut pas revenir à trois semaines de délai entre les 1^{er} et 2^{ème} tours, car effectivement, vous ne pouvez pas y arriver.

Mais, malheureusement, au premier tour de l'élection, dans entre 50 % et deux tiers des cas, dans certains postes, le vote par correspondance n'a pas pu être retenu, alors que c'était le premier tour. Je ne parle pas des retours qui sont arrivés trop tard. Quand vous avez, le vendredi après-midi, des lettres qui arrivent, j'étais déjà intervenu parce que je m'étais opposé à l'arrêt à midi, j'estimais qu'on devrait ne le faire qu'à 18 heures le soir et là, il y a quand même un certain nombre de nos compatriotes qui se sont vu privés de leur vote et ce n'était pas de leur faute, pas plus que de la vôtre d'ailleurs.

(Applaudissements).

Mais, vous l'avez dit, la dématérialisation est l'élément à venir. Donc, il faut mettre tout le poids sur Internet. Et voilà ! Je n'ai jamais compris comment fonctionnaient les informaticiens. Cela doit m'échapper complètement. Mais, quand vous arrivez pour voter sur un site, que vous ouvrez votre ordinateur et que vous voyez quelque chose qui s'affiche, moi, je veux des choses simples. Or, quand on rentrait sur le site du vote votezaletranger, plein de choses écrites dans tous les sens, vous ne voyez plus très bien où il faut aller. Et en plus, partout, il y a marqué : « Si cela ne marche pas, si cela ne marche pas, si cela ne marche pas... ». Alors, où cela marche-t-il ? À telle enseigne que j'ai hésité à appuyer sur le bouton pour aller plus loin, parce que j'ai cru que si j'appuyais dessus, cela allait dérégler mon ordinateur, parce que cela ne marchait pas ! Ce n'était pas très clair.

Ensuite, quand j'ai appuyé sur le bouton, là, l'écran était clair, enfin. Malheureusement, il y avait un bouton sur lequel il fallait appuyer « continuer », il ne s'allumait pas. J'ai attendu cinq, six, huit minutes, il ne s'allumait pas, alors j'ai éteint, j'ai recommencé... même chose ! Et au moment où j'allais arrêter et renoncer au vote électronique, finalement, il s'est souligné, tout simplement parce qu'on ne mettait pas qu'il fallait charger le programme sur mon ordinateur peut-être un peu vieux. Donc voyez, beaucoup de gens hésitent dans ces cas-là. Alors, combien de personnes se sont branchées sur le site pour voter et n'ont pas voté ? Il serait intéressant de le savoir.

Pour terminer, l'important, c'est d'être simple, clair, compréhensible. En ayant l'impression que beaucoup de compatriotes – et ce n'est pas leur faire une mauvaise manière – n'ont pas le degré d'intelligence de la Haute administration française... que ce soient des choses très simples... à ce moment-là, cela sera beaucoup plus facile et vous verrez que le vote par Internet va se développer. Nous avons un taux d'abstention inacceptable, beaucoup trop élevé, et cela me fait mal au cœur, je vous le dis. Mais, nous n'allons quand même pas accroître ou tout au moins, diminuer ce taux de participation parce que nous empêchons des électeurs de voter. On ne les en empêche pas, parce qu'eux sont persuadés d'avoir voté. Il serait gênant qu'ils le sachent, d'autant que cela altère la sécurité juridique du vote, car cela peut permettre des recours, qui, selon le nombre de personnes qui ont été finalement dans l'impossibilité de voter, risquent d'être retenus. Donc, je crois qu'il faut être très prudent pour l'avenir. Cela étant, je tiens quand même à rendre hommage à votre action, parce que c'était impossible et pourtant, vous l'avez presque fait. Mais, c'était impossible, je le reconnaiss et je vous en félicite. Mais il faut que nous en tirions les leçons pour l'avenir et que cette fois-ci, cela fonctionne.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Claude CHAPAT.

Monsieur Claude CHAPAT, membre élu de la circonscription de Berlin

Tout d'abord, je voudrais adresser un hommage particulièrement appuyé aux personnels des consulats, du moins dans ma circonscription, qui ont fait un travail extraordinaire. Je les ai vus recompter des bulletins pendant des heures et des heures. On aurait pu leur éviter cela, mais ils l'ont fait avec beaucoup de compétence et souvent, dans la bonne humeur. Le problème que j'ai particulièrement rencontré n'est à mon avis pas imputable au ministère des Affaires étrangères, mais sans doute plutôt au ministère de l'Intérieur. Beaucoup de dysfonctionnements auraient pu être évités, notamment au niveau des communes en France. J'ai vu des gens auxquels on a refusé d'établir une procuration ; certains se sont même entendu dire : « Les Français de l'étranger, de toute façon, ne votent plus, puisqu'ils n'habitent plus en France ». J'ai entendu cela à deux reprises, ce qui est tout à fait inadmissible. Moi-même, j'ai reçu hier le matériel de vote pour voter dans ma commune en France... Ce qui m'a fait dire que j'aurais donc pu voter dimanche dernier si j'y étais allé. Je ne l'aurais pas fait, bien sûr. Mais il y aurait peut-être des améliorations à apporter.

Le dernier point que je souhaiterais souligner est celui de l'implantation des bureaux de vote. J'ai l'impression que nous aurions pu être un peu plus associés en amont à cette question, parce que par exemple, dans ma région, on a marché par Länder en Allemagne, on a mis systématiquement plutôt dans la capitale du Land un bureau de vote – sans doute pour des questions pratiques, parce qu'il y avait un institut culturel ou autres – mais par exemple, dans le Land dans lequel j'habite, il était à Mayence, tout à fait excentré et assez peu loin d'un autre bureau de vote qu'était Francfort, alors que des gens de ce bureau de vote de Mayence devaient faire 200 km pour voter. Il aurait peut-être fallu réfléchir à des endroits plus centralisés et j'espère que pour les élections qui viendront à l'avenir, on réfléchira à cette question.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise LINDEMANN.

Madame Françoise LINDEMANN, membre élu de la circonscription de Brasilia

Merci.

Je vais être très rapide. Je voulais parler du vote par correspondance : le problème de la photocopie de la carte d'identité n'a pas été bien expliqué parce que certains l'ont mise dans l'enveloppe blanche. Donc, quand l'enveloppe est arrivée, cela a été annulé parce que la photocopie de la carte d'identité n'était pas annexée, elle était dedans. Il y a donc une spécification à donner. Je sais que normalement, cela est fait, mais certains ne comprennent pas tout rapidement.

Par Internet, c'est très bien, mais il faut quand même compter qu'il y a plus de 25 % des gens qui n'ont pas Internet et qui donc, attendent les courriers pour savoir ce qu'il va se passer. J'ai eu un email hier soir d'une petite ville à côté de Rio, d'un de mes amis qui m'a dit : « Ça y est, je viens de recevoir la première enveloppe pour le premier tour des législatives ! » Il était grand temps, il avait voté, mais le problème du courrier, vous le connaissez. Par contre, pour les 25 % qui n'ont pas Internet, la

plupart n'étaient pas au courant, parce qu'ils habitent loin. Ils regardaient TV5, où on a donné tous les candidats des grands partis politiques et on disait : « On vote le 10 et le 17 » ; chez nous, c'était le 2 et le 16. C'était pratique ! Donc, nous avons des personnes qui se sont déplacées le 10 au consulat et qui ne comprenaient pas pourquoi on ne les faisait pas voter.

Une chose très spécifique qui me touche personnellement, c'est une demande que j'ai à vous faire sur la façon dont vous présentez les candidats sur Internet. Vous le savez, Monsieur le Directeur, il y a eu une erreur énorme faite sur mon nom, puisqu'à l'urne, je suis comptabilisée comme Françoise LINDEMANN et sur le vote par Internet, comme Françoise GONZALEZ. Vous l'avez corrigé dans un erratum qui n'était pas visible. Il était tout à fait en bas et très petit, ce qui fait que les gens ne l'ont pas vu. J'ai perdu environ 75 % des voix par Internet par rapport à l'urne. Simplement cela, donc si je puis me permettre, avant de mettre les noms, effectivement, il y avait 178 candidats, cela ne fait que 178 emails : demandez aux gens s'ils sont d'accord avec le libellé de leur nom. Si vous aviez fait cela, mon nom aurait été mis correctement et je n'aurais peut-être pas été battue. Je vais m'en remettre, mais je suis fort mécontente.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, membre élu de la circonscription de Berlin

Merci, Monsieur le Président.

J'ai quelques exemples de mon expérience à vous livrer.

Au bureau de vote de Düsseldorf, nous avons trouvé dans deux enveloppes, des professions de foi qui avaient très méticuleusement découpées par les électeurs croyant voter utilement. Ils n'avaient sans doute pas reçu, comme beaucoup d'entre nous, l'ensemble des professions de foi accompagnées des bulletins de vote correspondant. Certes, des candidats avaient renoncé à faire imprimer ce matériel, mais ces gens-là ont cru voter utilement et naturellement, leur bulletin a été annulé. Problème d'équité électorale, je trouve.

Par rapport au délai d'envoi du vote par correspondance, la Pentecôte était, je crois, dans tous les calendriers et on savait pertinemment que le temps était compté. Je sais, vous aviez neuf jours, on savait que l'opération serait difficile et là, je pense que nous sommes un peu piégés nous-mêmes dans ce système de vote par correspondance. Les responsabilités ne sont pas à chercher à la DFAE, bien entendu. Nous savons bien ce que nous avaient dit à l'époque Messieurs MARLEIX et FABRE-AUBRESPY, le choix du scrutin est à mon avis déterminant par rapport à la réussite des opérations de vote par correspondance. Madame SOUPISON, vous parliez tout à l'heure de la problématique des dates de scrutin, je dirais problématique des modes de scrutin. Nous avions dit depuis longtemps que le mode de scrutin majoritaire n'est pas vraiment viable pour les Français de l'étranger.

Autre remarque : le refus de pièce d'identité non française a été très mal vécu par nos compatriotes binationaux de tous âges, qui se sont vus vraiment interdire leur droit de vote. On se demande pourquoi nous vivons dans l'Union européenne, faisant de nous des citoyens libres de l'Union européenne, alors que semble-t-il, pour l'administration, nous sommes encore partout dans les chaînes.

Encore un point par rapport aux situations des bureaux de vote : la recherche de président et d'accesseurs par les postes consulaires a été un travail très long, que vous avez soutenu d'ailleurs, mais je m'interroge sur le volontariat sur place, qui a été très faible. Beaucoup de bureaux de vote ont fonctionné grâce à des stagiaires d'Ubifrance, du consulat et ou de l'ambassade, alors que je pense, des astreintes auraient peut-être pu être mises en place, pour au moins décider les diplomates de carrière à faire un petit effort de temps en temps le dimanche, comme nous l'avons fait, nous, citoyens.

Quant à l'envoi du matériel de vote et des informations que vous avez fait, les sept envois centralisés, je vous en suis très redevable. Les envois non distribués sont maintenant stockés dans les postes consulaires, par centaines, voire par milliers, et qu'ils devront éventuellement naturellement y travailler.

Dernière anecdote plaisante : je crois que vous avez adressé des remerciements aux postes consulaires tout dernièrement pour les remercier de leur travail, leur souhaitant un bon repos. Malheureusement pour eux, le repos n'est pas arrivé, ils continuent leur travail.

Merci, je lèverai volontiers mon verre, même à demi vide, à votre santé.

Monsieur le Président

S'il vous plaît, limitez-vous aux questions, je crois qu'on a beaucoup remercié, beaucoup félicité et la moitié d'entre vous ne pourront pas parler du fait du dépassement de temps des différentes personnes.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur Robert-Denis DEL PICCHIA, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Je voulais d'abord dire, un peu comme Christian COINTAT, que ce n'est pas la faute de l'administration. Vous avez fait beaucoup d'efforts, tout le monde le sait. Mais, il y a obligation de résultats, que ce soit votre administration ou une autre, nous nous en moquons. Il y a une loi qui veut que les électeurs puissent voter. Alors, il est vrai qu'à l'étranger, cela est plus compliqué, plus difficile. Nous n'allons pas revenir sur tous les détails matériels et techniques, il y en a plein, mais il y en a aussi en France et on a des problèmes aussi en France et on cherche des solutions pour y remédier.

Six votes sur dix sur Internet, des votants : moi, j'en suis très satisfait, puisque je suis l'auteur de la loi. Je rappelle à ceux qui ne le savent peut-être pas. Donc je suis plus que satisfait que les gens votent sur Internet. À condition qu'ils puissent voter et voter facilement. Danser la java, cela va bien un petit peu, mais après, on n'y arrive pas, on s'énerve !

Monsieur le Directeur, une dépêche du Quai d'Orsay dit qu'il y a 700 000 adresses Internet qui devraient permettre de voter sur Internet. Cela m'a été donné comme cela par la dépêche du Quai d'Orsay. 128 000 ont voté, cela est peu. Correspondance postale, dix fois moins de vote que pour l'AFE et encore, l'AFE, je compte sur la moitié du monde. Donc en fait, si nous extrapolons, c'est quasiment vingt fois moins. Est-ce bien ou non ? Si ce n'est pas bien, soit on le supprime, soit on fait autre chose. Mais, là aussi, il y a obligation de résultat.

Au total, mes chers collègues, 20 % de participation, avec la mise en œuvre et le coût de ces élections, on va se poser la question de leur pertinence finalement et donc, quand je parle d'obligation de résultat, c'est à double sens : pour l'administration, mais aussi pour les électeurs, bien sûr. Alors, pas assez mobilisés, pas assez de communication, on peut voir... Mais, j'ai une question : on a parlé d'un registre et d'un procès-verbal sur le vote Internet, avec des gens qui se plaindraient, etc. Existe-t-il réellement ? Par transparence, je demande que l'on nous en communique le nombre et peut-être aussi le contenu.

Vous avez bien travaillé, pas de critique, mais pour la prochaine fois, nous demandons des obligations de résultat.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Je répondrai bien volontiers.

Sur les 700 000 adresses, ce sont des adresses que nous avons dans notre base de données, dont les 210 000 qui sont maintenant dans monconsulat.fr. Évidemment, dire qu'il aurait fallu que 700 000 personnes votent, cela veut dire qu'il aurait fallu que pour les élections législatives par vote Internet, votent 250 000 personnes de plus que pour les élections présidentielles. Non, ce n'est pas ainsi que l'on peut fonctionner. Je dis que j'ai 210 000 personnes qui, à partir de novembre, se sont mises sur monconsulat.fr, au total, entre le 1^{er} et le 2^{ème} tour, j'ai 250 000 votants.

Deuxième chose, sur le vote par correspondance, vous dites : « Vous avez une obligation de résultat, donc vous avez raté parce qu'il y a 2 % de votes par correspondance, alors que c'est 65 % sur le vote AFE ». Mais non, Monsieur DEL PICCHIA ! Pourquoi ? Parce que le délai utile pour l'AFE, c'est 55 jours pour le vote par correspondance. Là, je n'y peux rien, ce sont 9 jours au début et cela n'est pas plus pour le premier tour, parce qu'on est bloqué, on tombe toujours sur les présidentielles. La question qui est posée, c'est, est-ce que le vote par correspondance, pour ce type d'élection, est opérationnel ? Nous savons bien que là, cela ne peut pas marcher.

Troisièmement, le BVE, oui, Monsieur DEL PICCHIA, il y a un bureau de vote électronique, parfaitement. D'ailleurs, il y avait des élus et je voudrais remercier les élus qui ont participé à ce bureau de vote électronique, parce qu'ils ont pu voir le sérieux et je pense que quand on en parlera, ils pourront donner aussi leur point de vue et leur expérience, d'autant plus que cela n'était pas évident, puisque je reconnais qu'on vous a sollicités un peu durement. Là aussi, cela fait peut-être partie des choses qu'il faut voir pour l'avenir. Il faut ménager et réfléchir là-dessus. Ce n'est pas parce qu'on ne prévoit pas de rémunération pour un bureau de vote à l'étranger que là, dans un cas particulier, il ne faudrait pas changer un peu les choses. Le bureau de vote électronique a un procès-verbal. Ce procès-verbal a été rempli en détail. Il est consultable dans les conditions prévues par le code électoral pour les procès-verbaux. Tous les électeurs et les candidats concernés peuvent y accéder. Et je peux vous dire que dedans, il y a vraiment la description de tout.

S'il y a vraiment une chose sur laquelle, je crois, il faut se méfier, pour ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, c'est sur cette question de transparence, mais nous y reviendrons quand nous parlerons du vote électronique.

Donc, vote par correspondance, les conditions étaient tout à fait différentes. Pour moi, le premier parti des Français à l'étranger, ce sont les électeurs internautes. On peut comparer par rapport aux 700 000, aux 210 000, je crois que la comparaison à 700 000, c'est-à-dire par rapport à un chiffre qui serait supérieur à la participation aux élections présidentielles, on voit bien la question.

Ensuite, j'ai vu aussi les questions de Monsieur COINTAT, je n'ai qu'une réponse : changez la loi, changez les textes. Je suis allé à Lille, Didier GUILBERT est allé aussi voir les envois. Entre le moment où nous avons eu les papiers validés par la commission électorale et le moment où les choses ont été mises en machine, en boîte, etc., nous n'avons rien perdu, on travaillait même les weekends. Ce sont des endroits où il y a un certain chômage, donc ils n'avaient aucun problème pour trouver des gens. Nous n'avons perdu aucun délai. D'ailleurs, même, nous avons fait des comparaisons par rapport au ministère de l'Intérieur, pour la mise en boîtes, sacs, etc., nous avons été plus rapides que le ministère de l'Intérieur. Donc vraiment, je plaide, pour ma part, non coupable.

Sur les documents d'identité, j'ai entendu : la loi, les textes, le règlement, le ministère de l'Intérieur... Nous leur avons dit : « Vous êtes bien sûrs ? ». « Oui, oui, c'est comme ça ». Donc, là aussi, nous n'y sommes pour rien. C'est toujours la même question : la combinaison entre le droit commun et les dispositions dérogatoires. La loi est-elle allée aussi loin qu'il fallait ? N'y en avait-il pas trop ? Cela va demander un peignage fin !

Sur la LEC, Monsieur NIZET, là aussi, c'est la loi. Je profite d'ailleurs de cette occasion, pour dire quand même qu'il y a peut-être aussi quelque chose sur lequel il faut réfléchir. Dans le passé, nous avions déjà eu des questions des gens qui recevaient de la publicité, des messages politiques, mais là, nous en avons eu plus. Pourquoi ? Parce qu'il n'y avait pas simplement les présidentielles, mais aussi les législatives. Maintenant, nous expliquons bien cela. Si vous allez sur monconsulat.fr, vous avez des boutons où l'on dit : « Attendez, nous appliquons la loi. Ce n'est pas le consulat qui donne comme cela vos adresses ». Nous avons eu des observations de la CNIL, etc. Mais, il y a peut-être à réfléchir là-dessus. Nous avions eu une première discussion en décembre sur ce point, c'est l'équilibre entre ce que j'appellerais la privacy et j'associerais cela avec la question du vote Internet. Quand il n'y a qu'une adresse, cela veut dire que tous les hackers ont toutes les adresses courriel. Notre débat là-dessus, je n'ai pas la solution, mais il y aussi probablement des réflexions à avoir.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Jacques RATEAU.

Monsieur Jean-Jacques RATEAU, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, j'étais intervenu il y a un an, pour demander que dans la préparation des élections de cette année, on supprime les changements d'affectation aux personnels responsables des consulats. Effectivement, Martine SCHOEPPNER a rappelé qu'un certain nombre de personnes sur place connaissaient beaucoup mieux la situation électorale que les fonctionnaires qui venaient d'arriver. Or, on a refusé ici ces changements d'affectation, cela ne dépend que du ministère des Affaires étrangères de refuser ces changements d'affectation, et je crois que cela a amélioré considérablement la situation.

Deuxièmement, aucune souplesse, vous-mêmes vous venez de dire que cela dépendez du ministère de l'Intérieur si par exemple, les documents de vérification devaient être strictement français. Or, comment expliquez-vous que jusqu'en 2007, on acceptait des documents d'identification qui ne soient pas strictement français et plus maintenant. L'important est que le bureau vérifie que la personne qui se présente correspond bien au nom qui figure sur la LEC, que c'est bien son visage qui apparaît sur la carte d'identité et que cette dernière est officielle. Si on avait fait cela, on aurait certainement permis à plusieurs milliers de Français de voter à cette élection, ce qui n'est pas rien.

Manque de souplesse également en ce qui concerne l'organisation des bureaux de vote. Il est tout à fait normal que lorsqu'on a des élections qui se suivent, on organise les bureaux en fonction de l'élection qui recevra le plus de votants. En revanche, nous savons également que pour les élections législatives qui suivront, malheureusement, il y aura beaucoup moins de monde, on peut dire 50 % de moins. Or, impossible de modifier quoi que ce soit dans l'organisation des locaux administratifs, alors que si l'on pouvait réduire la voilure de ces locaux, on en réduirait également le coût de l'opération. Nous en avons discuté avec les responsables, de la Belgique en ce qui me concerne et on nous a expliqué qu'il n'y avait aucune souplesse, qu'on ne pouvait absolument pas apporter le moindre changement.

Enfin, dernier point qui concerne les échecs. Depuis quelques minutes, on a parlé du nombre d'échecs intervenus, notamment dans le vote par correspondance. Or, ces échecs ne sont pas comptabilisés et ensuite, on lit dans la presse que le taux de participation est extrêmement faible. Or, il serait intéressant de pouvoir comptabiliser ces échecs et de s'apercevoir ainsi que la participation des Français de l'étranger était peut-être de 10, 15 ou 20 % supérieure.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Sur les changements d'affectation, je pense que nous avons quand même essayé d'en tenir compte là où cela était le plus important. Dans les gros consulats, nous avions mis des personnes « retaillées » : à Genève, Bruxelles, etc. Simplement, la vie internationale, la vie du ministère ne peut pas s'arrêter à cause des élections. Parce que si vous faites cela, cela impacte l'ensemble de la chaîne.

Sur les documents d'identité, ce n'est pas une question du ministère de l'Intérieur, c'est encore une fois changer la loi, le règlement. Tout cela est interministériel, Monsieur RATEAU. C'est Matignon, voilà, oui, les textes ont changé par rapport à 2007.

Sur la modification des locaux, que s'est-il passé ? Nous avons pris la même grille que sur les élections présidentielles. Et puis en fait, cela a été vide. Pourquoi ? C'est simple, vous avez eu une combinaison de deux choses : d'abord, une moindre participation. Si j'étais vous, pour les Français de l'étranger, quand on nous dit « moins de participation », je dirais aussi, quand même, que la participation entre les élections présidentielles et les législatives a chuté de 20 points comme en France. Sauf que pour les élections présidentielles, en France, on part de 40 points. D'ailleurs, en France, la chute a été plus forte en points. Puis, il y a eu une deuxième chose : je n'avais pas anticipé le plébiscite sur le vote Internet. C'est-à-dire que je ne pensais pas qu'au premier tour, les gens feraient 57 %. Je pensais plutôt à 40 % environ. Après, on reparlera des difficultés Java 1.6, 1.7, etc. Mais, c'est ce qu'il s'est passé.

Ensuite, va-t-on changer entre le 1^{er} et le 2^{ème} tour : attention, d'abord, il y a aussi la demande de l'électeur, je sais où je vote, etc. Deuxièmement, si cela veut dire faire deux listes d'émargement, deux fois différentes pour intégrer le vote Internet, parce que le vote Internet, il faut l'intégrer dans la liste d'émargement, le mieux peut être l'ennemi du bien. Il y a peut-être une réflexion à faire sur l'avenir, mais je pense que cette fois-ci, c'était beaucoup mieux de ne rien toucher pour éviter le moindre incident sur cette question. Cela a été très confortable pour les électeurs. Cela a été un petit peu plus lourd pour l'administration. Mais voilà, cela fait partie aussi des choses.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Anne MONSEU-DUCARME.

Madame Anne MONSEU-DUCARME, membre élu de la circonscription de Bruxelles

Merci.

Monsieur le Directeur, j'ai bien écouté ce que vous aviez dit tout à l'heure, à savoir que vous aviez fait sept courriers entre les présidentielles et les législatives. Mais, un courrier était capital pour les législatives, outre l'envoi de l'identifiant, c'est le courrier avec les professions de foi. Malheureusement, ce dernier qui était dans le même courrier que les votes par correspondance est daté du 16 mai Paris, arrivé à Bruxelles le 31 mai. Bruxelles, ce n'est quand même pas le bout du monde, cela fait 300 km. 30 et 31 mai, oui, dernier jour... Déjà, c'est arrivé après la clôture du vote par Internet, donc lorsque les gens votent par Internet, ils n'ont pas les professions de foi en main et pas sur l'écran Internet, à côté du nom des candidats, les professions de foi qui apparaissent.

Ensuite, dans ces enveloppes, vous avez dit que le ministère avait fait appel à des personnes que vous ne payez pas très cher vers Lille, je n'ai pas très bien compris... ce n'est pas cela... le problème est que dans beaucoup d'enveloppes, il n'y avait pas le compte des professions de foi. En ce qui nous concerne, 40 personnes nous ont écrit en disant qu'elles n'avaient pas reçu notre profession de foi et que nous n'étions donc pas candidats. Cela n'est pas normal. En plus, il fallait à peu près dix minutes pour ranger le bazar qu'il y avait dans cette enveloppe : les professions de foi mises dans n'importe quel ordre, mélangées avec les bulletins de vote, sans parfois les différentes enveloppes pour répondre au vote par correspondance. Mais, cela est capital. Sans cela, vous avez un vote qui ne respecte pas la légalité.

La deuxième chose, qui n'a rien à voir, c'est l'utilisation de la LEC. Nous avons tous utilisé la LEC de manière quelquefois intempestive puisqu'on ne pouvait contacter les électeurs que par mails. Mais effectivement, ces derniers ont reçu trop de mails et donc, je pense qu'à l'avenir, il faudra encadrer l'utilisation de la LEC par mail, je ne sais pas, un maximum de cinq mails par candidats ou autres, il faudra trouver quelque chose.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Sur l'utilisation de la LEC, je suis d'accord, cela rejoint ce que j'ai dit tout à l'heure. Par contre, je ne suis pas preneur en plus pour le réseau consulaire, de faire la police, c'est impossible ! Deuxièmement, ce que vous me dites sur les envois de professions de foi, non, il ne s'agit pas de gens gratuits, mais de prestataires ; les choses ont été envoyées quand nous avions règlementairement les dernières affiches et professions de foi. Nous ne pouvions pas les envoyer avant. Ensuite, les délais sont les délais postaux. Ce que vous me dites sur les professions de foi, cela me renvoie plutôt à ce qu'a dit la commission nationale de contrôle de la campagne, qu'à essayer encore d'améliorer.

Monsieur le Président

Excusez-moi, nous devons interrompre cet intéressant débat. Merci, Monsieur le Directeur, à l'administration, si nous pouvons reprendre après. Maintenant, nous accueillons Madame le Ministre des Français de l'étranger, notre collègue Hélène CONWAY.

(Applaudissements).

INTERVENTION DE MADAME HELENE CONWAY, MINISTRE DELEGUEE AUPRES DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, CHARGEES DES FRANCAIS DE L'ETRANGER

Madame Hélène CONWAY, Ministre déléguée auprès du Ministre des affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger

Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous comprendrez l'émotion qui est la mienne en cet instant, tout d'abord pour l'honneur qui m'est fait de servir ainsi notre pays et nos concitoyens dont font partie les Français de l'étranger qui sont des Français à part entière et non des citoyens à part, et ensuite parce que je lis dans ma nomination, à la fois la reconnaissance du rôle de l'Assemblée des Français de l'étranger, mais surtout du travail effectué par les conseillers, les Sénateurs et très bientôt les Députés.

Je suis très heureuse de vous retrouver à l'occasion de ce bureau de l'Assemblée des Français de l'étranger. J'aurais dû être assise parmi vous, me voilà sur ce podium.

Permettez-moi en préambule de féliciter chaleureusement les 11 Députés que vous connaissez déjà puisqu'ils se sont présentés à vous ce matin, pour leur élection et les campagnes qu'ils ont menées. Ils intègrent votre assemblée en qualité de membres de droit, aux côtés des Sénateurs représentant les Français établis hors de France et des personnalités qualifiées.

Permettez-moi aussi, de rendre hommage à la mémoire de Monsieur Wladimir CHOSTAKOFF qui nous a quittés récemment, en soulignant son action et son dévouement en faveur de nos compatriotes de l'étranger, tout spécialement de ceux de la circonscription de Rabat.

C'est avec plaisir que je rejoins l'équipe de Laurent FABIUS comme Ministre déléguée. Je vais m'attacher immédiatement à certaines réformes qui n'attendent plus et dont je vous dirai quelques mots ultérieurement.

Permettez-moi aussi de rendre un hommage soutenu au Directeur des Français de l'étranger, François SAINT-PAUL et à toute son équipe qui, à Paris et à Nantes où je me rendrai très prochainement, exercent avec des compétences reconnues par tous un excellent travail au service des Français de l'étranger.

D'autres défis nous attendent également avec l'enseignement français à l'étranger, nous en reparlerons dans un instant. Je souhaite remercier devant vous Mme Anne-Marie DESCOTES et son équipe de l'AEFE qui réalisent un travail remarquable au service de nos enfants, mais aussi au service du rayonnement de la France.

Permettez-moi également de rendre hommage devant vous à Serge MOSTURA et à l'équipe du Centre de Crise. Vous aussi, vous exercez avec professionnalisme un métier difficile au contact des souffrances et des peurs de certains de nos compatriotes.

Je souhaiterais, maintenant, aborder devant vous trois sujets qui nous intéressent immédiatement. Tout d'abord, je souhaiterais revenir sur l'échéance de l'organisation des élections de 2012 qui a été franchie avec succès, mais qui a été

particulièrement lourde. Je parlerai aussi du réseau consulaire. Je traiterai enfin de l'aide à la scolarité qui est une préoccupation centrale pour nos familles expatriées.

Mesdames et Messieurs,

L'année 2012 aura été marquée par les élections présidentielles et législatives : 4 scrutins que le réseau consulaire a eu la responsabilité de mettre en œuvre. Je voudrais simplement rappeler quelques chiffres pour que l'on prenne bien la mesure de l'effort.

Tout au long de l'année 2011, un intense travail de mise à jour des listes électorales a été mené, pour aboutir à un corps électoral de 1,1 million. 783 bureaux de vote ont été constitués. Une mission de formation a été spécialement créée au sein de la DFAE et a tourné pendant une année dans l'ensemble du monde. Au total, ce ne sont plus un mais sept courriers postaux qui ont dû être adressés à chaque électeur pour préparer les scrutins.

L'Assemblée des Français de l'étranger connaissait déjà le vote Internet. Mais cette fois-ci, c'est sur une toute autre dimension, inédite au monde, qu'il a été pratiqué. Au premier tour, 57 % des votants ont voté par Internet, et au deuxième tour 54 %.

Je voudrais devant vous souligner ma conviction : pour ces élections législatives, compte tenu des difficultés et de l'éloignement auxquels sont confrontés nos concitoyens expatriés, le vote par Internet a été un progrès qui a favorisé l'accessibilité au vote et la participation. Il y a une réalité : le réseau consulaire ne dispose pas des mêmes moyens que ceux dont disposent les préfectures et les mairies. Sans l'engagement exceptionnel des personnels consulaires et de tous ceux qui les ont soutenus, l'organisation de ces élections aurait été beaucoup plus problématique. Je souhaite leur rendre hommage devant vous. Nous leur devons beaucoup.

Cette échéance passée, je crois que certaines réflexions sont nécessaires. En 2013, il y aura des élections AFE ; en 2014, des élections européennes. Il est clair aussi que la question de la mise à jour des listes électorales n'a pas trouvé sa solution définitive. Une meilleure coordination avec le ministère de l'Intérieur est nécessaire. Mais peut-être faut-il aussi se pencher sur le cadre légal. L'électeur qui revient de l'étranger est souvent peu au fait de sa situation électorale. Je crois que nous ne ferons pas l'économie d'un bilan plus approfondi, et d'une large consultation qui nous permettra d'aboutir à une amélioration du mode d'élection.

Mesdames et Messieurs,

Le réseau consulaire représente à la fois la Mairie et la Préfecture, lieu de protection et d'administration. Dans ce cadre, une question doit être posée : comment mieux répondre aux attentes des Français de l'étranger tout en s'inscrivant dans la réalité budgétaire ?

Les données du problème sont les suivantes. La croissance de la communauté française à l'étranger, nous la connaissons : 3 à 4 % par an. Ce taux est d'ailleurs bien supérieur dans certaines régions comme en Asie ou au Proche Orient. Les services que le réseau consulaire doit rendre deviennent chaque année plus complexes et plus nombreux. Face à cette croissance des besoins, la réalité budgétaire s'impose également. C'est pourquoi nous devrons travailler en concertation pour rechercher des solutions. Je voudrais à cet égard insister sur trois points : la sécurité, les aides sociales et l'amélioration des méthodes de travail.

1) La sécurité : elle doit rester la première priorité. La sécurité est un thème majeur de votre assemblée et je salue le travail effectué par la commission. Les Français sont souvent plus exposés que d'autres, compte tenu de la diversité de leur présence à l'étranger qui peut les conduire à se trouver présents dans des zones à risque.

2) Les aides sociales : je suis très sensible au soutien que nous apportons à nos compatriotes à l'étranger, d'autant que le nombre des demandeurs a tendance à augmenter du fait de la situation économique et financière internationale, mais aussi à cause de l'accroissement de la population française à l'étranger. Soyez certains que je veillerai à ce que les intérêts de nos compatriotes les plus démunis, particulièrement touchés par les effets, notamment inflationnistes, de la crise économique et financière, soient préservés. Dans le contexte de contrainte budgétaire que nous connaissons, il est important que l'équité et la justice sociale soient placées au cœur de nos décisions et de notre action. Je peux vous assurer que les services concernés de la DFAE sont mobilisés dans ce sens et que je les soutiendrai.

Nous devons être vigilants à l'évolution des besoins d'assistance. Ainsi, un nombre croissant de nos compatriotes s'installent à l'étranger pour y passer leur retraite. Nous devons être attentifs à ce mouvement, réfléchir aux moyens de l'accompagner, car la question de la prise en charge en cas de perte d'autonomie est un enjeu sociétal majeur.

Sur ces dossiers sensibles, mais ô combien importants pour la communauté française de l'étranger, je sais pouvoir compter sur votre aide.

3) L'amélioration des méthodes de travail : il faut alléger les contraintes que les Français rencontrent dans les démarches qu'ils entreprennent auprès des consulats. Pour la délivrance des passeports et des cartes d'identité, de nouvelles mesures

apporteront prochainement une amélioration à la qualité du service. À l'automne notamment, le déploiement du dispositif de recueil mobile des données biométriques sera enfin lancé. Ce sont 150 dispositifs qui seront à terme déployés.

Par ailleurs l'utilisation de « MonConsulat.fr », portail électronique de services consulaires lancé en novembre 2011 et qui compte déjà plus de 215 000 abonnés, doit être promue. Le chantier de l'administration électronique, pour améliorer la qualité du service, a été ouvert par la DFAE. Il ne s'agit pas de dématérialiser pour fermer. Il s'agit de dématérialiser pour améliorer la qualité de service pour l'usager et pour les agents.

Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais maintenant aborder devant vous la question de l'aide à la scolarité. Je sais que c'est un sujet auquel vous accordez une grande attention. L'exigence de justice qui doit nous guider nous amène à proposer, suivant l'engagement du Président de la République François Hollande, le principe de la suppression de la PEC. Le gouvernement est en train de prendre les arbitrages qui sont nécessaires pour mettre en œuvre ces orientations et nous vous informerons immédiatement de la décision qui sera prise dans quelques jours. En particulier, vous comprendrez qu'aujourd'hui, à ce stade de la préparation de la programmation pluriannuelle budgétaire, il ne m'est pas possible de m'avancer sur le niveau des crédits qui seront consacrés à l'aide à la scolarité pendant le prochain triennal.

Toutefois, nous connaissons les limites actuelles du dispositif de bourses et notamment son manque de progressivité. Au fil des années, le système a été compliqué et il s'est alourdi. Le mode de calcul des bourses scolaires mérite aujourd'hui d'être réexaminé en profondeur, ses nombreux paramètres n'étant plus efficaces pour assurer l'équité du dispositif.

Ne nous trompons pas de débat. Ne menons pas des débats dépassés sur la justification ou non de la PEC. Projeltons-nous sur l'avenir et le véritable enjeu. Il y aura un lien entre la qualité de la réforme du régime des bourses qui sera menée - et donc la soutenabilité budgétaire de cette dépense - et le niveau des crédits qui y seront alloués. Et nul n'ignore qu'il s'agit là d'un enjeu essentiel pour les familles expatriées, ainsi que pour le maintien de l'excellence du réseau AEFE.

Je puis vous assurer que le Ministre des affaires étrangères, qui suit ces questions avec une attention toute particulière, en est pleinement conscient.

Mesdames et Messieurs,

La diversité de la présence française – dans tous ses aspects : humanitaires, culturels, économiques, commerciaux – contribue au rayonnement de notre pays, à son influence. Elle reflète son énergie créatrice. Dans un monde en permanente évolution, elle constitue un atout précieux, une chance pour notre pays. La France doit être plus que jamais attentive à la situation de ses compatriotes établis à l'étranger. Ils peuvent avoir des expériences et des idées à partager afin de nous aider à imaginer les réformes nécessaires et à surmonter les blocages qu'elles peuvent susciter.

Vous êtes des acteurs de premier rang, des acteurs décisifs. Face aux défis de notre temps, votre présence aux avant-postes, votre mobilité, votre vitalité sont des atouts précieux.

Si nous savons vous écouter, nous pourrons mieux comprendre l'évolution de notre monde et les attentes de nos communautés. Le rôle de votre Assemblée est central dans ce domaine et je serai naturellement très attentive aux propositions issues de vos travaux. Je compte sur votre rôle et votre influence afin de nous aider, dans un esprit d'ouverture et d'initiative, à relever l'ensemble des défis auxquels nous devons faire face et ainsi porter notre dispositif à la hauteur des attentes de ceux qui, parmi nous, vivent à l'étranger.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président

Merci, Madame le Ministre.

Nous allons procéder à un débat qu'on appelle organisé, qui consiste à donner la parole aux représentants de chaque groupe, un temps proportionnel à l'importance numérique de leur groupe. Nous commencerons par le groupe des Français du monde, Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, vous avez cinq minutes.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI, membre élu de la circonscription de Genève

Madame le Ministre, Chère Hélène,

Je tiens à vous féliciter au nom de mon groupe et vous dire que bien sûr, vous pourrez compter sur nous. Nous pensons que cette Assemblée doit être réformée et modernisée. C'est une assemblée consultative, elle devrait être décisionnelle. Les élus sont absents des orientations prises par le MAE, ils devraient en être les coresponsables, compte tenu de leur connaissance du terrain. L'AFE paraît souvent lointaine pour nos concitoyens, elle devrait être une véritable assemblée de proximité. La prochaine réforme de la gouvernance des territoires est une occasion inespérée pour moderniser notre Assemblée. C'est pourquoi nous vous demandons la création d'une collectivité d'outre-frontières, proposition adoptée à l'unanimité par notre Assemblée en 2006.

L'AFE serait exclusivement constituée de membres élus qui éliraient un président parmi ses membres. Nous demandons également un véritable statut de l'élu. Nous souhaitons aussi que l'attribution des bourses scolaires, l'orientation de l'action sociale vis-à-vis des Français de l'étranger, fassent partie des compétences de l'AFE. Nous souhaitons également que cette Assemblée vote son budget et approuve ses comptes. Elle conclurait avec l'État, à l'instar d'une région, un contrat de projet pluriannuel.

Enfin, nous souhaitons que les élections à l'AFE soient soumises aux règles de parité et de contrôle des comptes de campagne.

Outre notre volonté de réformer l'AFE, nous sommes tous dans cette Assemblée, très sensibles au maintien d'un enseignement de qualité dans un réseau universel. La prise en charge PEC, mesure voulue par le candidat SARKOZY en 2007, est une mesure injuste. Ainsi que l'a affirmé le Président de la République, je cite, « la PEC a été un échec ». La prétendue gratuité pour les lycéens ne profite qu'à 2 % des enfants français à l'étranger, sans considération de revenu des familles. Injustice encore accentuée par le durcissement concomitant des critères de bourses scolaires qui entraîne l'exclusion du réseau de nombreuses familles aux revenus moyens. Plus globalement, c'est l'ensemble de l'enseignement français qui a été déstabilisé, par la baisse de la participation de l'État. Difficultés financières des établissements, difficultés de rémunération des enseignants ou hausse des frais de scolarité. Je remplacerais cette mesure par une aide à la scolarité sur critères sociaux, en fonction des revenus des familles, pour tous les élèves français scolarisés dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

De plus, la mise en place de la PEC s'est accompagnée d'un durcissement des critères d'attribution des bourses de 24 000 élèves ne bénéficiant pas de la PEC. En outre, pour la financer, il a fallu limiter la participation de l'État au fonctionnement des établissements, aux investissements immobiliers et à la rémunération des enseignants, mais aussi instaurer une taxation de 6 % sur les frais de scolarité collectés par les établissements. Ce sont donc 30 millions d'euros par an qui sont ainsi prélevés sur tous les établissements du réseau.

Le groupe Français du monde a toujours combattu cette mesure injuste. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui comme hier sa suppression et le maintien au budget de l'AEFE, des crédits correspondants à la PEC, afin d'améliorer le budget de bourses sur critères sociaux et d'investir dans les établissements, ceci dans un souci de justice et d'équité. Notre groupe se mobilisera toujours pour que le réseau d'enseignement français à l'étranger reste de qualité.

Nous aimerions aussi attirer votre attention sur la situation des étudiants dans notre pays. Dans un premier temps, nous tenons à saluer l'abrogation de la circulaire Guéant sur les étudiants étrangers, dont l'application avait beaucoup choqué et terni l'image de notre pays. Après une difficile naissance, nous espérons que CampusFrance jouera pleinement son rôle et contribuera à promouvoir l'enseignement supérieur français.

Si la valorisation de la langue française passe par l'enseignement et par l'accueil des étudiants étrangers, il ne faut pas minimiser le rôle joué par l'audiovisuel extérieur. Très sceptiques sur la stratégie de la holding Audiovisuel extérieur de la France depuis sa création en 2008, nous nous réjouissons de la décision du gouvernement de mettre en place un moratoire d'un mois sur la fusion des rédactions de la troisième Radio internationale, de Monte Carlo Doualiya et de France 24 au sein de la société Audiovisuel extérieur de la France. Aujourd'hui encore, nous pensons que la fusion de ces rédactions affaiblira l'ensemble des acteurs. Or, nous vous rappelons que RFI ou TV5 Monde sont très écoutées, regardées et appréciées par les Français de l'étranger. Il est donc indispensable qu'elles gardent le savoir-faire qui leur est propre. Nous craignons les dégâts de cette fusion, comme nous avons craint il y a plus d'un an, la mise en place de l'Institut français. Cette création a perturbé le réseau des Alliances françaises présentes sur le terrain depuis parfois plus d'un siècle. Elle a aussi fait naître une possible concurrence entre l'Institut français et les Alliances françaises, notamment dans la recherche de financements locaux. Nous attendons donc avec impatience le rapport sur la situation de l'Institut français, qui est prévu pour la session AFE de mars 2013.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Jacques MARIE.

Monsieur Jacques MARIE, membre élu de la circonscription de Port-au-Prince

Madame la Ministre,

M'échoit l'honneur et le plaisir de vous adresser quelques mots au nom de l'Udil, l'Union des démocrates indépendants et libéraux. Mais, permettez-moi tout d'abord d'exprimer notre satisfaction de voir que le poste que vous occupez maintenant et dont la création, il y a quelques mois seulement, avait été le sujet de moqueries et quolibets, est devenu pérenne ; et satisfaction de voir qu'il est pourvu, au plus haut niveau, d'une personne comme vous, qui connaissez bien notre Assemblée pour en avoir fait partie, le Sénat dont vous faites encore partie en tant que Sénateur des Français de l'étranger et qui saura, nous en sommes sûrs et nous l'espérons, en dehors de tout clivage politique, nous aider à défendre la cause et les droits de tous les Français de l'étranger.

Nous ne vous apprendrons pas que notre groupe, l'Udil est composé de membres de l'Assemblée des Français de l'étranger, conseillers élus, personnalités qualifiées, sénateurs et peut-être députés. Ces membres sont issus de sensibilités politiques différentes, qui relèvent toutes de la droite et centre droit. Ils ont choisi d'appartenir au groupe Udil pour partager les valeurs communes et la même vision d'accomplissement de leur mandat électif, leur but étant de contribuer à la promotion de l'AFE par leur vision et leur conviction de la défense des Français de l'étranger, d'être une force de proposition pour remédier aux discriminations qui frappent encore beaucoup de nos compatriotes expatriés et tendre à une égalité de traitement au sens large et bien entendu, de répondre individuellement aux spécificités de chaque Français dans le monde.

Dans ce sens, nous siégeons avec tous nos collègues dans nombre de commissions. Nous ne vous ferons pas l'affront de parler du bilan des actions entreprises par l'AFE, vous les connaissez mieux que quiconque, à date, nous continuons et continuerons à être très attentifs sur de nombreux sujets que vous connaissez tous, mais dont nous aimerions vous en rappeler certains, sans être limitatifs.

Pour les affaires sociales, nous restons particulièrement attentifs à la troisième catégorie aidée, la CFE l'a prise en charge avec seulement quelques subventions de l'État. Le Sénateur CANTEGRIT pourrait vous en donner les tenants et aboutissants et nous donner des propositions. Or, pour un Français, être dans cette troisième catégorie aidée, c'est être déjà discriminé et sur ce sujet sensible, nous appelons l'État à prendre ses responsabilités, pour ne pas abandonner complètement ces Français.

En ce qui concerne l'enseignement, vous n'êtes pas sans savoir que les charges de l'immobilier de nos écoles de par le monde et leur entretien deviennent de plus en plus lourdes. Leur financement devient préoccupant. Là aussi, l'État devra prendre ses responsabilités, pour éviter d'affaiblir l'enseignement français à l'étranger et, par contrecoup, l'expatriation des Français avec les répercussions sur notre économie que cela peut impliquer.

En ce qui concerne la sécurité, inutile de vous rappeler que les problèmes de sécurité qui ont toujours été au cœur de la mobilité des Français de par le monde se multiplient, que ce soit des problèmes de guerre, de guerre civile, de terrorisme, de catastrophes naturelles ou de risques individuels. Le Centre de crise a acquis un très grand professionnalisme et une réactivité rassurante, mais beaucoup reste encore à faire au niveau local des ambassades, ce qui signifie encore beaucoup d'investissement humain et des budgets. Nous ne pouvons pas parler de sécurité sans attirer de nouveau l'attention de nos concitoyens sur les problèmes de nos compatriotes de Syrie où encore 3 000 d'entre eux tentent de continuer à défendre les valeurs de la France, sans que cette dernière ne puisse sembler faire grand-chose. En effet, la vacance des postes de l'ambassade – il n'y a plus de représentation française – met en péril la pérennité de nos deux établissements scolaires français de Damas et d'Alep, qui se retrouvent de facto et statutairement gérés par la seule partie syrienne. Un retour en arrière sera difficile et nous risquons de perdre nos prérogatives sur ces établissements.

Je terminerai par la fiscalité, sujet très sensible s'il en faut, car beaucoup d'effets d'annonce actuels tendraient à renforcer l'idée que la plupart des résidents français à l'étranger sont des exilés fiscaux. Les rumeurs d'obligation de déclaration fiscale obligatoire pour tout Français inquiètent tous nos binationaux. Malheureusement, les Français de l'étranger sont peu reconnus dans les médias, sauf lorsque l'on parle d'évasion fiscale. On assimile trop facilement cette population qui travaille souvent plus durement qu'en France, qui est éloignée et un peu déracinée, mais qui porte les valeurs de la France à l'étranger, à des nantis et des évadés.

Madame la Ministre, le fait qu'issue de cette Assemblée, vous soyez à ce poste, ne peut que nous rassurer sur le fait que vous aurez à cœur de défendre l'Assemblée des Français de l'étranger, de lui donner un rayonnement plus en accord avec ses vrais objectifs et de donner une vraie image de nos compatriotes de l'extérieur.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert DEL PICCHIA

Madame la Ministre,

D'abord, je tiens à vous féliciter pour votre nomination. Je suis un peu triste, d'ailleurs, parce que je vous perds comme corapporteur à la commission des Affaires étrangères où nous nous disputons sur le contenu du rapport. Nous partagions des vues différentes, mais nous travaillions à ce rapport et nous avions envisagé de bien y travailler pour l'année prochaine ; je le regrette un peu, mais vous répondrez aux questions que le rapport vous posera... Nous verrons donc avec votre collègue du groupe socialiste qui participera à ce rapport. Il n'est pas encore nommé, mais il le sera bientôt.

En tous cas, je vous félicite.

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter les élus à l'Assemblée nationale, il y en a trois de ce côté, huit de l'autre. Sur le plan politique, Madame le Ministre, finalement, ces Députés des Français de l'étranger avaient été beaucoup critiqués par l'opposition, aujourd'hui devenue majoritaire à l'Assemblée nationale et qui, finalement, paraît vous satisfaire. Donc, je pense que vous allez continuer, mais j'aurais peut-être une question à ce sujet : si on applique le programme du Président François HOLLANDE lors de sa candidature, on a parlé aussi de proportionnelle. Avez-vous l'intention de mettre la proportionnelle pour les députés des Français de l'étranger ? Je sais bien que vous n'avez pas de réponse tout de suite, mais c'est une question qui pourrait se poser.

Pour les élections qui ont eu lieu, nous avons eu le problème de la participation, un grand débat, il va continuer, sur les détails, pas assez de participation, il faudra bien améliorer et nous aurons des obligations de résultat. L'AFE à l'avenir, et là, nous pouvons parler entre nous de ce qui nous attend ; je reprends un peu ce que disait mon collègue de la gauche de cette salle, sur l'avancée de l'AFE en ce qui concerne son fonctionnement. Des propositions de loi ont été déposées et d'ailleurs, nous étions bien d'accord, tant à gauche que prenant ma propre proposition de loi ou celle de Christian COINTAT pour la collectivité, des avancées ont été proposées. Elles n'ont toujours pas abouti, mais maintenant, puisque vous êtes d'accord, allez-vous les faire aboutir ? Ces propositions concernent l'élection de la présidence : il serait normal que ce ne soit pas dans une Assemblée d'élus au suffrage universel, un ministre qui préside mais le ministre devrait être au banc des ministres à côté, comme dans les autres assemblées, au Sénat ou à l'Assemblée nationale.

Un mot sur la PEC, nous nous connaissons depuis longtemps, nous savons ce que chaque côté en pense. Nous nous attendions à ce que vous la supprimiez si vous gagniez les élections. Petite précision, pour répondre à mon collègue AICARDI, en ce qui concerne la PEC et les bourses, vous avez dit qu'il ne fallait pas ouvrir le débat, pas rentrer dans les détails, mais je vous rappelle que la PEC se situe aux alentours de 30 millions d'euros et que le chiffre n'a pas bougé. Nous l'avons maintenu pendant plusieurs années. Quant aux bourses, nous sommes passés de 46 à 93 millions d'euros. Elles ont doublé entre temps, il fallait le préciser.

(Applaudissements).

J'en ai bientôt fini, Monsieur le Président, je vois qu'il me reste encore un peu de temps. En ce qui concerne tout ce qui a été avancé et tout ce qui a été dit, Madame la Ministre, il y a une question politique : lorsqu'on parle d'élection du Président de l'AFE, on parle aussi des pouvoirs des conseillers élus. À l'époque de Monsieur VÉDRINE, qui était Ministre des affaires étrangères – un très bon ministre, je le précise – nous étions parvenus à convaincre son cabinet, la direction et l'administration que les conseillers à l'AFE – à l'époque, des délégués – devraient, comme c'est le cas en France, présider les commissions de bourse, CCPAS, etc. ; avec à côté, un représentant du préfet pour contrôler que les choses se passent légalement. Je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas aujourd'hui, pour l'AFE, de sorte que les conseillers de cette salle puissent présider les commissions de bourses. Cela ne leur donnerait pas un pouvoir décisionnel, puisqu'ils ne font que présider, mais une reconnaissance de leur statut d'élus qui, pour l'instant, n'est pas tellement reconnu sur le terrain.

Voilà, Madame la Ministre, et j'en ai bientôt terminé, tout ce que vous avez voté en étant ici dans cette salle, avec nous, sur des points qui intéressent tout le monde, je me demande et je vous demande de tenir ce que vous avez dit.

Je voudrais terminer là-dessus, vous connaissez Maurice FAURE, dernier signataire du Traité de Rome, père d'un de mes amis chers, à qui je demandais un jour : « Maurice, le pouvoir, c'est quoi, finalement ? ». Il a réfléchi une seconde ou deux et il m'a dit : « Le pouvoir, c'est quand on l'a ! ». Vous l'avez aujourd'hui, Madame la Ministre, alors, montrez que vous pouvez l'exercer.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame la Députée Claudine SCHMID.

Madame la Députée Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président.

Madame le Ministre, Chers collègues,

Tout d'abord, Madame le Ministre, je tiens à vous féliciter au nom du groupe comme en mon nom personnel, pour votre nomination. C'est un honneur que vous nous faites, parce que vous avez fait vos armes parmi cette Assemblée des Français de l'étranger. Donc, comme on vous l'a dit, nous espérons que vous serez vraiment notre porte-parole.

Maintenant, Madame le Ministre, après ces longs mois de campagne électorale, que ce soit la présidentielle, suivie par la législative, celle-ci vient clore une page et en ouvrir une autre, avec quelque espoir pour les uns et des inquiétudes pour les autres, qui sont majoritaires encore dans cette Assemblée. Avec la toute première élection des onze députés des Français de l'étranger, la représentation parlementaire de nos compatriotes est désormais complète. Dans ce contexte, notre groupe souhaiterait connaitre votre position quant à l'avenir de l'Assemblée des Français de l'étranger, pour laquelle l'ensemble des sensibilités politiques plaide depuis de nombreuses années pour sa transformation en véritable assemblée délibérante. Ce dossier, vous le connaissez, Madame le Ministre, pour avoir assisté à nos débats.

La France, c'est avant tout l'ensemble du peuple français. Aussi, notre Nation comprend elle également les 2,5 millions de ressortissants qui vivent au-delà des frontières, les 155 conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, les 12 sénateurs et maintenant, les 11 députés. Ainsi, tout porte à penser que les Français établis hors de France disposent désormais des mêmes moyens que leurs compatriotes pour jouer pleinement leur rôle au sein des institutions de la République. Or, une étape supplémentaire reste à franchir et le groupe ADFE vient de l'aborder, qui est celle de la création d'une véritable collectivité publique des Français de l'étranger, la collectivité d'outre-frontières. Nos compatriotes établis hors de France ne verront pas leurs droits et leur rôle complètement reconnus et leurs élus ne pourront pas agir avec un maximum d'efficacité, tant qu'une véritable collectivité d'outre-frontières n'aura pas été consacrée par la loi.

Madame le Ministre, cette demande légitime fait aujourd'hui largement l'unanimité parmi les élus de l'AFE et vous le savez. Nous aimerais avoir votre sentiment quant à sa mise en œuvre.

Le deuxième point pour lequel nous voudrions recueillir votre sentiment concerne l'image même – et notre collègue du groupe Udlil l'a abordé – ou plutôt la caricature qui a pu être donnée ces dernières semaines, des Français de l'étranger. Le nombre de Français à l'étranger va grandissant et devrait même grandir plus, aux dires mêmes du Premier ministre britannique. Londres sera bientôt une destination très prisée.

Plus sérieusement, l'assimilation que l'on fait des Français de l'étranger en les qualifiant de nantis, de fraudeurs, de voleurs, les salit ! Aussi, nous vous demandons, Madame le Ministre, de sensibiliser vos collègues du gouvernement, dont certains ont tenu des propos déplacés à leur égard, pour qu'ils se rendent bien compte de la réalité de l'expatriation, avant de prendre quelque mesure que ce soit. La très grande majorité des Français qui quittent la France le fait pour travailler sous contrat d'expatrié, sous contrat local, pour créer une entreprise, pour représenter la France dans une mission diplomatique ou dans une organisation internationale ou simplement pour des raisons familiales. La première action à mener est donc de rétablir la vérité sur ce que sont les Français de l'étranger. Vous en êtes issue. Cela vous permettra d'avoir des arguments percutants.

Pour terminer, nous serons également très vigilants, en ce qui concerne les questions fiscales et d'éducation, puisque le programme du candidat HOLLANDE prévoit une nouvelle fiscalité pour nos compatriotes de l'étranger et la possible suppression de la PEC que vous venez d'évoquer. À ce sujet-là, pourriez-vous nous assurer, Madame le Ministre, que la PEC sera encore en place pour la rentrée de début septembre, puisque les commissions des bourses ont déjà eu lieu ?

Aussi, plutôt que de décourager le travail et vouloir inciter les plus riches à quitter notre territoire en créant une fiscalité confiscatoire, nous souhaiterions que le gouvernement incite les personnes fortunées à rester en France par une fiscalité non confiscatoire, équitable, mais responsable.

En un mois, la France a réussi à s'isoler et à se faire railler sur la scène internationale. Nous ne voulons pas qu'avec les décisions et les prises de position du Président et du Gouvernement, ce soient les Français de l'étranger qui en pâtissent.

Je vous en remercie, nous comptons sur vous. Merci, Madame le Ministre.

(Applaudissements).

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Bernard GARCIA.

Monsieur Bernard GARCIA, personnalité qualifiée

Au nom des hors groupes, donc, Madame la Ministre, je voudrais bien sûr, comme mes collègues, vous remercier et vous féliciter. Je pense que ce choix a été apprécié par tout le monde, puisque nous avons un ministre qui représente les Français de

l'étranger et qui vient de l'étranger. Je dirais pour mes collègues, au bénéfice de l'expérience, que ce n'est pas la deuxième fois, comme certains le pensent, mais je vous rappelle qu'en 1984, déjà, il y avait un ministre qui représentait les Français de l'étranger, ce qui avait été le cas encore en 1988. Donc, ce n'est pas une innovation extraordinaire qui avait été faite la dernière fois.

Ce que je voulais vous souhaiter, c'est d'une part que vous veilliez d'abord, dans les circonstances actuelles, à notre réseau consulaire, car c'est lui qui est à l'écoute des Français de l'étranger, lui qui marque notre présence dans le monde et, compte tenu des circonstances, je pense qu'il est important que ces moyens soient préservés. Je voudrais également vous dire que comme l'ont dit certains de mes prédecesseurs, il est important aussi de préserver les moyens de l'enseignement français à l'étranger. Mais, je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus. Enfin, je pense que l'une de vos actions, la plus difficile sans doute, sera de veiller, avec les nouveaux députés, à ce que les lois qui sont votées à l'Assemblée prennent maintenant en considération les Français de l'étranger, car nous voyons bien que chaque fois que des textes importants sont votés, malheureusement, ils sont hexagonaux. J'en veux pour preuve encore la loi électorale pour l'élection des députés, qui malheureusement, a été décalquée sur ce que le ministère de l'Intérieur fait en France et qui s'est révélée, comme tous mes collègues l'ont signalé tout à l'heure, particulièrement mal adaptée aux circonstances des Français de l'étranger.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame la Ministre.

Madame la Ministre Hélène CONWAY

Merci, Monsieur le Président.

Merci pour vos bons vœux, c'est vrai que ma nomination ne date que quelques heures, même si j'ai l'impression d'être déjà nommée depuis bien longtemps. Vous avez souligné l'avantage que je peux avoir d'avoir travaillé avec vous sur des dossiers qui nous intéressent et donc, la période d'adaptation finalement va être dévouée à d'autres choses que celles de m'informer de ces dossiers que je connais et sur lesquels il est vrai que nous avons besoin d'avancer.

J'ai bien noté et bien entendu vos demandes. Pour certaines, je les ai votées. Vous me pardonnerez de ne pas vous donner de précisions quant à un calendrier, parce qu'il faut quand même que je prenne mes marques. Je suis pour l'instant SDF au Quai d'Orsay, donc j'ai besoin d'avoir un cabinet qui fonctionne et de pouvoir me mettre à travailler, ce qui sera le cas la semaine prochaine. Le calendrier a voulu que je vienne, j'ai eu un appel hier soir du Premier ministre et aujourd'hui, je suis devant vous. Mais, j'ai bien entendu tout ce que vous avez noté, notamment la réforme de l'AFE. Je crois que nous avons besoin d'un travail collectif parce qu'il n'y a pas que des avantages à ce qui a été proposé et il faut faire attention à ne pas travailler dans la précipitation, ce qui nous amènerait peut-être à prendre de mauvaises décisions et à en pâtir après. Je propose donc en effet d'engager un travail avec vous, qui aboutira peut-être à la réforme que vous souhaitez, ou avec quelques ajustements, mais en tout cas, que vous ayez bien en tête les aboutissants de ce que vous demandez.

Pour ce qui est de la défense des droits de tous les Français, bien sûr, je prends l'engagement de vous aider, d'être aussi votre porte-parole comme le seront les élus, les parlementaires, les sénateurs qui font cela très bien et les députés qui le feront très bien et très vite. Il est vrai que nous avons maintenant la chance d'avoir une représentation totale. Ministre déléguée, je vais travailler de façon très rapprochée avec Monsieur FABIUS. Nous en avons parlé ce matin. Je n'ai pas pour l'instant les attributions complètes des tâches qui vont me revenir, mais les Français de l'étranger feront partie de cette politique de diplomatie que le ministre FABIUS a envie de relancer. Ce qu'il m'a dit ce matin, c'est que la place de la France soit forte, que sa voix soit entendue et donc, finalement, je l'épaulerai en étant présente. Nous serons peut-être un peu plus présents en étant deux sur la scène internationale.

Certains engagements ont été pris. Ce que je peux vous dire, c'est que nous ferons le maximum pour les tenir, mais je crois que pour aujourd'hui, je m'arrêterai là. Je vous dis simplement que je vous ai entendus, que j'ai pris des notes et que dès lundi, nous travaillerons pour aller dans le bon sens.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci. Nous allons reprendre le débat sur le bilan des élections de mai et juin 2012. Je vais appeler les différentes personnes qui ont demandé la parole. Si elles ne sont pas là, elles perdent leur tour.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean CONTI.

Monsieur Jean CONTI, membre élu de la circonscription d'Abidjan

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons beaucoup parlé tout à l'heure et les questions roulaient là-dessus, des difficultés matérielles du vote. Notre représentation parlementaire vient d'être augmentée. Nous en avons parlé également, tout le monde le sait, passant de 12 sénateurs à 23 parlementaires au total. Nous avons parlé des difficultés matérielles du vote, que tout le monde a constatées. C'était très intéressant, mais si on monte d'un étage, on pourrait peut-être faire allusion aux problèmes législatifs qui règlent ce vote des députés des Français de l'étranger. Ne croyez-vous pas que nous pourrions demander à nos 23 parlementaires d'organiser une réflexion sur le mode de scrutin concernant ces élections ? Il en a été question tout à l'heure, de ce côté-là. Ces circonscriptions sont énormes et une difficulté, à mon avis, vient précisément de la grandeur des circonscriptions. Le scrutin proportionnel n'est pas interdit en France, puisque si je ne me trompe pas, une partie des Sénateurs est élue au scrutin proportionnel ; les élections européennes, auxquelles nous ne participons pas, sont réalisées également au scrutin proportionnel ; l'Assemblée des Français de l'étranger également. Ne serait-il pas intéressant que les parlementaires examinent la possibilité de changer de mode de scrutin ? Si le programme du gouvernement du Président de la République est suivi, il sera question peut-être d'ajouter une part de proportionnelle dans l'élection de l'Assemblée nationale. Pourquoi ne pas penser à un scrutin exceptionnel dans le cadre du scrutin général majoritaire pour les députés, à des scrutins de listes mondiales proportionnelles ? Cela économiserait probablement beaucoup de travail à la Direction des Français de l'étranger, des économies également, notamment en termes de publicité, parce que dans ces circonscriptions de 49 pays, personne ne connaît de près son représentant. C'est une idée que je lance. Elle demande deux, trois ans d'études, mais les 23 parlementaires peuvent faire un travail intéressant sur ce sujet.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur Daniel OLLAGNIER.

Monsieur Daniel OLLAGNIER, membre élu de la circonscription de Berlin

Merci, Monsieur le Président.

J'aurai deux questions. Madame SCHOEPPNER, vous avez évoqué tout à l'heure la procuration dématérialisée. En quoi consiste-t-elle, mais surtout, est-il envisagé de la mettre en route très rapidement ? C'est toujours très compliqué pour quelqu'un de faire une procuration aujourd'hui.

Deuxième question : Monsieur le Directeur, vous avez évoqué un coût de 25 millions d'euros pour les élections. Il serait intéressant pour nous de savoir la part des coûts pour le vote par Internet, le vote à l'urne et le vote par correspondance.

Enfin, je voudrais finir en rendant hommage à tout le travail que vous avez fourni à la DFAE, pour la mise en place de ce vote électronique : un travail colossal auquel j'ai pu assister. Vous avez vraiment tout fait pour qu'il y a le plus grand nombre possible de Français qui votent par Internet. C'est un succès, puisque la majorité l'a réellement pratiqué.

Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Michel CHAUSSEMY.

Monsieur Michel CHAUSSEMY, membre élu de la circonscription de Munich

Monsieur le Directeur,

D'abord une remarque et ensuite, une question. La première remarque : pourquoi n'y a-t-il pas eu d'enveloppe autocollante pour la réexpédition ? Le fait qu'il y ait un certain nombre d'enveloppes qui aient été ouvertes est tout simplement lié aux machines à trier. Très souvent, quand les enveloppes n'étaient pas bien collées, les machines les ont décollées. C'est peut-être un point à noter pour la suite, ce qui explique que nous ayons eu beaucoup d'enveloppes ouvertes.

Ma deuxième question est un peu plus technique. Je voudrais savoir de quelle LEC vous avez tenu compte pour les adresses électroniques. Un certain nombre de personnes qui ont été rayées ou qui avaient disparu des fichiers avant le 31 décembre, ont été réinscrites par un recours collectif fait par Madame SOUPISON, mais ces personnes n'ont pas pu voter par Internet, parce que la modification de leur adresse électronique, qu'ils avaient faite par monconsulat.fr ne semble pas avoir été prise en compte par la LEC.

Maintenant, vous avez parlé pour les élections des Français de l'étranger de dispositions dérogatoires, j'en vois deux. D'abord, pour les élections législatives, on a jeté deux chariots pleins de bulletins de vote, de candidats qui avaient une ou deux voix. Ne pourrait-on pas, à un moment ou un autre, puisqu'on est à l'étranger et qu'on a des dispositions dérogatoires, par exemple faire une seule liste avec les 15 noms, qui serait payée cette fois-ci par l'administration et on ne rembourserait pas des tas de frais à des candidats. Cela allègerait les frais postaux, parce que vous aviez eu des enveloppes énormes.

Enfin, à Fribourg par exemple, nous avons tenu deux bureaux de vote. Dans le premier, il y a eu 110 votes, dans le deuxième 113. Nous avions demandé tout de suite la possibilité de n'ouvrir qu'un seul bureau. Nous nous doutions bien qu'avec 40 % de participation à la présidentielle, nous en aurions beaucoup moins. Il est très difficile de mobiliser quatre tours des assesseurs et des scrutateurs. Ne pourrait-il y avoir un peu plus de souplesse ou alors, que l'on monte et que l'on dise : « On ouvre un bureau de vote à partir de 5 000 » et ne pas prendre le chiffre de 3 000.

Voilà quelques propositions.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, membre élu de la circonscription de Munich

Merci, Monsieur le Président.

Je souligne aussi bien entendu le travail remarquable de l'administration, enfin, la charge de travail, mais il faut bien parler aussi des choses qui n'ont pas tout à fait fonctionné parfaitement. Et je voudrais à ce sujet revenir sur le vote par correspondance. À l'étranger, c'est le vote auquel tous les Français de l'étranger étaient habitués depuis longtemps et cette fois-ci, cela n'a pas vraiment fonctionné. C'est regrettable. J'espère que le but n'est pas de supprimer ce vote par correspondance et de passer au vote électronique, parce que si l'on fait cela, on supprimera actuellement de facto le vote d'au moins 25 % de la population des Français de l'étranger, ce qui n'est pas acceptable.

Si j'ai bien compris vos propos, Monsieur le Directeur, vous avez dit que 57 % avaient voté par voie électronique. Ai-je bien compris ? Au premier tour. Mais alors, quand vous dites 57 %, vous ne tenez pas compte de tous les bulletins de vote par correspondance qui n'ont pas été comptabilisés. Or, il faut y penser. Il s'agit de 57 % de ceux qui ont réussi à exprimer leur vote. Mais, tous les bulletins de vote qui ont été annulés pour des raisons X, par exemple parce que l'enveloppe n'était pas collée, la copie de la pièce d'identité ne figurait pas ou figurait au mauvais endroit. Tous ceux-là n'ont pas été pris en compte. Donc, je voudrais plaider pour que l'on continue à faire voter les Français de l'étranger par voie postale.

J'ai bien conscience du coût que cela représente, mais sinon, vous supprimez de facto à 25 % des gens la possibilité d'exprimer leur vote. Je voulais le signaler.

Enfin, je voudrais dire aussi que dans ma circonscription, j'ai eu de nombreuses personnes qui m'ont dit qu'elles avaient reçu des professions de foi et des bulletins de vote, incomplets d'ailleurs, mais qu'il n'y avait pas d'enveloppe avec lesquelles ils auraient pu envoyer leur vote par correspondance.

D'autres personnes m'ont dit être inscrites à la fois dans une commune en France et en Allemagne, sans que personne ne l'ait remarqué. Je voudrais que des mesures soient prises pour éviter ce genre de situation.

Je vous remercie.

Monsieur le Président la remercie, note l'absence de Monsieur Pierre-Yves LE BORGNE, qui souhaitait poser une question, et donne la parole à Madeleine BEN NACEUR.

Madame Madeleine BEN NACEUR, membre élu de la circonscription de Tunis

Monsieur le Président,

Vous n'allez pas être content, parce que ce n'est pas une question, pas une critique, mais un compliment.

Vous avez eu la gentillesse et la confiance de faire en sorte que je fasse partie du bureau de vote électronique. Je veux vous faire partager mon ressenti. D'abord, les Français, vous avez la réputation toujours d'exprimer votre mécontentement. Là, vous venez pour la plupart de le confirmer – Vive la France – ; vous oubliez que les Français de l'étranger que vous êtes et que nous sommes, nous sommes des privilégiés par rapport aux autres nationalités à l'étranger. Nous avons d'abord des représentants et là, pour la première fois, nous avons eu la possibilité, à cette échelle, de voter par Internet. Donc, je tiens à féliciter, à remercier et enfin, je vous invite à faire une *standing ovation* pour cette première mondiale à cette échelle : toutes les personnes qui, par leur intelligence – j'ai été éblouie –, leurs compétences, leur disponibilité – travailler au-delà des heures administratives –, leur grand sens du service public, ont mis en place ce vote par Internet, sous la houlette de Monsieur François SAINT-PAUL. C'est

extraordinaire, parce que nous venons de faire les premiers pas d'une marche qui n'est pas prête de s'arrêter. Nous pourrons raconter à nos petits-enfants que nous, c'était une première, cela n'a pas vraiment bien marché, mais que pour eux, cela sera complètement banalisé. Et comme avec la Fête de la Musique, qui avait lieu hier, la France vient de donner l'exemple, qui sera suivi, je l'imagine et j'en suis sûre, à de nombreux pays. *Standing ovation* à toute l'équipe. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard MICHON.

Monsieur Gérard MICHON, membre élu de la circonscription de San Francisco

Là, j'aurai vraiment beaucoup de mal à associer quoi que ce soit d'un point de vue compliments à ce qui vient d'être dit, mais quand même, je voudrais féliciter toute l'équipe, en particulier Madame SOUPISON, ceux qui ont travaillé avec elle et toute l'équipe de la DFAE, dirigée par Monsieur SAINT-PAUL.

J'en viens simplement au plus court, ne pas oublier que le vote électronique est un vote complet. Ce vote complet qui est un vote par correspondance complet comportait actuellement des bulletins de vote, mais pas de professions de foi, alors que les professions de foi électroniques étaient à déposer en même temps que les professions de foi papier. J'ai relu les textes, je comprends qu'obligation ne vous en était pas faite. Obligation devrait vous en être faite à l'avenir, du fait que lorsque vous arrivez sur un écran de vote électronique, vous avez certes le nom des candidats, et en face, vous devriez avoir un lien sur la profession de foi électronique. Pour des raisons x, y, z, les professions de foi papier ne sont pas arrivées dans les délais du vote électronique, afin que ce vote électronique par correspondance soit un vrai vote, il faudrait qu'il soit complet, donc bulletin de vote et un lien sur la propagande officielle électronique, dont les textes prévoit qu'elle doit être livrée au même jour et à la même heure que le texte papier.

Cela ne m'empêche pas de dire que pour le vote par correspondance postale, les raisons pour lesquelles ce vote a été délaissé par les électeurs sont techniques ; cela ne démontre en aucun cas le désintérêt de l'électeur pour ce mode de vote.

(Applaudissements).

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Monsieur John MAC COLL.

Monsieur John MAC COLL, membre élu de la circonscription de Sydney

Monsieur le Directeur,

D'abord, je vous remercie, vous et votre équipe, en ce qui concerne l'organisation de trois bureaux de vote à Sydney. Il est bien certain qu'après l'élection présidentielle de 2007, nous avions près de deux ou trois heures d'attente, c'était très difficile à gérer et cette fois-ci, c'était une nette amélioration. Le seul problème qu'il y a eu avec les deux élections, c'est lorsque les électeurs de Sydney ont découvert qu'ils devaient voter, non plus au consulat général, mais à l'Alliance française ou au Lycée Condorcet – ce qui était très bien – ils ont découvert dans un autre envoi d'un seul coup, une convocation pour le même bureau de vote de l'Alliance française, ce qui a vraiment prêté à confusion. Les électeurs qui avaient reçu une correspondance tardive – certains, bien sûr, n'ont rien reçu et ont voté correctement, dans le bureau de vote qui leur avait été attribué pour la présidentielle – le consulat général a dû réagir en coopération avec les associations pour avertir à la dernière minute les électeurs que ce n'était pas le bureau de vote de l'Alliance française, mais que nous étions dans le même cadre que pour l'élection présidentielle. Là, je ne sais pas, il y a peut-être eu un problème technique avec le prestataire, mais je voulais juste vous le mentionner, de façon à être vigilant pour les prochaines élections.

Ceci dit, cela s'est très bien passé en Australie et en Océanie, bravo encore !

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER à titre personnel et non en tant que rapporteur..

Madame Martine SCHOEPPNER

Très rapidement, je souhaiterais dire une phrase sur les pourcentages. Les calculs que nous faisons n'ont ni queue, ni tête. Ce n'est pas parce que j'ai donné mon adresse électronique au consulat que j'ai l'intention de voter par Internet. Je ne pense pas être la seule dans ce cas. Donc, refaire des pourcentages sur le nombre d'adresses, etc., me semble complètement ridicule.

Quand on calcule le pourcentage de participation des Français de l'étranger, notamment à l'élection présidentielle, je rappelle qu'un certain nombre votent dans des communes de France. Donc, les Français de l'étranger en règle générale ne se désintéressent pas forcément des élections.

Ensuite, sur ce qui a été dit avant que la Ministre soit là, je regrette, mais le changement d'adresse de résidence n'est pas possible sur monconsulat.fr, il faut passer par le consulat qui réalise la modification.

Enfin, j'aimerais que l'on réfléchisse à la problématique de l'interdiction de propagande électorale à partir du vendredi minuit. Puisque l'on se base là encore sur la France au vote à l'urne, on continue de faire cette propagande quand le vote par Internet ou par correspondance a lieu. Le problème mérite d'être soulevé.

Quant aux procurations dématérialisées, je pense que Madame SOUPISON et Monsieur SAINT-PAUL expliqueront ces choses beaucoup mieux que moi.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Pierre OLIVIERO.

Monsieur Pierre OLIVIERO, membre élu de la circonscription de Genève

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais être de l'avis de notre collègue qui est partie, Nadine FOUQUES-WEISS, lorsqu'elle parlait du vote par correspondance. À titre d'exemple, à Genève, il y a eu un peu plus de 800 voix de votes par correspondance. Un peu plus de 400 enveloppes étaient mal remplies, donc écartées et 400 étaient valides. Ces 400 qui ont été invalidées ne sont pas prises en compte. Ce n'est pas bien, parce que les gens se sont donné la peine de voter. Ils ont mal voté, mais ils ont voté. Il y a là quelque chose à voir.

Par ailleurs, Monsieur le Directeur, vous parliez d'économies et vous avez raison, il faut que nous fassions des économies. Mais, alors que je suis déjà intervenu depuis dix ou quinze ans, voulez-vous m'expliquer pour quelle raison vous faites faire 20 % de plus de professions de foi et de bulletins de vote pour les candidats ? Nous savions tous qu'en Suisse, par exemple, si on dépassait les 30 %, c'eût été beaucoup. Résultat, prenez Madame de TASSIGNY qui était candidate, elle avait 130 000 bulletins de vote et 130 000 professions de foi ! Il serait quand même souhaitable de prévoir que le pourcentage des votants des Français de l'étranger est moindre et donc ne de pas imposer ces 20 %, déjà ridicules. Il s'agirait même de baisser ce nombre.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame la Députée Claudine SCHMID.

Madame la Députée Claudine SCHMID

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rester sur le vote par correspondance avec tout ce qui a été dit. Il y a quand même une chose qui m'a étonnée. Pendant tout l'été passé et cet automne, on a demandé aux consulats un travail énorme de récupération des signatures, dans l'optique du vote par correspondance. Les consulats ont fait ce travail et le jour où il y a eu le vote par correspondance, cela n'a servi à rien. De nombreux refus sont dus au fait que les électeurs ont envoyé leur carte consulaire. Pour la présidentielle, ils sont venus voter à l'urne, on a accepté la carte consulaire. Elle n'était pas acceptée pour le vote par correspondance, parce qu'il n'y avait pas la signature. Nous avons même trouvé des photocopies de cartes consulaires signées en original sur la photocopie. Qu'est-ce qui empêchait le consulat qui avait récupéré les signatures, de vérifier dans ses registres, que la signature correspondait ? Là, c'est un grand étonnement de ma part et je voudrais bien savoir pourquoi ce travail avait été demandé et je dirais bien aujourd'hui, inutilement, ce qui a fait que beaucoup de votes ont été refusés.

Je vous remercie.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Marie-Françoise D'ANGLEMONT de TASSIGNY.

Madame Marie-Françoise D'ANGLEMONT de TASSIGNY, membre élu de la circonscription de Genève

Merci.

J'aimerais juste rapidement, Monsieur le Président, non seulement remercier l'équipe de Paris, mais aussi les équipes sur place, qui ont fait un travail de Titan, surtout dans les grandes circonscriptions comme la Suisse, que ce soit à Genève ou à Zurich, je leur tire mon chapeau.

Deuxième chose, je plaide très rapidement pour des règles à propos de l'utilisation de la LEC. Là, on a fait un tort terrible avec la LEC, parce que les gens n'en pouvaient plus. Vous rencontriez des Français qui disaient : « Qu'est-ce que c'est, on était sursaturés d'informations, on ne comprenait plus rien ». Bien sûr, on peut supprimer en permanence, mais cela nuit à nous élus de l'AFE, parce que maintenant, quand nous allons envoyer des informations, je ne sais pas ce qu'il va rester. Il faut faire une

cure d'abstinence pendant un petit moment. Je crois sincèrement qu'il y a là un véritable problème et qu'il ne faut pas attendre trop longtemps pour régler cette question.

Quant aux professions de foi, il semblerait qu'on ait dit à certains prestataires qu'il fallait apporter les professions pliées ; la mienne a été transformée en Origami, pliée une deuxième fois. Il fallait vraiment la trouver au milieu des autres.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Au nom de mon groupe, je voudrais exprimer un très fort sentiment de reconnaissance à l'administration. Ensuite, j'ai quand même vécu une expérience assez unique, avec 85 bureaux de vote. J'ai constamment communiqué avec les deux consuls généraux et là aussi, vraiment, c'est un témoignage que je tenais à faire. C'est un travail extraordinaire. Tout simplement, merci beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Chers Amis merci. Nous avons épuisé la liste des demandes de prises de parole.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci, Monsieur le Président.

Je propose que sur le vote Internet, nous passions l'exposé que nous avons préparé demain matin, documenté avec des chiffres et des statistiques. Nous vous le distribuerons aussi après de façon que vous ayez tous la même information sur ce que nous avons fait, ce qu'il s'est passé. Je souhaite en particulier que vous soyez bien éclairés sur les chiffres, sur le nombre de personnes qui ont pu être empêchées de voter, parce que nous avons ces statistiques que nous pouvons retrouver par les adresses IP et notamment sur l'affaire de Java. Il faut y passer un peu de temps, je pense que cela est important.

Sinon, très brièvement, sur ce que vous avez dit, Monsieur CONTI, sur le changement du mode de scrutin, je n'ai rien à dire en tant que représentant de l'administration. Madame CONWAY a dit qu'il fallait réfléchir. Dans les conditions dans lesquelles ces élections ont été organisées, encore une fois, nous avons bien vu certaines limites dans la combinaison entre dispositions générales et dispositions dérogatoires. Monsieur OLLAGNIER, sur les procurations dématérialisées, c'est un vaste sujet, je ne sais pas exactement comment nous pourrions faire, parce qu'aujourd'hui, la procuration ne se fait pas sous seing privé... C'est un peu compliqué. Sur le coût, nous donnerons tous les chiffres. Sur le vote Internet, actuellement, nous en sommes autour de 3 millions d'euros. En plus, sur le vote Internet, il faut faire attention, pour certaines choses, est-ce une dépense ou un investissement ? Monsieur CHAUSSEMY, sur les enveloppes autocollantes, je n'ai pas d'observation particulière, parce que je n'ai pas regardé encore ce point. Sur le nombre de bureaux de vote, c'est le problème, si nous disons que la limite est 5 000 et non 3 000, pour les élections PR, ce sera encore plus l'embouteillage. C'est difficile.

La LEC a été utilisée pour la liste électronique, nous avions jusqu'au 7 mai pour le 1^{er} tour et au 29 mai pour le 2^{ème} tour pour donner son adresse LEC. Ce sont ces bases de données qui ont été utilisées.

Sur le vote par correspondance, la voie postale, Madame FOUCHE-WEISS, je suis d'accord, mais la démonstration a été faite que, encore une fois, je répète ce que j'ai dit, dans les conditions actuelles pour cette élection-là, le vote par correspondance ne pouvait pas être opératoire. Après, je ne porte pas de jugement plus sur le vote par correspondance, je dis dans les circonstances, dans la situation, cela ne marchait pas, sans surprise, puisque nous en avions déjà débattu.

Madame BEN NACEUR, vous êtes très gentille de proposer la *standing ovation*, mais à ce moment-là, elle est aussi en direction de l'AFE, parce que le vote Internet, c'est l'AFE. Nous sommes partis de 7 000 votes en 2003 pour arriver aujourd'hui à 120 000. Ce projet, il nous faut tous le revendiquer. C'est un succès collectif. Je suis tout à fait ouvert aux idées d'amélioration. Par contre, ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain, parce que certains n'attendent que cela. Vous avez notamment des gens qui ont besoin de la critique sur le vote Internet pour être un levier de notoriété pour eux, sinon, cela n'existerait pas. Le problème est qu'à ce moment-là, ces personnes écrivent des choses, il est facile de terroriser des gens et après, tout cela est repris dans la presse n'importe comment. Ce qui m'a beaucoup frappé là-dessus, j'ai été assez déçu par un certain journalisme français : il faut faire un article, alors on tape sur Google « vote Internet », évidemment, on ne tombe que sur les références négatives et à partir de là, on fait en boucle et on raconte les âneries, pour ne pas dire les mensonges qui ont

été dits. C'est-à-dire qu'il faut avertir l'électeur, « c'est très dangereux s'il vote sans https » : mais non, on ne peut pas voter sans https, puisque la machine n'accepte pas la connexion sans https. Ou alors : « C'est très dangereux, il y a une entreprise espagnole », c'est un appel d'offres européen, mais alors, « rendez-vous compte, le nombre de votes électroniques est en Espagne ». Mais non, il est à Vendôme ! Il y a des gens... il faut bien voir les choses, qui, volontairement, intentionnellement, parce que ce sont des leviers de notoriété pour eux, ont dit des choses erronées qui ont été après reprises en boucle. La même chose, quand on a dit : « C'est très dangereux, je peux modifier mon bulletin ». Quand j'ai vu cela, je ne suis pas informaticien, mais j'ai demandé à l'ANNSI, etc. Quand vous êtes en vote physique, vous êtes dans votre isoloir, vous pouvez changer trois fois votre bulletin et puis, à la fin, vous dessinez un Mickey dessus et vous l'envoyez. C'est cela : quelqu'un prend son bulletin et le modifie lui-même... Il n'est pas rentré dans l'urne pour modifier son bulletin, il a modifié son bulletin dans son ordinateur. Après, on peut faire des rêves de sciences fiction, on va prendre le contrôle de tous les ordinateurs pour modifier... Soyons bien conscients que beaucoup de choses ont été dites de façon exagérée et erronée, de manière intentionnelle. Le parti pirate a fait 70 % de son maigre score toutefois par Internet...

Sinon, Monsieur MICHON, les délais de profession de foi, là encore, je renvoie à la loi. La machine devait être chargée, scellée, avant la fin du délai pour la réception des professions de foi. Donc là aussi, il faut revoir les textes. Je peux vous dire que nous avons eu des réunions et des réunions avec l'Intérieur, Matignon, etc. à chaque fois, nous demandions une dérogation, « non », « non »...

Sur l'utilisation de la LEC, Madame de TASSIGNY, j'en ai parlé tout à l'heure, je vous rejoins tout à fait. Attention de ne pas susciter un phénomène de désinscription dans les consulats, qui serait très dangereux.

Dans tout cela, je voudrais céder la parole à Madame SOUPISON sur la question de Monsieur OLIVIERO s'agissant du nombre de bulletins et sur l'affaire de la récolte des signatures de Madame SCHMID.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Monsieur le Président.

Sur la question du vote par correspondance qui est revenue à plusieurs reprises et de la prise ou non-prise en compte des enveloppes d'identification qui sont arrivées soit avec une pièce d'identité non correcte ou avec une anomalie, je n'ai pas les procès-verbaux sous les yeux, mais dans chaque procès-verbal, il y a une mention sur les votes blancs ou nuls et sur les votes qui ne donnent pas lieu à émargement, en application d'un article R 176 et suivants du Code électoral. Tout cela est mentionné dans le procès-verbal et se retrouve dans le tableau récapitulatif des résultats, sachant qu'après, le travail par des voix par candidats est fait sur les suffrages exprimés. Nous retrouvons donc systématiquement l'ensemble des données. Il n'y a rien qui soit caché et les procès-verbaux du vote par correspondance, tout comme les procès-verbaux à l'urne et le procès-verbal récapitulatif reprennent bien l'ensemble des dispositions du Code électoral sur ce point.

Sur la question des pièces d'identité avec signature, nous retombons sur la question qui avait été évoquée tout à l'heure, de quelle pièce d'identité nécessaire pour justifier de son identité. Ainsi que l'a dit Monsieur le Directeur, c'est une question qui a relevé d'une approche interministérielle avec le ministère de l'Intérieur et les Services du Premier ministre, sur la nature des pièces d'identité à retenir, sachant qu'il a été précisé dans ce texte interministériel publié au mois de mars, que pour la pièce d'identité permettant de justifier de l'identité pour le vote par correspondance, il fallait que celle-ci comporte une signature, ce qui veut dire que l'ouverture qui a été faite dans le texte, en allant vers la carte consulaire valait pour le vote à l'urne, mais de facto, ne pouvait être retenue pour le vote par correspondance.

Dans la suite de l'AFE de 2009-2010, les consulats ont effectivement procédé à du recueil de signatures, mais dès lors que les textes réglementaires qui sont sortis dans leur partie « vote par correspondance », prévoient que c'est à l'électeur de mettre une pièce d'identité avec une signature, il est vrai que le consulat n'a plus à aller vérifier la signature de l'électeur. C'est la conséquence de l'architecture des textes et de la séquence dans laquelle les textes ont été adoptés.

Monsieur le Président

Merci.

Merci à la commission des Lois, à son Président, à son Rapporteur. Merci, Monsieur le Directeur ; merci, Madame SOUPISON et merci à ceux qui ont eu la patience d'attendre jusqu'à maintenant avant de partir.

(Applaudissements).

Demain matin, nous commençons à dix heures avec la présentation de ce rapport sur le bilan de l'organisation des élections des élections de 2012. Ce sera précédé à 9 heures par la réunion du collège des vice-présidents élargie aux présidents de commissions permanentes et temporaires, ainsi qu'aux présidents de groupe.

Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 17 h 36.

SAMEDI 23 JUIN 2012 - MATIN

La séance est ouverte à 10 h 20, sous la présidence de Madame Daphna POZNANSKI, Vice-présidente de l'AFE.

Madame la Présidente

Un petit changement d'ordre du jour : avant la présentation du bilan du vote électronique, nous avons normalement un avis qui nous a été présenté par la commission des Lois et la commission des Finances. Nous devons en discuter. J'appelle à la tribune Marc VILLARD et Pierre GIRAUT. Merci de nous rejoindre.

Le collège des vice-présidents élargi s'est étonné qu'il y ait une commission d'enquête du Sénat sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France, et de ses incidences fiscales, or cette commission n'a pas jugé utile de nous en informer et même d'écouter l'un d'entre nous, notamment de la commission des Finances de l'Assemblée des Français de l'étranger. Donc, les commissions des Lois et des Finances nous ont fait un avis.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques.

Monsieur Marc VILLARD, Président de la commission des Finances et des Affaires économiques

Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole. J'en profite, bonjour à tous, Madame la Présidente vous a résumé l'essentiel : nous avons été étonnés d'apprendre par une communication du Secrétariat général qu'une commission d'enquête du Sénat se préoccupait de certains problèmes fiscaux concernant les Français de l'étranger, notamment de la fraude et de l'exode fiscal et que notre commission n'en ait pas été informée, ni invitée à participer à cette enquête. Nous en étions d'autant plus étonnés que lors de la dernière session, nous avions reçu Monsieur MARINI et Madame BRICK justement sur la perception que le Sénat avait des Français de l'étranger en matière budgétaire. Je profite de l'occasion pour rappeler – et les collègues de notre commission s'en souviennent – que s'il a été fait souvent le reproche à la Gauche de vouloir assimiler les Français de l'étranger à des exilés fiscaux, la vision qu'en avaient Monsieur MARINI et Madame BRICK – mais surtout Monsieur MARINI – allait très fort dans ce sens... Nous avons souhaité faire une remarque à cette commission, pour attirer leur attention sur le fait qu'il y a à l'Assemblée des Français de l'étranger, seule institution qui représente les Français à l'étranger, une commission des Affaires économiques et financières et qu'il serait bon qu'elle soit informée et auditionnée sur ces sujets. Nous avons fait passer cette demande par la commission des Lois, puisqu'il semble que cela soit la procédure à suivre.

Ce matin, en réunion de bureau, il nous a été proposé que cet avis soit modifié en y rajoutant le souhait de la commission des Finances d'être auditionnée par cette commission d'enquête du Sénat, ce que nous n'avions pas formulé, puisque nous pensions que cette enquête était déjà terminée, ce qui ne sera pas le cas ; enfin, que cet avis soit relayé ou plutôt supporté par une lettre des trois vice-présidents reprenant ce thème.

J'en ai terminé.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAUT, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques.

Monsieur Pierre GIRAUT, Rapporteur de la commission des Finances et des Affaires économiques

Merci, Madame la Présidente.

Tout a été dit quasiment. Ceci posé, il ne faut pas oublier qu'un de nos collègues a été invité par cette commission, mais à titre personnel et non pas en qualité, c'est-à-dire que la commission a été complètement ignorée. Ceci est l'illustration, pour la énième fois, du mépris dans lequel sont tenues notre Assemblée et ses commissions.

Nous avons eu l'exemple hier de notre collègue Claudine, se présentant à l'Assemblée nationale où dans le registre des Institutions françaises, l'Assemblée des Français de l'étranger n'existe pas ! C'est une illustration. Je crois qu'il faut se battre et sur ce sujet-là, qui est essentiel pour nous, j'insiste beaucoup pour qu'il y ait une unanimité entre nous, quelle que soit l'orientation, pour nous battre ensemble quant à notre représentation et à notre crédibilité. Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Députée Claudine SCHMID.

Madame la Députée Claudine SCHMID

Merci, Madame la Présidente.

Cette commission d'enquête du Sénat, dans quels pays est-elle allée ? De ce qu'il me revient, ils étaient en Suisse hier, ils se sont présentés comme : « Nous sommes des Sénateurs français qui venons faire une visite de courtoisie ». Ils se sont présentés ainsi devant les parlementaires suisses, qui ont bien compris de quoi il s'agissait et ils ont tous refusé de les recevoir, parce qu'en plus, ils n'ont pas apprécié la manière selon laquelle ces sénateurs se sont présentés. Il y en a plein la presse suisse. Je voulais aussi le dire. J'ai fait passer un message que s'ils voulaient entendre quelque chose de la Députée des Français de Suisse, ils pouvaient me contacter. À l'heure à laquelle nous nous parlons, il n'y a toujours rien. Donc, il y a l'Assemblée et il faudrait aussi savoir qui ils auditionnent, parce qu'il m'est revenu qu'ils auditionnaient des personnes en Suisse, peut-être les seules personnes qui ont bien voulu leur parler, qui sont peut-être des personnes qui vont orienter leur rapport, pas dans le sens de la réalité.

Merci.

(Applaudissements).

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. En l'absence de demande de prise de parole, Madame la Présidente demande au Président de la commission des Lois de lire l'avis.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY, Président de la commission des Lois et Règlements

Cet avis s'affiche également, vous pouvez le suivre. Son objet est :

L'audition de la commission des Finances et des Affaires économiques de l'Assemblée des Français de l'étranger par le Sénat.

Considérant qu'actuellement, la commission d'enquête du Sénat sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales poursuit des auditions en vue de l'établissement d'un rapport ;

Considérant que celle-ci, alors que la commission des Finances et des Affaires économiques de l'Assemblée des Français de l'étranger travaille depuis de longues années sur ce sujet d'une très grande importance – auditions par exemple lors de sa dernière session, de Monsieur Philippe MARINI et de Madame Nicole BRICK, respectivement Président et on pourrait rajouter « général » après Rapporteur – de la commission des Lois et des Finances du Sénat n'a pas jugé utile de la consulter, ce qui l'étonne et ce qu'elle déplore.

L'Assemblée des Français de l'étranger demande, pour ce cas particulier et à l'avenir, dans des conditions semblables, à être systématiquement consultée et entendue.

Madame la Présidente s'informe des demandes de prise de parole. Elle donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Il faut rajouter la phrase dont j'ai parlé, qui a été évoquée ce matin en réunion du bureau des vice-présidents élargi, c'est que nous souhaitons être auditionnés et qu'à l'avenir, ce genre de manquement ne se reproduise pas.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

C'était là-dessus, pour changer la rédaction du « demande » en deux temps, comme il a été décidé ce matin.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Je suis tout à fait d'accord. Il faut faire attention quand même. J'ai bien noté la remarque très justifiée, mais il ne faut pas oublier qu'une commission d'enquête parlementaire est totalement libre de faire ce qu'elle veut. En revanche, lorsqu'elle veut auditionner des membres du gouvernement, il y a obligation, selon la loi française. Mais, par contre, on ne peut pas les obliger à faire quelque chose. Donc, il faudrait peut-être être plus diplomate ou plus courtois en leur demandant d'être auditionnés. On peut regretter... et il aurait meilleur ou bien ou bon que l'Assemblée des Français de l'étranger soit auditionnée. Les faire venir devant la commission, ils risquent de nous répondre : C'est nous qui vous faisons venir. Il ne faut pas aller jusque-là. En revanche, essayons de formuler d'une façon un peu plus sympathique, le fait de leur dire que l'on regrette que l'on n'ait pas été auditionné, mais que rien n'est perdu, qu'on a encore le temps, puisque le rapport n'a pas encore été terminé, donc on pourrait être auditionnés. Alors, le Président et le Rapporteur de la commission, cela me paraîtrait bien qu'ils soient auditionnés. Je crois qu'il faut aller dans cette direction si on veut un résultat positif.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur.

Monsieur Pierre GIRAULT

Sur ce point, dès le début de la réunion de cette commission, je suis intervenu et on m'a dit « non ».

Madame la Présidente

On t'a dit « non », mais t'a-t-on donné une raison ?

(Discussion collégiale).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

D'abord, je rejoins un peu ce que vient de dire le Sénateur DEL PICCHIA : nous devons être prudents, mais fermes et clairs. Prudents, dans la mesure où nous ne pouvons pas empiéter sur les prérogatives d'une commission d'enquête parlementaire, qui est libre de faire ce qu'elle veut, même de faire des bêtises ! Mais, il est de notre devoir de l'inciter à ne pas en faire.

Mon propos est donc très bref, mais avec un peu d'amertume. Les Sénateurs dans leur ensemble nous ont dit qu'il était épouvantable que nous ayons soutenu la création de députés, car eux, ils s'intéressaient vraiment aux Français de l'étranger et c'était eux qui étaient les spécialistes de ces questions. Je me rends compte qu'une commission d'enquête qui porte sur des sujets qui nous concernent fait tout sauf s'intéresser à nous. Et cela, je le regrette profondément. D'autant plus que si le Rapporteur est de gauche, le Président est UMP. Je suis encore plus amer, puisque c'est en règle générale le Président qui organise les contacts avec le Rapporteur bien sûr, même si c'est le Rapporteur qui écrit et qui a bien sûr le rôle politique de l'affaire. Ce qui explique pourquoi il y a cette dualité à la tête d'une commission d'enquête. Donc, je le regrette et donc, je crois que nous devons le mettre. Le Sénat a toujours été la Maison des Français de l'étranger ; pour une fois qu'il y a un problème délicat, important qui les concerne, tout est fait pour oublier que les Français de l'étranger existent. Je le regrette et il faudrait qu'on le mette clairement dans ce texte.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que la commission n'auditionnera qu'un représentant – sans doute le Président de la commission des Finances – et qu'il devra prêter serment, car c'est comme cela que cela se passe. Il faudra donc débattre avant et avoir des idées précises sur les réponses qui peuvent être apportées au nom de l'ensemble de l'AFE.

Je dis cela, parce que ce ne sont pas des choses qui vont de soi.

L'autre aspect : je voudrais rassurer nos amis suisses qui ont l'air inquiets, injustement inquiets. La commission travaille surtout sur les questions d'évasion fiscale des entreprises. C'est essentiellement là-dessus qu'elle a axé son travail. Elle a effectivement un volet particulier, et cela touche bien la Suisse, puisque nous savons bien que la Suisse cherche à négocier un accord fiscal spécifique pour, en quelque sorte, redorer les comptes de citoyens français qui sont illégalement en Suisse. Ils ont fait la même chose avec l'Allemagne et ils ont essayé la même chose avec l'Angleterre. La France, pour l'instant – j'en rends hommage au gouvernement précédent, et j'espère au gouvernement actuel – a refusé ce qu'ils appellent les accords « Rubik's ». Donc, le problème d'évasion fiscale, il existe bien sur la Suisse et donc, il est normal que cette commission s'en occupe. Je crois qu'elle fait son travail.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Députée Claudine SCHMID.

Madame la Députée Claudine SCHMID

Monsieur le Sénateur,

Je ne vois pas en quoi ils sont illégalement en Suisse. Ils sont légalement en Suisse vis-à-vis de la loi française comme vis-à-vis de la loi suisse. Ils ne sont pas illégalement en Suisse.

Madame la Présidente

Je voudrais que nous avancions, parce que notre ordre du jour est extrêmement chargé. Là, il nous faut un texte.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Rapporteur de la commission.

Monsieur Pierre GIRAUT

On termine avec la dernière phrase :

Souhaite que la commission des Finances et des Affaires économiques soit auditionnée par cette commission.

Ensuite, on demande, pour ce cas particulier et à l'avenir dans des cas semblables, à être systématiquement consultés et entendus.

Madame la Présidente

Pouvez-vous nous relire entièrement tout l'avis tel que vous le voyez vous ?

Monsieur Pierre GIRAUT

L'Assemblée des Français de l'étranger, souhaite que la commission des Finances et des Affaires économiques soit auditionnée par cette commission et demande, pour ce cas particulier et à l'avenir dans les cas semblables, à être systématiquement consultée et entendue.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Il faut supprimer « demande pour ce cas particulier », dans la mesure où on a déjà exposé notre souhait « pour ce cas particulier ».

... et souhaite à l'avenir, dans des cas semblables, être systématiquement consultée et entendue.

Souhaite plutôt qu'exige ou demande, de façon à respecter le souhait de Monsieur DEL PICCHIA que nous soyons un peu plus diplomates.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, Rapporteur de la commission des Lois

Nous devons rédiger autrement. Ce n'est pas « demande », mais « émet l'avis ».

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

J'aimerais demander à ma collègue Députée des Français de Suisse, qui elle entend représenter réellement. Est-ce qu'elle entend donner la priorité aux deux mille exilés fiscaux français sur les six mille recensés en Suisse ou au reste de la communauté française ? Là, je ne comprends pas bien votre position, chère collègue. J'aimerais que vous m'éclairiez, merci.

Madame la Présidente

Là, vraiment, nous allons essayer d'arrêter sur ce point et d'avancer. Ce n'est déjà pas si simple. Nous avons besoin d'avoir un texte. Les deux premiers considérants sont-ils actés ?

Monsieur Marc VILLARD

Non, parce que la commission des Lois nous fait remarquer que ce n'est pas la commission des Finances qui s'exprime, mais la commission des Lois. Donc, si Madame SCHOEPPNER est d'accord, le premier point devient :

L'Assemblée des Français de l'étranger :

Emet l'avis que la commission des Finances et des Affaires économiques de l'Assemblée des Français de l'étranger soit auditionnée par cette commission d'enquête sénatoriale.

Deuxième point :

Émet l'avis qu'à l'avenir, dans des cas semblables, la commission des Finances et des Affaires économiques de l'Assemblée soit systématiquement consultée et entendue.

Madame la Présidente

Il faudrait peut-être ajouter dans le premier « émet l'avis » qu'elle soit consultée sur ce... avant la... parce qu'il semble qu'ils soient en train de terminer.

Monsieur Marc VILLARD

Nous émettons l'avis, après, nous verrons ce qu'ils en feront.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur André FERRAND.

Monsieur André FERRAND, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Est-ce à dire que vous abandonnez l'idée d'être auditionnés pendant cette ?

Monsieur Marc VILLARD

Non, André :

Émet l'avis que la commission des Finances et des Affaires économiques de l'AFE soit auditionnée par cette commission d'enquête sénatoriale.

C'est précis.

Madame la Présidente

Recommençons...

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est un problème de rédaction.

Je vous suggère :

Émet l'avis qu'il serait nécessaire, dans des cas semblables, de consulter systématiquement la commission et, dans ce cas précis, d'auditionner ladite commission.

On ne les oblige pas, mais on leur dit que cela serait bien de le faire...

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription de Toronto

Simplement, si on enlevait la virgule après « et ses incidences fiscales », la phrase serait plus claire. Merci.

Monsieur Marc VILLARD

Madame le Rapporteur,

Pouvez-vous dicter à la jeune dame qui est là-bas avec l'ordinateur, la phrase telle que vous la souhaitez ? Cela permettrait de mettre une conclusion à cet avis.

Madame Martine SCHOEPPNER

Émet l'avis qu'il serait nécessaire, dans des cas semblables, de consulter la commission des Finances et des Affaires économiques de l'Assemblée des Français de l'étranger et, dans ce cas précis, de l'auditionner au plus vite

Madame la Présidente

La commission des Finances approuve-t-elle ?

Monsieur Marc VILLARD

Tout à fait. La commission des Finances est d'accord.

Madame la Présidente

Nous allons passer à autre chose.

Madame la Présidente le remercie et met au vote l'avis qui vient d'être présenté. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Je m'adresse au collège des vice-présidents : il serait bien que le collège des vice-présidents envoie ce texte par porteur au Président du Sénat et au futur Président de l'Assemblée nationale.

Madame la Présidente

Quelle belle idée ! Nous ferons aussi une lettre d'accompagnement, en disant notre stupeur.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Dans la lancée de Monsieur Christian COINTAT, une chose me paraît efficace : envoyer une copie au ministre chargé des relations avec le Parlement.

Madame la Présidente

Brillante idée. Cela est noté. Nous allons faire la lettre.

Nous allons passer à la présentation du bilan de vote électronique.

PRESENTATION DU BILAN DE VOTE ELECTRONIQUE

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci beaucoup.

Merci d'être là ce matin et d'être là nombreux pour ce petit exposé que nous voulions faire sur le vote Internet, qui est intervenu à l'occasion des élections législatives. Je pense qu'il est important que nous en partagions à ce stade le bilan, pour partir ensuite, en ce qui concerne les pistes d'amélioration, sur des voies communes. Pour ce faire, avec l'équipe en charge du vote Internet et David PEREZ en premier, nous avons préparé un certain nombre de diapositives et de statistiques. Je propose qu'ensuite, l'ensemble de ces documents vous soit adressé sur votre boîte email AFE, de sorte que cela vous fasse un bon fond de dossier, parce qu'il faut que nous partions d'un diagnostic commun.

Je vais commencer avec David PEREZ, sur les sujets que nous voulons aborder : cadre et enjeux, organisation, les acteurs, les chantiers, les mesures pour garantir le contrôle de la sécurité, les mesures pour renforcer la participation et l'accessibilité, bilan taux de participation, accessibilité, intégrité de l'urne et les pistes d'amélioration.

- Cadres et enjeux :

D'abord en ce qui concerne le cadre et les enjeux, il faut bien voir que c'est une double-première : une première pour les élections de 11 députés par les Français établis hors de France, mais aussi une première pour l'utilisation du vote par Internet pour un scrutin national. Nous avons eu l'occasion d'échanger avec d'autres pays pour voir ce qui y était fait. L'Estonie fait quelque chose, la Norvège vise cela pour les élections locales, mais en réalité, un projet de ce type, c'est-à-dire faire voter dans le monde entier pour des élections nationales, c'est une première, non seulement pour la France, mais mondiale. Personne n'est jamais aussi loin sur cette façon de voter.

Je voudrais signaler également qu'il ne faut pas confondre « votre Internet » et « machine de vote ». Cela n'a rien à voir avec ce qui a été pratiqué aux États-Unis et les difficultés que nous avons vues, Bush, etc., les machines plus ou moins... c'est vraiment une première pour la France, mais aussi une première mondiale. D'ailleurs, nous avons eu beaucoup d'intérêt. Il y avait une mission OSCE qui était là également. Nous avons eu aussi une visite de la commission électorale russe, les Norvégiens, les Suisses. Beaucoup s'intéressaient aux choses sur le niveau des principes et beaucoup étaient assez curieux sur

le fond, cryptographie, etc. Nous avons répondu assez largement sur la première partie, de façon beaucoup plus restrictive sur la seconde. Quand on a un produit et qu'on est leader mondial, on doit se méfier aussi.

Ceci pour la double-première objective.

Deuxièmement, le cadre juridique : c'est quelque chose sur quoi je veux insister, en raison de la présentation qui en a été faite par ceux qui ont eu besoin de critiquer le vote Internet pour utiliser cette critique comme levier de notoriété. Ce n'est pas vous que je vise, mais ceux qui en particulier ont écrit... notamment le Parti Pirate, qui est influent ailleurs. Il faut voir qu'en Allemagne et ailleurs, ce sont des gens qui font 7 à 8 % à des élections nationales, ceci dans un contexte particulier, c'est-à-dire la disparition en Allemagne de l'ultra-gauche, etc. Mais là, moi, je distingue deux choses : la critique systématique, orientée et intentionnée d'une certaine catégorie, qui n'hésite pas, dans certains cas, à dire des contre-vérités et puis ensuite, les autres critiques que je classe dans le sens bienvenues quand elles sont positives sur les pistes d'amélioration. Le problème est la porosité entre ces deux voies et le fait que les seconds qui veulent être utiles peuvent se faire influencer par ce que disent les premiers, qui poursuivent un autre objectif. Nous l'avons bien vu, d'ailleurs, pendant le bureau de vote électronique. Ce dernier siège avec les délégués, etc., il est difficile de siéger quand parmi les délégués, certains jouent le jeu et d'autres sont là pour ne pas le jouer. Mais, ce sont les règles.

Sur le cadre juridique, il faut combattre l'idée que ce projet a été conduit par un ensemble de bureaucrates imbéciles et d'informaticiens fous qui en plus, quelle horreur, sont du secteur privé, rendez-vous compte ! Nous sommes partis d'un cadre juridique constitutionnel, légal et réglementaire. C'est le législateur qui a prévu le vote Internet dans ce cas-là. C'est là aussi où il faut faire attention à quelque chose : évidemment, ceux qui critiquent pour critiquer la catégorie A, veulent déplacer le sujet sur l'introduction du vote Internet en France, etc., avec l'idée qu'il y aurait un grand complot des autorités publiques pour introduire le vote Internet en France sur d'autres élections. Il est très clair que quand le Conseil d'État a donné son avis et quand tout ceci a été voté, c'était pour répondre à un besoin particulier. Les Français à l'étranger, Brisbane à 800 km de Sydney, 800 bureaux de vote, je n'arrive pas à joindre tout le monde, comment je fais ? Je crois qu'il faut bien toujours aussi se placer dans cette perspective, c'est-à-dire, si vous avez des débats là-dessus, bien dire qu'il y a deux choses différentes : le vote Internet, sa vie, son œuvre et son avenir en France, c'est un autre débat, sur lequel on peut avoir d'autres positions. Là-dessus, je n'ai pas à m'exprimer et d'ailleurs, à ma connaissance, je n'ai vu aucune prise de position, ni de la précédente majorité, ni de l'actuelle, sur cette question qui est assez délicate et qui peut se poser de façon très différente : est-ce que pour les élections présidentielles, où il y a un taux de participation de 83 %, les choses se posent de la même façon que pour le vote aux élections législatives pour nous ? Évidemment non. Donc, c'est bien cela qu'il faut répondre. Et ensuite, vous avez eu les décrets, l'arrêté qui précise les modalités du traitement automatisé des données à caractère personnel, une délibération de la CNIL et le RGS. Ce que je veux dire, c'est que le design de la solution de vote électronique et le chantier réglementaire, tout cela a été poussé en même temps, mais donc, nous, quand nous disons : « On peut faire cela, on ne peut pas faire ceci, etc. », c'est comme quand nous avons débat sur le vote par correspondance ou les envois, ce n'est pas parce que nous ne voulons pas, c'est marqué dedans, dans le cadre réglementaire et vous avez même aussi un arrêté qui a fixé la composition du bureau de vote électronique. Donc, ne jamais oublier qu'avant tout chose, il y a la Constitution, les lois et les règlements. Et donc, par rapport aux gens qui critiquent, il faut leur dire : « Si vous n'êtes pas contents, changez le cadre ! N'attaquez pas personnellement ou ne critiquez pas, changez le cadre ! ». Et dans ce cadre, je voudrais insister sur deux choses. Vous avez à la fois le cadre général, Constitution, lois, règlements et puis, vous avez ce qu'on appelle le RGS (référentiel général de sécurité). Ce dernier est très important. Parce que quand nous avons vu l'OSCE, à la fin, je leur ai dit : « Finalement, êtes-vous content du projet par rapport à ce que vous avez vu ailleurs ? ». Ils nous ont répondu : « Ce qui est très intéressant dans ce que vous avez fait, ce n'est pas simplement l'étendue dans le monde entier, mais ce sont la méthode et la procédure que vous avez suivies. C'est-à-dire que vous avez un mélange à la fois de rigueur scientifique, etc., tout ce qui a été fait, mais aussi de procédures extrêmement strictes qui ont été suivies ». Ce sont ces procédures extrêmement strictes que parfois on peut nous reprocher, mais qui ont fait qu'il n'y a pas eu de problème de sécurité. Cela est très important et typiquement français, par rapport à d'autres méthodes qui donnent beaucoup plus de marge de liberté pour certains participants au projet.

Ensuite, je passe « cadre, enjeux et objectifs ». La première chose qu'on a faite, « enjeu stratégique : la modernisation de l'administration et la dématérialisation des services consulaires », il s'agit de quelque chose dont j'ai parlé un petit peu hier et dont la Ministre a parlé. Il faut bien mettre le vote électronique en perspective. Ce n'est pas simplement un sujet en lui-même. Nous le concevons dans une démarche beaucoup plus globale, qui consiste à réfléchir sur la question : comment faire passer les consulats dans l'administration du XXIème siècle, en utilisant toutes les potentialités de la fourniture de services de façon électronique ? Quand je dis cela, c'est quelque chose qui n'a jamais été fait nulle part. Les Anglais ont supprimé tous les services, il n'y a plus de consulats anglais ; nous allons maintenir les services, mais utiliser le plus possible l'administration électronique et, comme l'a dit la Ministre, il ne s'agit pas de faire cela pour fermer, mais pour améliorer le service dans l'intérêt de l'usager – le Français de l'étranger – et dans l'intérêt des agents, c'est-à-dire du réseau consulaire. C'est un chantier que nous allons ouvrir parce qu'il faut alléger, simplifier, améliorer et cela va être le plus dur. Je ne vous promets pas des résultats

en trois semaines, mais c'est le chantier sur lequel je souhaite un appui de l'AFE. C'est un chantier où l'on va rentrer dans le fond des process.

D'où la première étape que nous avons lancée, qui a été totalement pensée dans ce sens. Sur le vote électronique, il y a eu un rez-de-chaussée, ce sont les expériences AFE lancées à partir de 2003. Mais, le deuxième étage, c'est monconsulat.fr. Qu'est-ce qu'on a fait pour cela ? On a dit, GAEL, tout cela, cela ne fonctionne pas, ce n'est pas efficace, ce n'est pas utile. On a repensé les choses pour lancer un guichet de services électroniques. Nous pensions que cela irait bien, mais là encore, nous avons été dépassés par le succès, puisque maintenant, nous sommes à 215 000 comptes. Alors, maintenant, qu'allons-nous brancher sur tout cela ? Renforcer la sécurité, mais je vois plein d'avantages à tout cela, notamment sur l'amélioration des bases de données. C'est-à-dire que si l'on fait rentrer des données sur monconsulat.fr et si l'on donne l'habitude à l'usager, quand il a Internet, que c'est le chemin de dialogue et que donc, c'est à lui de mettre à jour ses données et de veiller à ce que son adresse électronique soit la bonne, etc., on peut avoir des progrès considérables. Jamais avant 2012, l'administration française n'avait adressé un seul mail aux Français à l'étranger. Donc, c'était toujours l'âge de la pierre, c'est-à-dire les courriers, avec les problèmes d'adresse, etc. Les courriels, nous avons commencé en 2012 ; il y en avait eu quelques-uns pour la sécurité, mais là, c'est une toute autre démarche et je trouve que 215 000 comptes en sept mois, c'est remarquable. Pour moi, il y a une corrélation totale entre 215 000 comptes et arriver à 250 000 votants entre les deux tours. Le cœur de cible est là. Ce sont les gens qui sont allés là, sur monconsulat.fr et qui sont habitués à ce lien, qui se mettent à voter par Internet.

Ensuite, « cadre, enjeux, objectifs », « double objectif : la sécurité et la participation ». Oui, la sécurité, c'est vraiment le type de sujet zéro défaut. Je ne peux pas avoir une situation de crise. Cela fonctionne ou non. Cela réussit ou non. Si j'ai le moindre problème, à ce moment-là, les conséquences sont absolues : invalidation du vote électronique. Si cela arrive suffisamment à temps, on peut dire aux gens : « Vous n'avez pas voté, votez à l'urne ». Mais, si c'est au moment du dépouillement qu'arrive le problème, cela veut dire qu'il faut refaire toute l'élection, avec les quatre modalités de vote. Et là, la sanction est terrible !

C'est la raison pour laquelle, pour moi, évidemment, la sécurité est l'impératif numéro 1 et il n'est pas possible d'envisager d'amodier les règles de sécurité que nous considérons comme nécessaires pour satisfaire en toute sécurité cet objectif pour quelques électeurs de plus. Malheureusement, il n'y a pas équilibre entre sécurité et électeurs, sécurité doit primer, mais en même temps, permettre l'accessibilité optimale.

Ensuite, double contrainte, le calendrier et une équipe réduite. L'équipe réduite, c'était qui ? Je mets à part le point récupération des adresses courriels, etc, c'est-à-dire le travail qui a été fait par les postes. Mais, à la fin, l'équipe réduite, ce sont quatre personnes : David PEREZ et deux ou trois autres personnes, et la grande caractéristique intéressante, du point de vue du management, est que c'était des jeunes de 25-30 ans, qui sont habitués aux nouvelles technologies, etc. Un projet de ce type est aussi un projet qui remet en cause les formes naturelles ou habituelles de gestion de l'administration. Il s'agit de faire un fonctionnement start-up dans une administration centrale et le résultat fait que nous avons réussi, mais cela veut dire que nous fonctionnons ainsi : des réunions tout le temps, pas de week-end, des surveillances en permanence, des validations, des contre-validations, c'est une autre forme de fonctionnement et puis, un calendrier extrêmement réduit, parce qu'à partir du moment où les choses s'accélèrent vous avez un chronogramme et c'est au jour près à la fin. Et de ce point de vue là, nous avons bien vu que certaines contraintes étaient inadaptées. Notamment, dans quelle mesure est-ce que le cadre légal, règlementaire, notamment pour les professions de foi, les déclarations de candidatures s'harmonisait bien avec le vote électronique ? Parfois non, par exemple, nous avions besoin de charger la machine pour les listes de candidats, à un moment qui était légèrement décalé par rapport à la date limite de réception des candidatures ou des bulletins de vote, pour le deuxième tour par exemple. Et ce n'est pas faute de l'avoir dit. Mais, dans le brouhaha général des discussions interministérielles, il y avait une ligne générale, le moins d'exceptions possible et parfois, nous ne sommes pas allés assez loin.

Mais enfin, je voudrais insister sur cette double contrainte qui a été surmontée par un surinvestissement et dont il faut prendre la mesure pour l'avenir. Cela veut dire que pour moi, cela est simple, ce n'est pas parce que cela a marché cette fois-ci que cela marchera toujours. Il faut aussi des moyens.

- Organisation et principes :

Je ne vais pas trop revenir sur le fond. Des procédures strictes établies à partir de méthodes rigoureuses, cela va vous sembler un peu technicien. On est forcé de rentrer dans une certaine technique et c'est elle qui fait que l'on regarde tous les risques, toutes les pierres et qu'à la fin, on choisit les risques que l'on accepte ou non. Cela est contrôlé par des mesures. Et puis, il y a eu le test grandeur nature considéré comme une répétition générale. Très utile, il nous a permis de voir ce qui n'allait pas ou les voies d'amélioration. Nous avions tout de suite vu le courrier, la lettre, la compatibilité des ordinateurs et l'assistance.

- Les acteurs :

Je passe rapidement, une maîtrise d'œuvre ministère des Affaires étrangères/ministère de l'Intérieur, là aussi, on a vu des histoires sur certains blogs, comme quoi c'était des entreprises privées qui menaient les choses. Mais là, Monsieur OLLAGNIER ou Madame BEN NACEUR, vous pouvez en témoigner, pas du tout. Le comité de pilotage était présidé par moi-même, avec certes, des opérateurs privés, choisis sur appel d'offres européen, mais vous aviez aussi un auditeur indépendant, la CNIL qui était invitée mais qui n'a pas participé, l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information, le RSSI, le responsable de la sécurité des systèmes d'information. C'est un projet mené, piloté, conduit, contrôlé par l'administration, auquel participaient des entreprises privées choisies sur appel d'offres, de la même façon que Koba a été choisi sur appel d'offres, la Poste également, pour l'envoi des lettres.

- Les chantiers du projet :

La grande caractéristique de ce projet Internet est que ce n'est pas simplement : voilà, il faut mettre une machine au point, envoyer des lettres et puis c'est tout. Au fur et à mesure qu'on a avancé, on s'est aperçu que de multiples tâches devaient avancer, progresser et étaient en même temps totalement liées entre elles. Vous aviez un chantier juridique, qui avançait en même temps que la définition de la solution technique ; vous aviez la sécurité, vous aviez la génération des fichiers consulaires, la rédaction de la lettre identifiants. Vous avez tous vu cette dernière, mais pour rédiger une lettre comme cela, qui n'avait rien à voir avec la lettre pour les autres modes de scrutin, etc., d'abord, vous avez vu la marge d'amélioration par rapport à la lettre pour le TGN, c'était le jour et la nuit. Rédiger une lettre comme cela, c'est un mois de tests, d'étude du moindre détail, etc. C'est vraiment très compliqué. Nous avons travaillé avec un graphiste. Je considère que cette lettre est vraiment une réussite, est une référence. Je n'ai pas eu de critiques dessus. Mais, une lettre comme cela, c'est quelque chose de compliqué.

Nous avons vu aussi d'autres choses : le chantier communication. Au début, nous pensions qu'il n'y aurait pas grand-chose à faire : énorme chantier ! Nous avons recruté quelqu'un pour nous aider là-dessus, parce que les 113 000, ou les 120 000 ou les 130 000 électeurs à chaque tour ne sont pas arrivés comme cela, nous sommes allés les chercher avec les dents. Un petit film a été réalisé pour bien expliquer ; tous ces mails que j'ai pu adresser pour inciter à voter, donner des explications ; la surveillance des blogs. Nous, notre objectif, c'était pendant que les chiens aboient, faire que l'électeur soit le moins dérangé par ces affaires et continue à avoir une relation bilatérale avec l'électeur, qui était en fait notre client. D'où les mails et lettres que nous avons adressés. J'ai tenu à les signer moi-même avec mon nom pour que cela soit personnalisé. Mais, un projet comme cela suppose aussi un chantier de communication extrêmement fort et la communication sur un sujet Internet n'est pas la communication institutionnelle, c'est tout à fait différent et là, c'est quelque chose qui se conduit aussi avec des spécialistes.

Voilà, puis la logistique, l'assistance et l'accompagnement : finalement, nous avons créé deux plateformes. La plateforme d'assistance technique était gérée par Scytl et la plateforme d'assistance métier était gérée à la DFAE. Et puis, il y a eu monvotesecurise, qui a été créé à partir du 31 mars. Mais, tout cela est énorme.

Pour la petite histoire, nous veillons en même temps à ce que tout cela ne coûte pas trop cher. La plateforme d'assistance métier, nous avons d'abord demandé à un prestataire habituel du Quai d'Orsay s'il pouvait nous le faire : il nous a annoncé 500 000 euros. Nous avons dit, merci, au revoir et nous avons fait avec des vacataires que nous avons spécialement choisis pour dix fois moins. Mais, c'est aussi tout cela qu'il faut voir, les budgets, etc., et vous faites cela alors qu'en même temps, le projet avance, les délais avancent, tout devient plus court, donc c'est vraiment très intense.

- Les mesures pour garantir le contrôle de la sécurité :

J'insiste aussi là-dessus, parce que certains en ont parlé pour dire qu'il n'y avait pas de contrôle. Vous avez d'abord eu au départ une analyse de risques. Mais, je suis comme vous, au départ, je ne connaissais rien à la conduite d'un tel projet et en informatique. Je pensais qu'il suffisait d'une note administrative. Pas du tout ! C'est un bouquin énorme, à la fois sur la théorie, l'architecture de la chose et puis, on rentre dans les détails informatiques : les plateformes, comment il faut les mettre, les pare-feux, etc. Tout doit être vu et une analyse de risque ne se contente pas de regarder chaque organe, mais qui procède aussi à l'anatomie générale, c'est-à-dire que c'est aussi une analyse de risque qui porte sur les procédures. Il ne s'agit pas simplement de récupérer l'urne de vote, mais de s'interroger sur ce que l'on en fait, dans quel coffre elle va, qui contrôle, etc. Ce sont des choses toutes simples comme qui tape sur l'ordinateur. L'ordinateur, ce n'est pas l'opérateur. L'opérateur doit être un opérateur du ministère des Affaires étrangères, pas du prestataire. Tout, à la fois la technique et la procédure, est combiné pour donner le maximum de sécurité. Et puis, vous aviez le double audit de Altis, auditeur de la CNIL, et de l'ANSSI et puis, du RSSI. C'était à la fois très agréable et très dur, parce que finalement, chacun ajoute son degré de sécurité et tout doit être cohérent. En même temps, il est hors de question, pour nous, sachant qu'à la fin, c'est oui, non, cela marche, cela ne marche pas sur la sécurité, de contester telle mesure de sécurité ou pas. À partir du moment où ceux qui sont les experts sécurité disent : « Cela, on ne peut pas faire ; cela, il faut améliorer », c'est une exigence qui devient une obligation.

Chaque élément matériel et logiciel de la solution a été défini conformément à des normes et contrôlé. Chaque transport a été surveillé. Chaque lieu d'opération et de consignation a été sécurisé. D'ailleurs, cette sécurisation, de temps en temps, peut aboutir à rendre les choses beaucoup plus dures. Parce que réparer une voiture blindée, changer l'huile dans une voiture blindée n'est pas la même chose que sur une voiture simple et à la fin, la sécurité devient aussi un risque à gérer.

J'ajoute que pendant le vote, il y a eu le bureau de vote. Là, vous pourrez interroger vos collègues, le BVE a eu le contrôle total et complet de toutes les opérations électorales. Le meilleur exemple qui peut en être donné, si vous pouvez consulter le procès-verbal, c'est que tout est dans le procès-verbal. Ce n'est pas simplement un procès-verbal technique incompréhensible. Il y a vraiment tout.

- Mesures pour renforcer la participation et l'accessibilité :

Ces mesures sont monvotesecurise et l'assistance technique, qui s'est organisée H24 pendant la période de vote. Sur l'information et l'accompagnement des électeurs, il y avait aussi l'assistance métier, les lettres identifiants, courriers, mots de passe, relances, etc. C'est un lien que nous avons cherché à maintenir et à entretenir à chaque fois. Sur la qualité des coordonnées, l'acheminement des courriers postaux, monconsulat.fr. C'était une approche nouvelle pour nous de l'administration sur l'information et l'accompagnement des électeurs.

- Bilan chiffré de la participation :

126 947 participants au 1^{er} tour, 117 676 au second tour. Cela est très intéressant, on s'aperçoit que les gens votent dès le départ. Nous ouvrons à midi, cela se rue. Après, pendant toute la période de vote, nous surveillons la machine et des informaticiens surveillent les logs, les traces, les tentatives. C'est-à-dire que l'on surveille tout, toutes les demi-heures. La machine est sous surveillance totale. Il faut imaginer pour la machine, dans un hôpital, la salle des urgences et de réanimation, avec plein de testeurs, de capteurs partout, qui nous permettent, en temps réel, d'être au courant de tout ce qu'il se passe. Vous aviez des gens, chez ATOS, qui surveillaient la machine, d'autres chez Scytl, le RSSI. Tout ce qu'il se passait se traduit en journaux informatiques chaînés, c'est-à-dire dont on ne peut ôter une ligne sans que cela ne se voie. Et tout cela était analysé en permanence pendant le vote. Cela permet de voir qu'au début, les gens votent beaucoup, ensuite cela se calme et descend à 700 ou 800 votes par heure et puis, cela repart au moment du week-end à 1 000 ou 1 300 votes à l'heure. À ce moment-là, on voit aussi la réactivité aux mails de relance (réponse sous une demi-journée). C'est une gestion dynamique du vote lui-même et de la période de vote.

Pourquoi 57 % au premier tour et 54 % au deuxième ? La première semaine, le lundi était férié et donc, les courbes sont totalement parallèles, sauf le lundi où cela s'est effondré à 800 par heure contre 1 250 le tour suivant. Il y avait peut-être également des choses sur les identifiants. On avait eu beau mettre dans la lettre : « Ne jetez pas votre identifiant, gardez-le pour le second tour », certains l'ont jeté. Après, certains appelaient les consulats en demandant qu'on leur renvoie leur identifiant – chose impossible ; d'autres disaient ne jamais l'avoir reçu...

Il existe deux types de critiques : ce n'est pas assez facile ou c'est trop facile. Mais, la critique de personnes qui disent avoir voulu voter, mais ne pas l'avoir pu me plaît... ils avaient voulu !

Le deuxième graphique établit un comparatif de la participation aux deux tours. Il montre un léger tassement au second tour. Parfois, cela s'explique par des soucis politiques : des personnes ont pu voter au premier tour pour un candidat qui connaissait bien, mais qui n'était pas représenté au second. Dans des circonscriptions aussi larges que celles que vous connaissez, peut-être que les logiques de report sont moins automatiques qu'en France ; mais, là, ce n'est plus un souci technique. En tout cas, le premier parti des électeurs à l'étranger est celui des électeurs internautes.

Le bilan chiffré est un graphique comparatif avec les élections AFE 2006 et 2009. Vous voyez à quelle dimension nous sommes arrivés. Nous étions dans l'artisanal, nous faisons désormais dans l'industriel. Au-delà des chiffres de participation, nous arrivons maintenant à des chiffres en centaines de milliers.

Sur le taux d'accessibilité, c'est le point important : l'affaire Java 1.6, 1.7. Nous avons eu beaucoup de critiques là-dessus. Que s'est-il passé d'abord ? Nous avons nos procédures de sécurité. Nous avons demandé et nous avons dit aux gens : « Vérifiez que vous pourrez voter depuis votre ordinateur ». C'est pour cela que nous avions fait « monvotesecurise » et une fois toutes nos procédures de sécurité faites, la machine est scellée, la fois physiquement, mais aussi logiquement, c'est-à-dire que vous ne pouvez plus rien changer dans la machine, sauf accord du BVE. Et puis, le vote commence. Après le scellement et les opérations de sécurité, conformément à nos procédures, Java sort Java 1.7 et le sert de façon automatique aux utilisateurs, voire le charge sur les postes des utilisateurs. Et Java 1.7, nous ne pouvions pas le tester avant puisqu'il est sorti après. Certains ont dit qu'il existait des versions, etc. Non, il existait avant des versions non officielles, pour geeks, etc. La version qui était chargée automatiquement sur les postes ou qui était proposée au chargement, plus exactement, est sortie après nos procédures de sécurité. De la même manière que si vous aviez acheté une voiture, le nouveau modèle serait sorti trois jours plus tard. Et ce nouveau modèle, comme nous ne l'avions pas testé avec nos procédures de sécurité – et nous ne le pouvions pas – s'est avéré incompatible avec la machine. Nous avons prévenu les gens et nous leur avons demandé, soit de voter d'un autre ordinateur, soit de décharger 1.7 et de recharger 1.6. Une autre solution aurait peut-être pu être de réparer et de rendre la machine compatible à 1.7, mais cela n'aurait pas répondu à nos procédures. La sécurité, c'est à la fois la machine et les procédures associées. Comme je l'avais dit à certains à l'époque, qu'est ce qui vous dit que le nouveau modèle de voiture que vous avez acheté est mieux que le précédent ? Si, il est mieux parce qu'il est plus moderne. Vous avez vu le communiqué que vient de

sortir Oracle. Oracle qui a acheté Sun, société qui commercialise Java, vient de sortir un communiqué qui indique : « S'il vous plaît, Java 1.7 que nous venons de sortir est incompatible avec certaines de nos applications. Vous pouvez être gênés. Nous vous conseillons de décharger 1.7 et de recharger la 1.6.032 ». C'est malheureusement la meilleure démonstration de cela. Le produit n'est pas bon.

Ce qui a été défini par tous ceux qui ont participé, c'est que nos procédures de sécurité valident un certain niveau. Si nous ne les suivons pas, nous prenons un risque, nous abaissons la sécurité. Vu le risque, qui est « nous gagnons ou nous perdons tout », nous ne pouvons pas transiger sur une telle affaire.

Maintenant, venons-en à l'essentiel, combien de personnes ont été empêchées de voter ? Pour le savoir, nous avons les traces par les adresses IP qui essaient de rentrer dans la machine, soit par l'analyse des journaux informatiques par le RSSI, soit par les remontées de la plateforme d'assistance, soit par les analyses faites par ATOS et on arrive aux chiffres qui sont indiqués là, à savoir que le total des électeurs ayant pu voter s'élève à 244 000 et nous estimons – c'est même assez précis – que 9 017 personnes n'y sont pas parvenues au premier tour, 3 876 au deuxième tour, soit environ 5 %.

Évidemment, un train qui n'arrive pas à l'heure est plus ennuyeux qu'un train qui arrive à l'heure. Mais, dire que sans ce problème, nous aurions eu 200 000 votes par Internet, non ! C'est tout simplement faux et quand je dis que cela est faux, je ne m'appuie pas sur une donnée « pifométrique » ou des analyses sociologiques, je m'appuie sur des traces informatiques.

David, pouvez-vous compléter ce point, qui est le plus important pour démentir cette idée selon laquelle le problème 1.7 est un échec ?

Monsieur David PEREZ, Chef de la cellule informatique de la DFAE-MAEE

À titre de précision, nous avons regardé tous les gens qui avaient eu un problème d'incompatibilité : c'est-à-dire qu'ils ont essayé de se connecter, mais la machine leur disait : « vos certificats ne sont pas valides, vous ne pouvez pas voter avec cet ordinateur ». Nous avons recensé leur nombre. Nous avions leurs identifiants et authentifiants cryptés, donc nous étions capables de les identifier et ensuite, nous avons regardé ceux qui avaient pu voter en définitive, c'est-à-dire ceux qui avaient pu mettre un bulletin dans l'urne. À l'arrivée, au premier tour, 9 000 personnes ont eu un message d'erreur et n'ont pas pu voter ; au second tour, ce sont 3 876 personnes. Donc, en fait, nous avons rapproché ces deux chiffres du nombre de votants, c'est un calcul tout simple. Si j'ai mis les chiffres à l'unité près, c'est pour dire que ce n'est pas une approximation, mais que c'est très exactement le nombre de gens qui ont essayé de voter sans y parvenir.

Comme nous avions dit qu'on ne pourrait pas voter de n'importe quel ordinateur, qu'il y avait quatre modalités de vote et que tout le monde pouvait voter comme il le voulait avec la modalité qu'il avait choisie, c'était même bien au-delà de ce que nous espérions.

Monsieur François SAINT-PAUL

Là aussi, je comprends bien la frustration de ceux qui n'ont pas pu voter et qui ont eu le sentiment d'être privés du droit de vote. Il faut quand même tempérer. Je suis très content, d'une certaine façon, de ce type de critique, cela veut dire que l'on répondait vraiment à une demande et que les gens voulaient voter par Internet. Mais, si les gens ne pouvaient pas voter de leur ordinateur, nous n'avons privé personne de son droit de vote, contrairement à ce l'on a parfois pu lire.

Ces chiffres sont très importants et s'appuient sur les adresses.

Enfin, les attaques sur la plateforme, au premier tour, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'attaques ; le deuxième tour est en cours d'analyse. Certaines d'entre elles sont considérées comme des attaques normales, parce que ce sont des attaques automatiques, dès qu'un site s'ouvre, etc. mais je vous rappelle le contexte : certains ont cherché à torpiller le système.

Madame la Présidente

Des enquêtes sont-elles en cours ?

Monsieur François SAINT-PAUL

Pour l'instant, je ne peux pas vous en dire plus.

Monsieur David PEREZ

Une enquête suscite une excitation et cela pourrait se retourner contre nous.

Monsieur François SAINT-PAUL

Je m'explique. Nous faisons des enquêtes. S'attaquer au système informatique est puni par la loi. Après, il faut réfléchir à ce que l'on fait. Parce que vous n'avez pas simplement les élections législatives. Après, vous avez les élections AFE et la communauté Internet...

Madame la Présidente

Cela restera la même chose si nous ne réglons pas le problème.

Monsieur François SAINT-PAUL

C'est le problème de l'opportunité des poursuites, mais c'est quelque chose à laquelle nous sommes bien sensibles.

Madame la Présidente

Je vous précise que je n'ai pas parlé de poursuite, mais d'enquête, ce qui n'est pas la même chose, parce qu'à ce moment-là, cela nous laisse l'opportunité.

Monsieur François SAINT-PAUL

Il y a eu un certain nombre d'attaques, dont certaines avaient pour objectif de casser l'urne.

La question de sécurité est vraiment extrêmement sérieuse. Nous avons gagné pour cette fois, mais cela veut dire aussi qu'il faut prendre cette question sous un angle dynamique. Cela n'est pas parce que nous avons gagné aujourd'hui dans un état T, à instant T, qu'à T+2, les choses seront les mêmes. D'ailleurs, la certification, l'homologation au RGS est à durée limitée et ceci est volontaire. Nous sommes dans un processus dynamique.

Quant aux bulletins qui ont été changés, excusez-moi, Madame la Présidente, d'être un peu long, mais c'est très important, nous rentrons dans le fond du sujet et je pense que cela demande quelques instants.

Certains ont dit, tout cela ne fonctionne pas, d'ailleurs, j'ai changé mon bulletin. Il faut quand même voir les choses simplement : quand vous êtes au vote physique, vous êtes dans votre isoloir et là, vous pouvez changer quatre fois de suite votre bulletin et à la fin, vous rayez SARKOZY ou HOLLANDE et vous dessinez Mickey dessus. Là, ce que la personne a fait, c'est exactement la même chose. Elle l'a annoncée d'ailleurs sur son site : elle a changé son bulletin, puis elle l'a mis dans l'urne de vote. Donc, elle ne l'a pas changé dans l'urne de vote électronique, mais dans son isoloir virtuel, sur son ordinateur. Cela est très fort ! Je trouve qu'il est plus simple de faire cela sur le vote à l'urne et on nous a fait tout un plat de cette affaire. Au départ, je ne connaissais pas l'affaire, je suis allé voir les informaticiens, affolé. Ils ont regardé et ils m'ont dit : « Nous le savions ». Beaucoup de bruit pour rien !

Après, pendant le dépouillement, la personne qui avait fait cela l'a fait d'une certaine façon, qui faisait que cela bloquait au moment du dépouillement, à son bulletin. Là, c'est très simple : vous pouvez modifier, changer votre bulletin et dessiner Mickey si vous en avez envie, personne ne vous en empêchera ; par contre, ce que vous ne pouvez pas faire, c'est bloquer le dépouillement de l'ensemble d'une circonscription parce que vous avez dessiné Mickey. Et c'est ce que nous avons fait : nous avons introduit un filtre supplémentaire, qui faisait que quand cela se défilait, hop, il tombait sur Mickey, il prenait Mickey, il le mettait sur le côté, bulletin nul, non déchiffré et puis, il continuait. Alors, qu'y a-t-il dans ce bulletin ? Est-ce Mickey, le Parti Pirate ou autres ? Je n'en sais rien, parce que le bulletin est comme dans le vote à l'urne ; il est dans une enveloppe informatique. Pour prendre une image, c'est comme si dans le vote physique, vous mettez votre bulletin et au lieu de le renfermer naturellement, vous mettez de la glu, après, vous ne pouvez plus ouvrir, parce qu'au moment de l'ouverture, vous déchirez le bulletin. Donc, je ne peux rien faire avec, je ne peux pas le lire. Et nous, au moment du dépouillement, nous nous sommes aperçus que cela bloquait, nous avons pris un filtre, audité par l'ANSSI, par Alti – respect des procédures – tout cela avait été parfaitement prévu et ensuite, ce filtre, la disquette avait été donnée au président du bureau de vote électronique. Requête des techniciens : Monsieur le Président, peut-on ? Le président du bureau de vote électronique donne le programme du filtre qui était audité auparavant, on tombe sur Mickey, on le met à côté et on continue.

J'étais dans la salle avec le Parti Pirate, je les regardais, quand ils ont vu que c'était bloqué, ils étaient tous sur leurs mails : « C'est bloqué, c'est bloqué, c'est génial ! ». Faut voir l'ambiance. Et ensuite, quand ils ont vu que nous avions tout prévu, la tête ! Ils avaient perdu !

C'est bien ce dont il faut être conscient : nous sommes à la fois dans la recherche d'un progrès, dans un processus qui cherche à s'améliorer, mais nous avons gagné et cela a été une réussite. C'est pour cela que quand Monsieur COINTAT disait :

« Je vous aurais presque félicité parce que vous avez presque réussi »... non, Monsieur COINTAT, j'ai réussi, mais nous pouvons améliorer. C'est autre chose.

(Applaudissements).

Il faut bien voir une chose : nous sommes dans une bataille dynamique, il faut aussi des moyens. Vous, élus, pouvez penser : c'est super, 54 %, nous avons une réserve de participation et nous avons droit au vote électronique pour la suite. Je vous réponds : non, oui, pour le vote électronique si j'ai les moyens de le faire, à la fois en sécurité et en autres disponibilités. Parce que refaire ce que nous avons fait à quatre, non. À ce moment-là, nous prenons des risques.

- Les pistes d'amélioration :

Une meilleure qualification des coordonnées des électeurs, là, c'est la chose fondamentale, d'où monconsulat.fr, ce que je vous ai dit, les adresses, etc. ; une meilleure coordination avec les consulats sur l'acheminement du courrier : c'est le problème des envois postaux ; une meilleure collaboration sur l'information et l'accompagnement des lecteurs ; un meilleur dimensionnement des équipes en charge de la gestion du projet ; s'appuyer sur monconsulat.fr.

Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Directeur.

QUESTIONS-REPONSES

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Christian COINTAT.

Monsieur le Sénateur Christian COINTAT

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement, je remercie le Directeur des Français de l'étranger et son équipe d'avoir donné une réponse très précise à la question que j'avais posée hier, sur le nombre de personnes qui n'avaient pas pu voter. Je partage son analyse, sauf sur un point : je ne dirai pas que de 9 000, nous sommes passés à 3 000, mais qu'il y a 9 000 plus 3 000, parce que ceux qui n'ont pas pu voter au premier tour, pour nombre d'entre eux, n'ont pas essayé de le faire au second, donc cela fait à peu près 10 % et non 5 % comme indiqué dans le texte. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Directeur, je ne dirai plus « je pourrais presque vous féliciter », mais « je vous félicite presque complètement ».

(Rires).

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Députée Corinne NARASSIGUIN.

Madame la Députée Corinne NARASSIGUIN

Merci, Madame la Présidente.

Il se trouve que j'ai quelques compétences professionnelles en termes de technologie de l'information et de gestion de risque de sécurité informatique et que je pense que malheureusement, même si l'application au niveau fonctionnel était beaucoup mieux que ce que nous avions pu voir pour les élections AFE 2009 et 2010, nous nous sommes de nouveau heurtés à des problèmes qui n'auraient pas dû exister s'agissant de la compatibilité. Sur la sécurité, je n'ai pas eu beaucoup d'inquiétudes, malgré tous les articles qui sont parus et qui étaient là surtout pour faire du sensationnel. Mais je pense que nous avons de nouveau un problème, depuis le départ, d'écriture du cahier des charges par rapport à cette application, qui n'a encore une fois pas été suffisamment bien conçue pour être une application sécurisée grand public du type de ce que sont capables de faire les banques en ligne, qui doivent elles aussi lier sécurité et fonctionnalité. De trop lourds retards ont été pris dans le développement de l'application, qui n'ont pas permis de faire suffisamment de tests, ne serait-ce qu'au moment des contrôles qualité de la livraison de l'application et ensuite, plusieurs tests de sécurité avant que le vote ait lieu. Donc là, il va falloir revoir les choses, parce que je pense qu'il faut absolument que le vote fonctionne. Nous en voyons bien l'importance au niveau de la participation à cette méthode de vote. Il est essentiel que nous arrivions vraiment à la faire bien fonctionner et qu'il n'y ait pas ces soupçons notamment sur la sécurité. Je suis bien d'accord qu'il y a eu des petites manifestations, notamment de la part de personnes du Parti pirate qui ont essayé d'impressionner avec des bulletins de vote manipulés, etc. Je pense qu'il est très facile de pirater son propre ordinateur, donc je suis assez d'accord pour dire que c'était plus pour faire du spectaculaire que de témoigner de vrais problèmes de sécurité. Je pense qu'on a montré que les contrôles de détection après coup permettaient de

déetecter et d'annuler des votes qui auraient pu être frauduleux. Cela est bien. Je pense qu'il faudrait renforcer ces contrôles pour s'assurer que l'on ne puisse pas nous faire de reproche de ce côté, mais il y a quand même eu des problèmes avec la compatibilité avec la nouvelle version Java qui étaient prévisibles. Le prestataire de service aurait dû travailler avec Java depuis le début pour savoir s'il y avait de nouvelles versions qui allaient sortir et à quel moment, avec quelles fonctionnalités. Il n'est pas normal que cela n'ait pas été fait. Ce sont des choses auxquelles il va falloir penser, surtout que nous avions déjà eu un problème similaire en 2009 avec la mise à jour d'Internet Explorer 8 en plein milieu du vote AFE. Ces choses étaient prévisibles, on aurait dû mieux s'y préparer.

Par ailleurs, je sais que le service de support technique a fait de son mieux avec ses moyens. Malheureusement, ils ont été débordés, notamment justement à cause de ce problème Java. Beaucoup d'emails sont restés dans réponse. Dans mon équipe de campagne, nous avions pas mal de gens compétents sur le sujet, donc nous avons développé notre propre tutorial vidéo rapidement et notre propre service de soutien. Nous avons aidé des centaines de personnes sur notre circonscription parce qu'ils n'arrivaient pas à obtenir dans les temps l'aide du service technique qui était totalement débordé et qui faisait de son mieux. Là aussi, il faudra peut-être être mieux préparé pour la prochaine fois.

Merci.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci, Madame la Députée.

Je ne suis pas comme vous, je n'ai pas de compétences informatiques, j'ai simplement l'expérience de ce projet et les avis que l'on m'a donnés. Trois choses sur ce que vous dites : sur les petites gênes qu'on aurait eues, ce n'est pas grave, les partis pirates, les blogs, etc., non, c'est beaucoup plus grave que cela. Nous avons eu des gens qui se sont complus à répéter des choses dont ils savaient que c'était des mensonges. Exemple : l'urne de vote est en Espagne ; non, ils savaient que c'était à Vendôme. Autre exemple : attention, il faut prévenir l'électeur que c'est dangereux s'il vote sans https ; non, la machine n'accepte pas de connexion sans https. Après, ils diront que ce n'est pas le Parti pirate qui a dit cela, mais un autre. Il est vrai qu'en plus, nous sommes dans une bulle où il est très difficile de faire la part des choses, mais enfin, dans tous ceux qui ont écrit, il y a vraiment toute la gamme des produits, mais il y a des gens qui ont cherché à détruire pour le plaisir de détruire et qui ont calomnié pour calomnier.

Deuxième chose, sur la sécurité, pourquoi on y arrive pour les banques et pas... la réponse est très simple : la sécurité pour les banques par rapport à la sécurité là, ce n'est rien du tout. Nous n'avons rien à voir avec le niveau de sécurité des transactions bancaires, qui est totalement insuffisant pour ce type de projet. Parce qu'une banque doit savoir que Monsieur SAINT-PAUL, qui converse avec sa banque en https, a prélevé 500 euros sur son compte. Moi, je dois savoir que Monsieur SAINT-PAUL a voté, mais je dois en plus être dans l'impossibilité totale de savoir ce qu'il a voté, etc. C'est-à-dire que le bulletin lui-même est crypté. Les informations qui circulent dans le tuyau https avec les banques n'est pas du tout crypté, etc. Notre règle était très simple : nous n'acceptons que les applications qui ont été testées avant, les autres vont voter ailleurs. Quand le produit n'est pas sorti, il ne l'est pas. Il y avait eu des versions antérieures de Java 1.7, qui étaient des versions préparatoires ; le produit est sorti après, il n'est pas testé et il n'est pas bon. À ce moment-là, il faudra du temps pour le rendre bon, mais ce sont nos procédures. La procédure est l'élément fondamental de la sécurité. Si l'application sort après, tant pis. D'ailleurs, comme vous le dites, Madame la Députée, il y avait déjà eu le même problème avec Explorer. Ce sont des problèmes d'antériorité, mais nous ne pouvons nous permettre aucune marge de manœuvre sur cette histoire. Java 1.7, finalement, ne s'avère pas bon. Et si le bureau de vote, dans sa sagesse, avait dit : « C'est bon, tout le monde, c'est dommage, nous perdons cinq mille électeurs, peut-être plus... RGS, qu'en pensez-vous ? Je pense qu'on peut y aller. Vous en êtes sûr ? On a testé, mais enfin, on ne sait jamais... Bureau de vote ? Allons-y » et le truc est pourri ! Alors, nous avons pris zéro risque face à une application qui est sortie après. Après, on peut contester la méthode, tout y est lié.

Après, sur ce que vous dites, Madame la Députée, sur le fait qu'il faudrait avoir testé les choses avant, que l'on ait pris du retard sur les tests, etc., je suis d'accord, mais c'est une question de moyens. Ne disposant que de quatre personnes pour ce projet, je ne peux pas faire plus vite donc c'est uniquement à ce moment là une question de moyens qui sont mis à disposition.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Merci, Madame la Présidente.

Je n'ai qu'une seule question, celle sur laquelle la commission doit travailler en septembre : quel va être le protocole retenu pour l'AFE ? Partons-nous sur la même chose ? Y aura-t-il le système identifiant, mot de passe et la même utilisation, ou partons-nous sur quelque chose de nouveau ? Va-t-il y avoir des modifications ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier CADIC.

Monsieur Olivier CADIC, membre élu de la circonscription de Londres

Monsieur le Directeur, pour reprendre la formule de Madame la Députée Corinne NARASSIGUIN, moi aussi, j'ai une certaine expérience en gestion de projet et pour moi, la comparaison est plutôt avec le fait de faire décoller un avion. Là, vous avez fait décoller un avion et vous aviez l'obligation de l'amener à bon port. Or, lorsqu'un avion est en vol, on ne change pas le logiciel de sécurité. Si l'avion s'était crashé, c'est le monde entier qui aurait rigolé de nous. C'est une performance historique, vous avez amené l'avion à bon port, telle était votre mission et à ce titre, vous devriez être félicité par tout le monde. En tout cas, c'est ce que je voulais faire.

(Applaudissements).

Il y a aussi la question de la déontologie. Je vous ai aussi envoyé copie d'un échange avec un journaliste qui a volontairement – il savait qu'il y avait un doute – remis dans un grand quotidien régional, le fait que l'urne n'était pas en France, mais en Espagne. Nous savons vous et moi que certains journalistes n'appliquent pas les règles déontologiques minimales, pour simplement vendre du papier.

C'est une vraie innovation. Vous l'avez dit, plus de 50 % des gens ont voté par Internet et il y a aussi maintenant une donnée importante, puisque nous sommes critiqués parce qu'il n'y a « que » 20 % des Français de l'étranger qui ont voté, se pose la question du coût. Peut-être auriez-vous eu besoin de davantage de moyens pour faire mieux, mais il est important d'avoir le vrai coût du vote à l'urne. Car il est apparu de façon flagrante lors de ces élections législatives, que le coût structurel à l'urne était important, avec des prix de journée de rattrapage pour les personnels qui doivent faire fonctionner les bureaux de vote. Allez-vous établir un vrai coût comparatif du vote à l'urne par rapport au vote Internet ? Ce serait une donnée importante pour la suite, pour le législateur.

Monsieur François SAINT-PAUL

Oui, nous allons le faire.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAN, Sénatrice représentant les Français établis hors de France.

Madame Joëlle GARRIAUD-MAYLAN, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Ma question sera très courte. Bravo pour ce que vous avez fait, bravo à toutes vos équipes, bien évidemment, mais avez-vous travaillé sur l'exemple estonien ? L'Estonie est un petit pays qui vote déjà depuis plusieurs années de manière électronique depuis 2005 me semble-t-il – ils ont un système qui paraît beaucoup plus simple et que j'ai découvert à l'occasion d'un colloque au Danemark, où j'intervenais pour parler de notre vote électronique français. À ma grande surprise, j'ai découvert que ce vote existait en Estonie, à l'aide d'une carte électronique. Avez-vous examiné ce système ? Pensez-vous qu'il y ait là un exemple dont nous pourrions nous servir pour la simplification des procédures et l'allègement des coûts ?

Monsieur François SAINT-PAUL

La dernière fois que nous avons rencontré l'équipe de l'OSCE qui a assisté à tout, nous leur avons demandé ce qu'ils en pensaient, au final, par rapport aux autres choses qu'ils avaient pu observer, en particulier en Estonie. Ils nous ont dit : « On ne peut pas faire de comparaison, ce ne serait pas gentil pour l'Estonie. Ce qui nous frappe, dans votre système, c'est qu'en Estonie, ils se connaissent tous, donc y compris pour les procédures, c'est un peu informel et cela se passe bien ainsi ». Nous, c'était une procédure extrêmement définie, régulée, donc quelque chose de tout à fait différent.

Ensuite, nos standards ne sont pas les mêmes : nous avons le RGS, la CNIL, tout cela, qui nous ont imposé des standards sans commune mesure avec ce qu'il se passe en Estonie. J'aimerais bien être en Estonie, mais je suis en France pour cela, ce qui signifie un niveau d'exigence beaucoup plus fort.

Sur la carte électronique, cela renvoie à autre chose, qui est l'affaire de la carte nationale d'identité électronique. Évidemment, si la carte nationale d'identité électronique comportait une deuxième puce permettant d'être un identifiant, cela serait une amélioration considérable, peut-être que cela permettrait de se passer de la correspondance papier. Mais, d'une part, la carte nationale d'identité électronique n'a pas été votée et de deuxièmement, je crois que le Conseil constitutionnel a dit qu'il ne fallait pas de deuxième puce, parce que cela pourrait permettre des applications commerciales. Il faudrait aussi que les gens soient équipés d'un lecteur, ce qui coûte. De toute façon, le chantier est toujours en mouvement. Qui sait, peut-être qu'en 2013

on pourrait voter d'autre chose que d'un ordinateur... mais, l'affaire de l'acheminement des codes est quelque chose de dynamique.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA.

Monsieur le Sénateur Robert-Denis DEL PICCHIA

Un mot seulement, Monsieur le Directeur, vous parlez de 2013, mais 2013, c'est demain ! Les gens qui seront candidats à l'AFE vont se préparer dans les prochains mois, au plus tard à la rentrée. Sur tout ce qui a été fait, on peut critiquer, décider, changer, modifier, améliorer, mais nous n'aurons pas le temps de le faire. Rappelez-vous, quand je vous demandais de faire un test grandeur nature un an avant l'élection, de façon à pouvoir modifier, on n'avait pas le temps, parce que la société n'avait pas encore mis en place et répondu au cahier des charges complètement. Vous avez dû reporter le test grandeur nature à une date où nous ne pouvions plus tellement changer de choses après. D'ailleurs, l'histoire de Java, si nous avions su plus tôt, nous aurions peut-être trouvé autre chose, etc. Depuis 2003 où la loi existe, on l'a fait fonctionner sur les États-Unis où il y a eu plus de votants que cette fois-ci. Ce n'était pas 56 % sur Internet, par rapport au vote à l'urne, mais beaucoup plus. Le système était beaucoup plus simple, un peu le système des banques. On a changé de société, on a critiqué, on a compliqué. La CNIL et autres ont compliqué, très bien. Vous savez que je me suis battu avec la CNIL, je pourrais vous transmettre ma lettre où je les attaque, parce qu'ils n'ont pas le droit d'intervenir pour influencer la politique, ce qu'ils avaient. Leur président m'a écrit une lettre d'excuses.

Pour l'année prochaine, pour les élections qui arrivent à grands pas, je souhaiterais que nous conservions ce que nous avons, avec les améliorations possibles d'ici là, le plus vite possible, y compris refaire un test grandeur nature, si les moyens financiers le permettent – je n'en suis pas sûr -, mais au moins, que nous sachions où nous allons et que nous ne refassions pas de nouvelles expériences avec un nouveau système. Les gens commencent à s'y habituer, gardons ce que nous avons.

Monsieur François SAINT-PAUL

Je n'ai pas répondu sur le fond, parce qu'il faut encore un peu de temps. La première analyse, c'est vous qui l'avez, avant le ministre. Mais quand j'ai dit que peut-être nous pourrions voter avec autres choses, il s'agissait de réflexions. Nous avons bien conscience des calendriers.

Sur les améliorations de vote, le TGN, etc. moi aussi, j'aurais voulu le faire avant, simplement le calendrier était ainsi, l'analyse de risque aussi, nous l'avons fait en janvier. Cela a permis de voir qu'il y avait quatre dossiers : le premier était la lettre, qui n'était pas bonne. Nous l'avons considérablement améliorée. Le deuxième chantier était la plateforme d'assistance, qui n'était pas bonne. Là, nous avons mis beaucoup plus les moyens, même s'il y a encore eu des difficultés, compte tenu de nos limites. La plateforme que nous avons eue pour le vote réel n'avait rien à avoir avec ce que nous avions fait pour le TGN. Ensuite, le troisième sujet, c'était le problème de la compatibilité. C'est après le TGN qu'a été conçu monvotesecurise et, nous avons fait plus de progrès pour mettre le votant en situation de vérifier auparavant. Cela dit, si Java 1.7 sorte juste avant les élections, c'est ainsi et malheureusement, nous n'y pouvons rien.

Enfin, dernier sujet, un problème révélé par le TGN, celui de l'acheminement postal. La montée en puissance de monconsulat.fr, depuis... je ne veux pas dire qu'il n'y ait pas encore des marges d'amélioration, nous les avons signalées, mais je suis bien conscient et là-dessus je vous rejoins sur le fait que quand quelque chose marche, il faut l'améliorer, mais ne pas en changer.

Madame la Présidente

Sinon, à chaque fois, il faudrait réinventer la roue.

Monsieur François SAINT-PAUL

C'est un peu plus compliqué que la roue...

Madame la Présidente

Nous ne savons pas quel était l'état d'esprit de ceux qui ont inventé la roue.

Mes chers collègues, nous aurions dû commencer la discussion autour de l'évolution de l'Assemblée des Français de l'étranger à 11 heures, il est midi. Le collège des vice-présidents, dans sa grande sagesse, a décidé, parce que c'est un sujet important, qui nous concerne tous, un sujet grave, de placer cette discussion au moment de l'Assemblée plénière. C'est un peu

plus raisonnable, nous n'allions pas traiter ce sujet n'importe comment. Par contre, il a également été décidé d'envoyer une lettre à la Ministre déléguée aux Français de l'étranger de rappel sur la création de la commission temporaire de la Réforme, tel que nous avons voté notre résolution en septembre 2012.

Avant de passer aux questions orales et d'actualité, Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET

Ma question est suscitée par la lecture de la question d'actualité que j'avais présentée sur le sujet du vote par Internet et du choix du prestataire. Je suis étonné de constater que le groupement ATOS/Scytl a été retenu en 2008, après un appel d'offres. Je posais la question de l'appel d'offres pour le système qui a été retenu pour les élections législatives. Y a-t-il eu effectivement un appel d'offres quant au choix du prestataire ? Je suis désolé de le dire, une fois encore ce n'est pas une attaque vis-à-vis de l'administration, que le système technique retenu pour le vote par Internet n'est absolument pas satisfaisant. Je sais qu'il y a des réponses factuelles quant à Java et que sais-je encore. Je suis tout à fait opposé au fait qu'on réutilise ce mode technique de vote pour la session AFE. Donc, je repose ma question qui n'est pas satisfaite par la réponse que l'on me donne : y a-t-il bien eu, pour le système de vote pour les législatives, techniquement insatisfaisant, un appel d'offres ad hoc ? Merci.

Monsieur David PEREZ

Oui, il y a eu un appel d'offres en 2008 valable pour toutes les élections sur quatre ans. Nous avons acheté le logiciel. Qu'il soit satisfaisant ou non, c'est une appréciation. Les conclusions de l'audit ont été qu'il s'agissait de la meilleure solution au meilleur coût. Les Estoniens ont pris cette solution, ils l'ont copiée et réécrite sur le même mode. Peut-être qu'il y a d'autres solutions équivalentes mais c'est la meilleure qui existe sur le marché et nous l'avons achetée. Le logiciel technique, cette partie de la solution de vote, a été acheté et nous allons l'utiliser jusqu'à l'expiration de la période pour laquelle nous avions décidé de prendre ce logiciel.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France.

Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur représentant les Français établis hors de France

Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la parole.

Je comprends tout à fait le souci de ne pas bâcler ce débat sur l'avenir de l'AFE et de le repousser au mois de septembre. Toutefois, j'émets une petite réserve sur un courrier demandant la mise en place d'une commission à partir de septembre. Je crois que c'est un peu décalé par rapport au calendrier qui a été signalé hier, en particulier par le président du groupe Français du monde. L'un des principaux véhicules législatifs qui va passer au cours de l'année qui vient, c'est l'ensemble de la réforme territoriale, qui pourrait – en tous cas, je crois qu'il faut s'attacher à utiliser ce véhicule législatif pour modifier et faire la réforme de l'Assemblée des Français de l'étranger – si en septembre ou dès maintenant, nous demandions l'ouverture d'une commission, cela voudrait dire que nous ne ferons rien tant que la commission n'aura pas remis un rapport et donc, que nous laissons passer ce véhicule. Donc, je m'interroge sur le fait de demander l'ouverture d'une commission maintenant, qui en réalité, nous obligeraient à ne rien faire tant qu'elle n'aurait pas remis son rapport. Je pense au contraire, qu'il vaut mieux remettre à un débat sérieux au mois de septembre, avec des conclusions qui seraient données en septembre. Sinon, nous laissons passer le train.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Georges-Francis SEINGRY.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Je prends la parole en tant que Président de la commission des Lois. Il est dans nos intentions, avec le Rapporteur, de consacrer une partie de notre été à ce travail de préparation, qui figure à l'ordre du jour des travaux de la commission des Lois en septembre. Nous espérons pouvoir mettre en œuvre tous les moyens pour soumettre à l'Assemblée plénière, à la fin de nos travaux, le fruit des réflexions que nous aurons eues, à la fois dans notre travail préparatoire et avec les membres de la commission des Lois, car finalement, c'est un sujet sur lequel nous travaillons de manière aléatoire mais quand même depuis

pas mal d'années et il ne devrait pas être trop difficile de remettre les morceaux ensemble. J'étais à l'origine de la demande de cette lettre de commission temporaire.

Madame la Présidente

Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE, pouvez-vous rappeler, pour tous les bureaux, le calendrier que vous avez évoqué ?

Monsieur le Sénateur Jean-Yves LECONTE

Nous ne connaissons pas très bien le calendrier, mais nous avons que la partie électorale de la réforme territoriale devra être bouclée avant la fin de l'année, de manière à être totalement finie un an avant les élections locales prévues en 2014. La partie de la réflexion sur les compétences pour les différentes collectivités territoriales en France se fera peut-être un peu plus tard, mais si nous ouvrons une commission, à laquelle j'étais favorable il y a un an, pour un report maintenant, cela n'est plus tout à fait phasé comme il convient. Je crois qu'il serait raisonnable, parce que nous serons dans les temps, que la commission des Lois se concentre sur ce travail au mois de septembre, afin que nous puissions avoir des propositions et une réflexion de notre côté, mais que nous nous séparions en septembre avec des idées précises sur ce que nous souhaitons. C'est un peu décalé par rapport à nos propositions d'il y a un an et demi, à Georges-Francis et moi-même, mais le temps a passé et maintenant, il faut s'attacher à essayer d'être réactifs par rapport au calendrier qui nous dépasse sur la réforme territoriale, si nous voulons utiliser cette fenêtre pour faire avancer nos idées.

Madame la Présidente

Si je comprends bien, nous abandonnerions notre résolution.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Je pense qu'il a raison.

Madame la Présidente

Y a-t-il des avis sur ce point précis, puisque nous avons voté une résolution en septembre 2012. Monsieur le Sénateur LECONTE a raison de dire que nous n'avons pas fait grand-chose jusque-là, parce que nous avions repoussé maintes fois et maintenant, nous nous trouvons au pied du mur.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

Il suffit de ne pas relancer le ministère.

Madame la Présidente

Nous ne relançons pas et nous déposons devant l'Assemblée. Cela voudrait dire, quand même, qu'il faudrait travailler un peu cet été, notamment à la commission des Lois. Je ne vois pas comment nous pouvons faire autrement.

Monsieur Georges-Francis SEINGRY

C'est le but.

Madame la Présidente

J'en suis ravie.

Mes chers collègues vice-présidents, vous avez acté que nous avons une lettre en main à faire.

Monsieur PEREZ, je vous remercie de tout votre dévouement. Nous savons que malheureusement, vous n'avez pas eu suffisamment d'aide et nous espérons qu'il en sera autrement pour l'AFE, parce que vous avez fait un travail surhumain avec quatre personnes.

(Applaudissements).

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 de Monsieur Jacques JANSON, membre élu de la circonscription électorale de Toronto, relative à la demande de maintien de la veille consulaire au sein de l'Ambassade de France à Ottawa.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jacques JANSON.

Monsieur Jacques JANSON

C'est une réponse tout à fait insatisfaisante. C'est aussi se moquer des 6 000 Français vivant dans la région de la capitale du Canada, dont 3 000 sont immatriculés au registre des Français établis hors de France. Il y a bien des consulats de par le monde qui ne gèrent pas un tel effectif. Pour un Français d'Ottawa, se rendre à Toronto représente la perte d'une journée de travail et 900 km à parcourir. Les tournées d'agents consulaires sont très aléatoires, même si elles existent déjà et en même temps, elles sont très coûteuses pour l'administration.

Cela dit, les passeports biométriques ne relevant pas du principe de territorialité, nos compatriotes d'Ottawa pourront continuer à se rendre à Montréal plutôt qu'à Toronto.

Nous avons maintenant un Député d'Amérique du Nord, Corinne NARASSIGUIN, que j'ai eu l'occasion de féliciter hier. Je l'invite aujourd'hui et je me tourne vers elle, à appuyer ma demande en faveur des Français d'Ottawa.

Madame la Députée Corine NARASSIGUIN

Juste pour confirmer que j'appuie la demande de Monsieur JANSON, d'autant que les agents consulaires à Toronto et Montréal sont déjà complètement débordés.

Madame la Présidente

Madame la Députée, excusez-moi, mais ce sont seulement les personnes qui ont posé les questions qui peuvent intervenir.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°2.

Question orale n°2 de Monsieur Marc BILLON, membre élu de la circonscription électorale de Chicago, relative aux procurations établies en France à la demande de Français de l'Étranger.

En l'absence de Monsieur Marc BILLON, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question orale n°3 de Madame Hélène PONTVIANNE, membre élu de la circonscription électorale de Mexico, relative aux dispositifs mobiles permettant le recueil des données biométriques pour les passeports et CNI.

En l'absence de Madame Hélène PONTVIANNE, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question orale n°4 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative à la composition de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution du label « FrancEducation ».

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Sénateur RICHARD YUNG.

En l'absence de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question orale n°5 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux conditions de renouvellement des permis de conduire perdus ou volés à l'étranger.

En l'absence de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Madame la Présidente passe la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.

Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France

La réponse n'est pas satisfaisante du tout et je ne comprends pas qu'il ne soit pas possible de délivrer un duplicata pour les Français établis hors de France alors qu'ils ont obtenu leur permis de conduire en France. Si tel était le cas, cela éviterait la différence de traitement selon le pays de résidence de ceux qui ont perdu leur permis ou lorsque leur permis leur a été volé.

Madame la Présidente la remercie et indique que l'on passe à la question n°6.

Question orale n°6 de Madame Claudine LEPAGE, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux difficultés de faire valoir des droits à la retraite.

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE.

Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE

Je vous remercie, Madame la Présidente,

Je n'ai pas de commentaire à ce stade. Je dois explorer la piste qui m'est offerte.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°7.

Question orale n°7 de Madame Claudine LEPAGE, Sénateur des Français établis hors de France, relative à l'accès depuis l'étranger au site de l'assurance retraite de la CNAV.

Madame la Sénatrice Claudine LEPAGE ne souhaitant pas apporter de commentaire, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question orale n°8 de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Sénateur des Français établis hors de France, relative aux bourses et au paiement des frais de scolarité.

En l'absence de Monsieur Jean-Yves LECONTE, Madame la Présidente indique que l'on passe aux questions d'actualité.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Question d'actualité n°1 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative au versement des allocations des Français de Syrie.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth

Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, la réponse n'est qu'à moitié satisfaisante, car la mise en place après un très long délai de réflexion et de logistique de plusieurs mois aboutissant à un accord avec une banque libanaise ayant des succursales en Syrie est une excellente nouvelle pour tous les allocataires de Syrie qui n'ont pas pu recevoir, pendant près de six mois, leurs allocations. Mais, le

problème demeure pour tous nos concitoyens souhaitant avoir un contact avec un responsable représentant la France pour toutes les formalités administratives. Cela, même si le poste de Beyrouth au Liban a été nommé comme poste pour prendre en charge l'ensemble des formalités administratives, il demeure malgré tout, à entre 5 et 8 heures de routes totalement insécurisées entre Alep, Damas et Beyrouth. Pourquoi ne pas imaginer qu'une chancellerie européenne existant encore dans la cadre de Damas ou d'Alep puisse prendre le relais auprès de nos concitoyens qui, je le rappelle, sont encore au nombre de 2 800 personnes résidant en Syrie. Merci.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Madame la Présidente.

Sur la question du versement des allocations à nos concitoyens, il est vrai que la décision a été prise sans difficulté pour continuer à verser, mais la difficulté a été d'ordre logistique. Cela a été extrêmement long à mettre en place. Le ratrappage va bien entendu être fait. Mais, je reconnais qu'il n'y a pas encore très longtemps que nous avons pu stabiliser le dispositif, grâce à l'aide de notre consulat à Beyrouth.

Pour nos compatriotes qui sont restés en Syrie, prendre le fait que ce soit à ce stade notre consulat à Beyrouth qui assure le lien avec la communauté française n'est peut-être pas des plus satisfaisants, mais c'est à ce stade le seul schéma possible, même si nous continuons à explorer d'autres voies qui, malheureusement, n'ont pas abouti. Notre consulat à Beyrouth fait au mieux de ses moyens pour essayer de maintenir le contact avec nos ressortissants. Juste pour les élections, nous avons tenu à ce qu'il y ait un bureau ouvert à Beyrouth, spécifiquement dédié à nos compatriotes de Syrie. Cela n'est pas la solution à la difficulté, mais c'est un des éléments de solution.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°2.

Question d'actualité n°2 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à l'avenir des lycées français de Damas et d'Alep.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth

Merci, Madame la Présidente.

La réponse est claire, mais elle n'est pas satisfaisante, malheureusement. Nous avons déjà – et je voudrais le rappeler – Monsieur PRETRE qui est actuellement directeur des programmes pédagogiques sur place pour les deux établissements de Damas et d'Alep. Pourquoi ne pas lui donner tout simplement un titre plus officiel, pour qu'il devienne l'interlocuteur que demandent et réclament les autorités syriennes ? Sinon, très sincèrement, je peux vous l'assurer, nos deux établissements passeront aux mains de la Syrie dans très peu de temps.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Odile SOUPISON.

Madame Odile SOUPISON

Merci, Madame la Présidente.

Je prends note de la remarque de Monsieur MAINGUY et j'en fais part à l'AEFE.

Madame la Présidente indique que l'on passe à la question numéro 3.

Question d'actualité n°3 de Monsieur Marcel LAUGEL, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative au lycée Charles de Gaulle de Damas.

En l'absence de Monsieur Marcel LAUGEL, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question suivante.

Question d'actualité n°4 de Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo, relative au choix du prestataire informatique pour le vote internet lors des élections législatives.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Francis NIZET.

Monsieur Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo

Je veux bien redire la même chose : je ne suis pas du tout satisfait des quatre tentatives techniques de vote par Internet. Le monsieur qui m'a répondu ne m'a absolument pas convaincu. Il faut trouver quelque chose de plus simple et on a perdu à mon avis, beaucoup plus d'électeurs que ceux qui se sont signalés par adresse IP. Il y a aussi ceux qui se sont autocensurés, à tort ou à raison et à mon avis, la perte en ligne d'électeurs est bien plus significative que cela.

Madame la Présidente le remercie et indique que l'on passe à la question n°5.

Question d'actualité n°5 de Madame Hélène CONWAY-MOURET, ministre déléguée aux Français de l'étranger, relative aux réflexions sur les missions de l'AEFE.

En l'absence de Madame la Ministre Hélène CONWAY-MOURET, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°6.

Question d'actualité n°6 de Madame Bérangère EL ANBASSI, membre élu de la circonscription électorale de Rabat, relative au site Internet SNCF.

En l'absence de Madame Bérangère EL ANBASSI, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°7.

Question d'actualité n°7 de Monsieur Richard YUNG, Sénateur représentant les Français établis hors de France, relative aux conséquences de l'arrêt dit « Chauvet ».

En l'absence de Monsieur le Sénateur Richard YUNG, Madame la Présidente indique que l'on passe à la question n°8.

Question d'actualité n°8 de Madame Denise REVERS-HADDARD, membre élu de la circonscription électorale de Beyrouth, relative à la situation des Français de Syrie.

Madame Denise REVERS-HADDAD n'ayant plus de question, Madame la Présidente indique que la séance des questions orales et d'actualité est terminée.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAUT.

Monsieur Pierre GIRAUT

Merci, Madame la Présidente.

Un petit point d'ordre : je m'étonne un petit peu que dans le cadre des questions d'actualité, une sénatrice et présentement ministre puisse envoyer un message de réflexion. Une question d'actualité est quelque chose de très précis et d'urgent. Une réflexion sur les missions de l'AFE, de façon générique, n'a pas lieu d'être dans les questions d'actualité.

Madame la Présidente

Nous l'avons noté.

Nous allons passer au point suivant, très compliqué. Nous avons fait à peu près 12 projets d'ordre du jour pour ce Bureau ; nous passons à celui concernant la XVIIème session de l'Assemblée plénière qui se tiendra du 3 au 8 septembre 2012.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 17EME SESSION PLENIERE
DE L'AFE DU 3 AU 8 SEPTEMBRE 2012**

Madame la Présidente

Il est à l'écran, qu'en pensez-vous ? Nous avons des invités souhaités : Monsieur Laurent FABIUS, Ministre des affaires étrangères et Président de l'AFE, Madame Hélène CONWAY, Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger ; Monsieur Jérôme CAHUZAC, Ministre délégué, chargé du budget sur le thème de la fiscalisation des Français de l'étranger ; Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, sur un thème que Monsieur Guy SAVERY doit impérativement définir avant la fin du mois de juin et nous proposer.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Pierre GIRAUT.

Monsieur Pierre GIRAUT

Je suis désolée, Madame la Présidente, simplement, je constate que vous baptisez comme invité Monsieur Laurent FABIUS. Nous n'invitons pas notre Président. Il en va de même pour Madame Hélène CONWAY, notre ministre déléguée. Nous n'avons pas à inviter notre ministre déléguée. C'est à eux de venir.

Madame la Présidente

Monsieur GIRAUT, autant je suis d'accord avec vous sur la première remarque, à savoir que le Président de l'AFE sait bien que nous sommes en séance et doit au moins venir nous dire bonjour et faire un discours ; autant, je pense que les autres doivent être invités.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy SAVERY.

Monsieur Guy SAVERY, membre élu de la circonscription de Rabat

Merci, Madame la Présidente.

Je n'ai pas entendu ce matin que je devais préciser un seul thème.

Madame la Présidente

Vous avez raison, il s'agit des thématiques, sinon, cela serait un peu réducteur de faire intervenir un ministre sur un seul thème.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Simplement pour rappeler une petite chose, toujours avec mon règlement, ce sont tous des gens intéressants et dont on va parler donc nous pouvons les inviter en plénière, mais sachant que dans le règlement, nous n'avons pas à faire d'interventions ou communications en Assemblée plénière, que les intervenants viennent en commission. Tel est le règlement, articles 53 et 63. S'agissant de ministres et thèmes intéressants, nous pourrions suggérer que des personnes de leur ministère travaillent d'abord ces thèmes avec les commissions concernées – en audition – afin que nous élaguions les choses, que la commission concernée nous présente les choses...

Madame la Présidente

Madame SCHOEPPNER, je vous remercie de votre remarque, mais tout cela a été discuté et acté en collège des vice-présidents élargi.

Le collège des vice-présidents et des vice-présidents élargi a décidé que nous allions continuer ce que nous avions commencé et donc, pour que les Amériques ne nous fassent aucun reproche de discrimination quelconque géographique. En conséquence, lors la table ronde Amérique, Madame Maryse BOSSIERE, directrice géographique des Amériques et des Caraïbes et le directeur de cabinet de la Ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, seraient invités.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS

Merci, chère Présidente.

J'ai revu le compte-rendu du collège des vice-présidents élargi et j'ai oublié de remarquer qu'il manquait une intervention qui a été demandée sur la sécurité en Syrie, par Monsieur CHEVALLIER. Je vous prie de m'en excuser.

Madame la Présidente

Cela était acté, mais nous ne l'avons pas écrit. Il faut rajouter ce point.

Les membres du Bureau peuvent-ils exprimer leur vote sur cet ordre du jour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, Monsieur le Secrétaire général. C'est adopté, moins une abstention. Merci infiniment.

Je voudrais à présent évoquer un certain nombre de points. Ainsi, je voudrais rappeler aux présidents de groupe que nous avons besoin qu'ils vérifient auprès des nouveaux députés, pas pour Mesdames SCHMID, NARASSIGUIN et moi-même, y compris leurs suppléants, dans quelles commissions ils souhaitent siéger. Je voudrais également vous faire part d'une réflexion qui a eu lieu en collège des vice-présidents et vice-présidents élargi, et là aussi, je m'adresse aux présidents de groupes, nous avons pensé en termes de réduction budgétaire à une solution, qui nous a d'ailleurs été suggérée comme piste par notre excellent Secrétaire général, Denis FRANÇOIS : lorsque nous nous réunissons le samedi matin, cela coûte huit mille euros. En conséquence, nous avons pensé que peut-être, nous pourrions, lorsque nous sommes en bureau, nous réunir uniquement le vendredi ou, si cela n'est pas suffisant, le jeudi après-midi, plus le vendredi. Les sessions seraient donc uniquement du lundi au vendredi. Vos présidents de groupe animeront cette réflexion au sein de vos groupes respectifs. Merci. Je ne veux pas de demande de prise de parole sur ce sujet.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger.

Monsieur Denis FRANÇOIS, Secrétaire général de l'Assemblée des Français de l'étranger

Ce n'était qu'une réflexion, je ne suis ni le gardien du temple, ni un censeur des travaux de l'Assemblée. Je suis là avec mon équipe pour les organiser. La simple réflexion que je soumettais au collège des vice-présidents élargi et dont je vous fais part, c'est qu'il faut toujours avoir conscience que tout coûte et que donc, cinq jours et demi coûtent plus cher que cinq jours et qu'une journée et demie coûte plus cher qu'un jour. Évidemment, je n'ai aucun regard sur le fait que cela dure une journée et demie. Ce que je vois parfois, c'est que la densité pour établir l'ordre du jour me fait réfléchir sur le fait que cela aurait pu tenir sur une journée ou sur cinq jours. Parce que je vois ce que coûte la demi-journée supplémentaire du samedi. Mais, ce n'est qu'une réflexion. Encore une fois, je n'ai ni devoir, ni droit, ni autorité ou compétence pour juger de la qualité et du fond des programmes qui sont faits. Je crois que c'est une réflexion qu'il faut avoir toujours en tête, parce que, pour l'instant, c'est une réflexion, mais il y aura aussi un principe de réalité, qui pourra peut-être à l'avenir s'imposer. Et je vous rappelle toujours que c'est le ministre qui convoque et que si des mesures de régulation budgétaire – on ne sait jamais – venaient effectivement à faire en sorte que le fonctionnement de l'Assemblée, le montant dédié au fonctionnement de l'Assemblée soit réduit, peut-être que de facto, cela ne serait plus cinq jours et demi, mais cinq jours ; plus une journée et demie, mais un jour. Je ne vous dis pas que c'est le cas. Je dis simplement, parce que nous nous parlons franchement, qu'il y a parfois effectivement des moments où il faut savoir s'interroger sur la densité du programme. Et je m'interroge parfois sur ce point parce que je sais ce que cela coûte au final. Mais après, c'est évidemment l'Assemblée qui décide.

Madame la Présidente

Nous avons eu cette réflexion en collège des vice-présidents, puis des vice-présidents élargi. Vous allez continuer à l'avoir. Monsieur le Secrétaire général, vous aviez la parole et quelque chose d'autre à dire.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CAPELLI.

Monsieur Jean-Pierre CAPELLI

Je crois qu'il n'est pas bon, au moment où nous voulons réformer l'AFE et lui donner plus de pouvoirs, d'entrer dans cette voie. Il faut considérer plusieurs choses, ce n'est que le bureau. Évidemment, les présidents de groupe doivent y réfléchir, mais

je crois qu'il faut y faire attention. On dénonce souvent que l'AFE est une assemblée de retraités. Se réunir le jeudi après-midi et le vendredi, il faut d'abord vérifier que tout le monde puisse le faire, mais comme remarque générale, je dis : « Attention, au moment où nous voulons réformer et nous donner plus d'importance, il ne faut pas commencer à rentrer dans ce genre de considérations ». Après, si on nous impose de haut des restrictions budgétaires, nous verrons... Prudence !

Madame la Présidente donne la parole à Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM.

Madame la Sénatrice Joëlle GARRIAUD-MAYLAM

Je voudrais remercier le Secrétaire général des précisions apportées sur cette discussion au collège des vice-présidents, mais je crois vraiment et je le dis en pesant mes mots, qu'il est de notre devoir d'élu de veiller aux finances publiques et il me semble vraiment que c'est une considération qui ne peut absolument pas être éloignée. Je suis désolée, on ne va pas nous respecter davantage parce que nous travaillerons un samedi et que nous perdons des heures le vendredi parce qu'un intervenant n'est pas là, alors que nous aurions pu concentrer le programme. Je n'en veux absolument pas au collège des vice-présidents, je sais qu'il est difficile de faire un ordre du jour, mais je crois que nous devons privilégier la qualité, le travail et veiller encore une fois à ces considérations.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Mes chers collègues, il s'agissait bien d'une piste de réflexion. La réflexion va continuer, comme j'avais pris la précaution de vous le dire.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur François SAINT-PAUL.

Monsieur François SAINT-PAUL

Merci.

Je voudrais simplement dire que nous sommes au début du début de nos discussions budgétaires sur tous les programmes, y compris le programme 151. La discipline qui nous sera imposée, qui nous l'aurait été si les résultats avaient été autres, sera plus que drastique. Aujourd'hui, nous n'en avons pas une vue complète, mais ce sera terrible ! À partir de là, c'est aussi la question de savoir sur quels postes cela va porter, et s'il vaut mieux que cela nous soit imposé d'en haut ou que cela vienne aussi de propositions partagées. De ce point de vue-là, je comprends le raisonnement à l'heure où nous réfléchissons sur l'avenir de l'AFE, si diminuer le samedi est donner un mauvais signal, je pense que nous pouvons totalement inverser ce raisonnement et dire que justement, parce que nous réfléchissons à, peut-être que cet examen de où nous pouvons économiser donne plus de visibilité à l'AFE, dans le sens où cela montre que l'AFE est aussi consciente de ces exigences, voire, le cas échéant, cela peut être aussi auprès de vos mandants, un bon argument.

Madame la Présidente le remercie et donne la parole à Monsieur Denis FRANÇOIS.

Monsieur Denis FRANÇOIS

C'est tout à fait sur un autre point : Stéphanie ROUVILLE et Martine RUSSET, qui collabore au Secrétariat général depuis respectivement trois et cinq ans vont quitter le Secrétariat Général cet été, pour aller vers de nouveaux horizons. Pour Stéphanie, un horizon asiatique et pour Martine, un horizon européen, d'un pays limitrophe. Elles connaissent mon opinion à leur égard, tant sur leurs qualités personnelles que professionnelles, mais je voulais devant vous les remercier pour l'ensemble du travail qu'elles ont accompli auprès de moi. Merci.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Mes chers collègues,

Je voudrais que nous adressions à Raymond PETRI-GUASCO nos pensées affectueuses. Il est semble-t-il à l'hôpital, mal en point et donc, je voudrais vraiment que nous adressions à l'unanimité nos pensées affectueuses.

(Applaudissements).

Il nous quittera le 1^{er} juillet, il a décidé de démissionner. Un certain nombre de personnes démissionneront également à cette date, dont moi-même. Excusez-moi, je suis émue. Ce fut un vrai bonheur, une grande fierté pour moi de vous servir, en tant que vice-présidente de l'Assemblée. Mais, vous l'avez compris, je ne vais pas vous quitter pour autant. Je vous l'ai dit, j'ai été une militante de notre Assemblée, je le demeurerai. J'ai même à présent une mission en plus : je dois faire comprendre aux députés, les nouveaux qui ne sont pas issus de notre Maison, l'importance de l'Assemblée, l'école de formation qu'elle représente, le reflet qu'elle constitue de 2,5 millions de Français de l'étranger. Je veux leur dire et je leur dirai, vous le savez : « Si vous voulez savoir quelque chose sur les Français de l'étranger, c'est ici qu'il faut venir apprendre. Il faut surtout venir écouter ». Je voudrais rendre hommage à vous tous, les conseillers ; je voudrais aussi rendre hommage – et là, c'est la Députée de la 8^{ème} circonscription qui parle – à mes amis conseillers qui se sont battus à mes côtés, en premier lieu Dominique DEPRIESTER, Chantal PICHARLES, Amanda MIRANDA. Mais, je veux aussi dire toute mon amitié à Raymond PETRI-GUASCO, à Robert LABRO. Je voudrais rassurer les autres conseillers de ma circonscription en leur disant que je resterai telle que je suis, telle que j'ai toujours été, à votre écoute à tous. Je voudrais remercier, vraiment, notre Secrétaire général qui a été pour moi vraiment une ombre tutélaire et qui est devenu un ami à ce poste ; Monsieur François SAINT-PAUL également, qui a dû supporter parfois mes colères – notamment sur la CNIL - ; Madame Odile SOUPISON, vous êtes une Sainte. Nous avions déjà Anne-Marie DESCOTES, nous en avons une seconde.

(Applaudissements).

Je voudrais également remercier Martine RUSSET et Stéphanie ROUVILLE, Corinne GOYER et peut-être tous les autres que j'oublie encore. Il va falloir arrêter, c'est sûr. Cela est très difficile. J'espère que vous garderez de bons souvenirs de ma vice-présidence. Moi, des souvenirs très émus et très heureux.

(Applaudissements).

C'est fini, je vous libère une dernière fois.

(Applaudissements).

La séance est levée à 12 h 45.